

de l'Impression française... sport de M. Lecat... nous n'avons pas l'esprit de déclarer le combat de la Résistance

Le problème de la succession est posé à Saigon... Pour le Comité de salut national - formé autour du général Ky - ce dernier mois, se trouvait en tête de file des mouvements d'opposition au régime Thieu...

VIVEZ AU GAU... le seul pour vivre à Paris... dans un domaine... dans un appartement... dans un chalet...

DOMAINE DU BOIS+LA+CROIX... 18 km... image of a house and landscape

Construction... image of a house and construction site

De nombreux nationalistes rhodésiens ont été arrêtés en Zambie LIBRE PAGE 4

Le Monde

1,20 F... Algérie, 1 DA; Maroc, 1 dir.; Tunisie, 100 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 1 sc.; Belgique, 10 fr.; Canada, 50 c.; Cuba, 2,75 fr.; Espagne, 20 pes.; États-Unis, 10 c.; France, 10 fr.; Grèce, 100 dr.; Italie, 200 L.; Japon, 100 y.; Luxembourg, 10 fr.; Pays-Bas, 10 G.; Portugal, 11 esc.; République, 2 fr.; Suisse, 0,50 fr.; U.S.A., 80 cts.; Yougoslavie, 10 d. din.

TANDIS QUE LA PANIQUE GAGNE CIVILS ET MILITAIRES LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION

Les forces révolutionnaires ont donné l'assaut à Da-Nang

Le martyr d'un peuple

Près d'un million de personnes jetées sur les routes du Vietnam du Sud, des avions pris d'assaut, les ferries écrasés par les faibles, des femmes, des enfants, des blessés, s'accrochant désespérément aux rizières de canotiers déjà surchargés, la foule pressée sur des pontons qui tentent de prendre le large...

Une bataille décisive se livra, samedi 23 mars, à Da-Nang, dernière enclave tenue par les forces gouvernementales dans la partie septentrionale du Vietnam du Sud. En fin de matinée, alors que la population civile et les gouvernements étaient en proie à la panique, le haut commandement de Saigon indiquait que le contact radio, interrompu pendant plusieurs heures, venait d'être rétabli avec les défenseurs de la ville et que ceux-ci maintenaient leurs positions...

Le problème de la succession est posé à Saigon

En perdant le contrôle de la situation militaire, le président Thieu voit peu à peu lui échapper l'initiative politique au Vietnam du Sud. De repli stratégique en repli tout court et en déroute, des Haïm-Pitoux à Hué, l'ancienne capitale, puis à Da-Nang, la seconde ville du pays, le régime Thieu n'a pas seulement perdu du terrain mais également sa crédibilité.

Un «sommet» paneuropéen est probable avant la fin de l'année

Genève. — La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pourra-t-elle conclure ses travaux, le 30 juin, à Helsinki, comme l'a demandé M. Brejnev? Les délégués des trente-cinq délégations qui siègent à Genève et viennent de se séparer pour cinq jours, le temps du week-end pascal, admettent qu'il faut en tenir compte, si l'on ne veut pas remettre en cause les accords déjà conclus, au risque d'une rupture dont chacun conviendrait qu'elle serait désastreuse. Les Occidentaux estiment cependant impossible d'aboutir à un accord avant le début de juin, ce qui permettrait de se réunir « au sommet » soit au début ou à la fin de l'été.

IMPASSE chez Renault 42 000 travailleurs chômeront entre le 1^{er} et le 3^{avril}

Les pourparlers exploratoires entre les syndicats et la région Renault, qui se sont déroulés vendredi 28 mars, n'ont pas débouqué la conflict. La direction de l'entreprise subordonne l'ouverture des discussions, le 3 avril, à un retour préalable au travail normal à l'usine du Mans, durant les deux jours précédents, l'horaire habituel s'étant rétabli le 2 avril. Les syndicats menacent tout de même leurs consignes de grève peesées.

INTRANSIGÉANCE... Les conditions posées par la direction de la région Renault pour la reprise des pourparlers équivalent à exiger la capitulation des travailleurs du Mans, déclarait, le 28 mars, la métallurgie C.F.D.T., au soir de l'échec des premiers contacts.

MŒURS ET POLITIQUE De l'esprit des élus

par CHARLES DEBBASCH (*)... quelconque égalité entre l'élite ancienne fonctionnaire assurée, grâce à la procédure du détachement de plein droit, de retrouver sa fonction publique au terme de son mandat et l'élite titulaire d'un emploi privé ou d'une profession libérale qui risque sa vie civile dans sa vie publique.

JOANINE ROY... Les revendications des viticulteurs... LA FRANCE VA SUSPENDRE LES IMPORTATIONS DE VINS ITALIENS PENDANT UN MOIS

APRÈS LES «CHANGEMENTS» SUR ANTENNE 2

Télé-sondages

M. Marcel Juhan vient de remanier la grille des programmes d'Antenne 2 dont il est le président. Il avait annoncé son désir de s'entretenir avec des téléspectateurs, il y a deux semaines, dans sa ville natale de Châteauneuf, pour connaître leur sentiment sur d'éventuels changements de programmes de l'antenne 2.

Au sommaire du supplément EUROPA publié dans Le Monde de mardi (daté 2 avril) ● UNE INTERVIEW du secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan. ● UN DOSSIER sur l'aménagement du temps. ● DEUX QUÉRIES : — La « bond » en avant » du commerce avec l'Est. — La religion est-elle trop bon marché? Ce supplément est préparé en collaboration avec le Stamp, The Times et Die Welt.

AU JOUR LE JOUR Police ou milice

L'exemple est contagieux. Milices communales, groupes d'auto-défense, patrouilles de quartier, se multiplient, et M. Pompidou s'apprête à mal à endiguer le flot montant. Déjà, au-delà de la municipalisation, se profile la privatisation de la police. On sait où cela mène.

Reconnaitre la légitimité du contrôle sur les candidats aux fonctions électorales, sur les élus, sur les machines politiques qui concourent à l'expression de la volonté politique, paraît indispensable à l'affermissement d'une démocratie véritable. Le contrôle des finances des partis, la limitation des dépenses électorales, l'examen périodique de l'accroissement de fortune des hommes politiques, et, de façon générale, tous les moyens permettant de s'assurer que les élus ne tirent pas un profit illégitime de leurs fonctions, ne devraient plus être contestés.

Construction... image of a house and construction site

صكيات الأمل

صلى الله عليه وسلم

ASIE

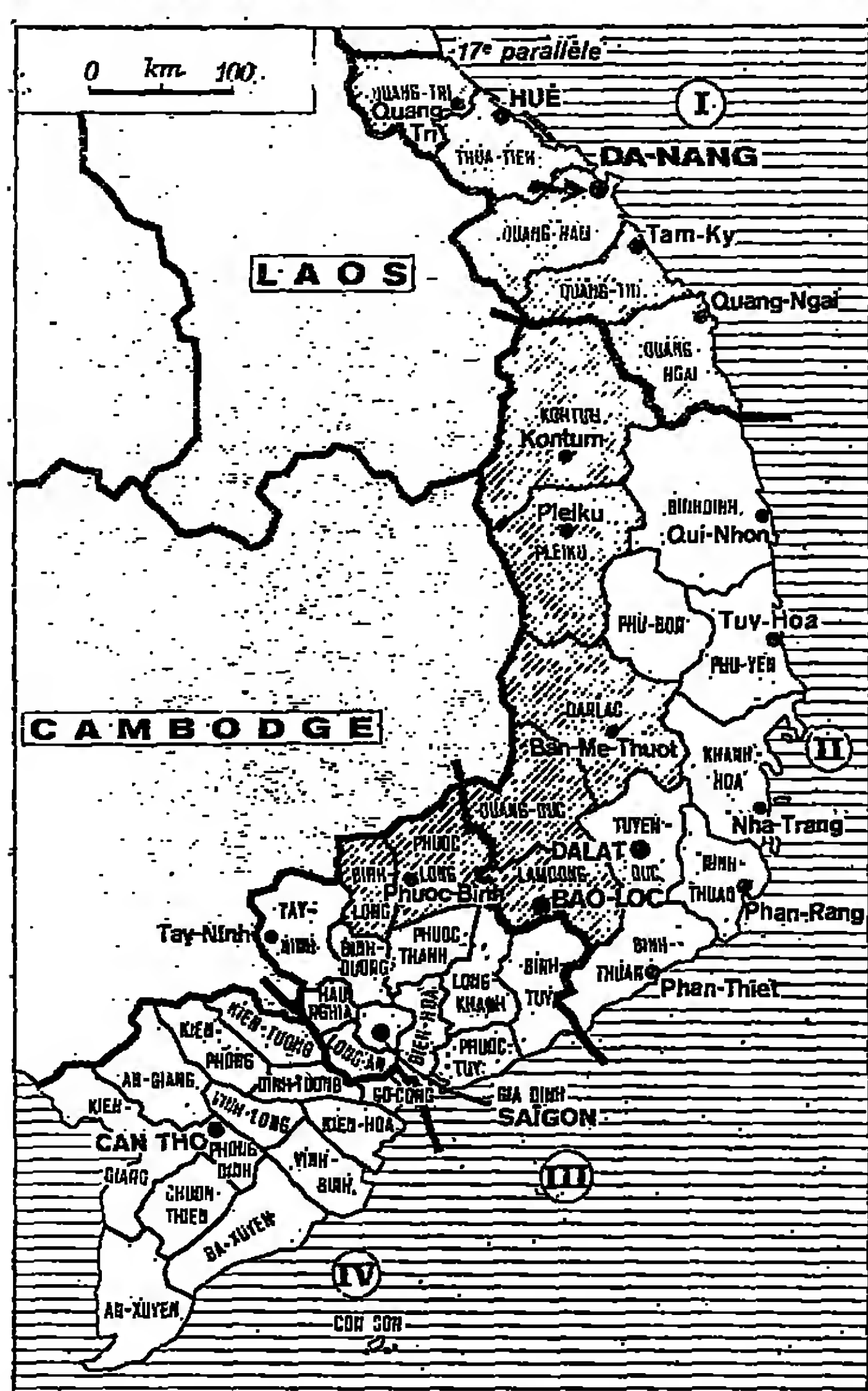
LA SITUATION AU VIETNAM ET AU CAMBODGE

Un pilonnage d'artillerie a précédé l'assaut des révolutionnaires contre Da-Nang

Les combats ont commencé aux premières heures de la matinée de samedi 29 mars, sur le périmètre de défense de Da-Nang, immédiatement après un fort bombardement d'artillerie sur la ville elle-même et sur l'aéroport. Les communications téléphoniques étaient alors coupées avec l'extérieur. Un peu plus tard, on apprenait de source militaire à Saigon que les liaisons radio avec les forces gouvernementales étaient également interrompues. Selon d'autres indications, le général Ngo Quang Truong, commandant la 1^{re} région militaire et responsable de la

collective s'était emparé des dizaines de milliers de réfugiés qui attendaient à l'aéroport un problème embarrassant. Un témoin rapporte que les militaires parvenaient difficilement à contenir la foule et bien souvent se préoccupaient surtout de s'embarquer eux-mêmes avec leurs propres familles. Les places étaient pour les plus rapides et les plus brutaux. « J'ai vu, dit-il, une femme enceinte qui tenait un jeune enfant par la main piétinée par plus de cinquante personnes au pied de la passerelle. » Un capitaine en uni-

Dans le port, deux navires américains embarquaient des réfugiés. L'un d'eux avait réussi à prendre la mer vendredi soir, avec dix mille personnes à bord. La situation de Da-Nang était devenue pratiquement désespérée avec la chute de la localité de Hoa An, 25 kilomètres plus au sud, dans la nuit de vendredi à samedi. Vendredi, le haut commandement sud-vietnamien avait confirmé la perte de Bao-Loc, capitale de la province de Lamdong, 150 kilomètres au nord-est de Saigon. Cette province — la douzième qui échappe au contrôle des forces gouvernementales — est en majorité peuplée de montagnards. Ce nouveau progrès offre théoriquement la possibilité aux forces révolutionnaires de tenter une offensive en direction du sud et de la capitale sud-vietnamienne. Le porte-parole militaire de Saigon a cependant déclaré que, selon lui, les effectifs communistes dans cette région étaient trop faibles pour une telle entreprise.



défense de Da-Nang, avait quitté son quartier général en ville pour continuer à diriger les opérations d'un P.C. de fortune à bord d'un bateau au large du port. De son côté, la délégation du G.P.P. (gouvernement révolutionnaire provisoire) à Saigon annonçait que les troupes révolutionnaires avaient attaqué les positions gouvernementales à l'intérieur de Da-Nang.

Après l'interruption du pont aérien provoquée par les scènes de panique qui s'étaient produites sur l'aérodrome de Dan-Nang, une nouvelle tentative avait été faite vendredi soir pour reprendre l'évacuation des réfugiés. Mais, samedi matin, deux appareils ont dû revenir à Saigon sans avoir pu se poser. Un troisième a réussi à atterrir, et a regagné la capitale sud-vietnamienne avec une aile endommagée par des éclats de roquette. Il avait embarqué ses passagers dans le plus grand désordre; plusieurs personnes qui tentaient de monter à bord étaient tombées à la mer au moment du décollage. Selon l'agence U.P.L., la troupe avait tiré à la mitrailleuse sur la foule qui bloquait la piste d'envol. La plupart de ceux qui ont réussi à être du voyage étaient des soldats de l'armée de l'air sud-vietnamienne.

LE COUT DE LA DEROUTE

Au cours des combats et de la retraite précipitée ces trois dernières semaines, l'armée sud-vietnamienne a perdu pour 300 millions de dollars d'équipement et d'armes, soit l'équivalent du montant des crédits supplémentaires que le président Ford a demandé au Congrès d'approuver pour cette année, écrit la « New-York Times » dans une correspondance de Saigon. Pour l'exercice fiscal qui s'achève à la fin du mois de juin prochain, le Congrès a déjà accordé une assistance militaire évaluée à 700 millions de dollars.

Selon certaines estimations, les forces sud-vietnamiennes ont abandonné dans leur déroute sur les Hauts-Plateaux et dans la région militaire les principaux armements de trois divisions entières.

Le gouvernement de Phnom-Penh a mis au point le scénario de la reddition

affirme un diplomate japonais évacué

Il n'existe aucune perspective, quelle qu'elle soit, que le gouvernement de Phnom-Penh puisse lui-même redresser la situation militaire, qui ne fait que s'aggraver. Ce gouvernement se prépare à se rendre sans conditions aux forces de libération. Le président Lon Nol, le premier ministre, M. Long Boret, et d'autres membres du gouvernement, prennent des dispositions pour fuir le pays. Ces propos ont été tenus, vendredi 28 mars, dans une interview à l'agence Kyodo, à Tokyo, par un conseiller de l'ambassade du Japon à Phnom-Penh, évacué quelques jours plus tôt. Ce diplomate, M. Takashi Nakamura, a déclaré que le gouvernement cambodgien avait déjà mis au point un scénario pour arrêter les combats: le président Lon Nol quitterait le pays pour suivre un traitement médical à l'étranger, et le président du Sénat, M. Sokam Koy, deviendrait président par intérim. Le premier ministre, M. Long Boret, s'en irait également, laissant au vice-premier ministre, M. Pan Sothi, et à d'autres partisans de la paix, la charge de négocier avec les Khmers rouges. Le départ du maréchal Lon Nol est généralement considéré, dans les milieux politiques et diploma-

tiques de Phnom-Penh, comme un « préliminaire indispensable » à un processus de « transfert des pouvoirs sans heurt ». Mais si l'ambassadeur des Etats-Unis, M. John G. Dean, est acquis à une telle solution, M. Kissinger y est hostile, pour le moment tout au moins. Le secrétaire d'Etat souhaiterait attendre la fin de la saison sèche (juin) pour entamer, dans des conditions moins défavorables, des pourparlers avec l'autre côté. Pour l'heure, les Etats-Unis continuent d'assurer le ravitaillement de Phnom-Penh en vivres et en armes. Le pont aérien, interrompu vendredi en raison de l'intensité des tirs de roquettes et de canons de 105 aux Vieuxport de Pochentong, a repris samedi. Dans les milieux militaires de Phnom-Penh, on s'attend que les forces révolutionnaires tentent dans un proche avenir un coup de force contre Pochentong. Sur le front nord, elles ont enfoncé les lignes de défense républicaines à Kay-Srau, à 13 kilomètres au nord-ouest de la capitale. En revanche, l'évacuation des capitales provinciales de Prey-Veng et de Svay-Rieng, proches du Vietnam du Sud, n'est plus envisagée en raison des difficultés de transport.

Aide américaine d'urgence

● A SAIGON, l'ambassade des Etats-Unis a annoncé samedi matin que « du matériel militaire et médical requis d'urgence », allait être acheminé vers le Vietnam du Sud par un pont aérien. On ignore s'il sera établi à partir des bases américaines de Thaïlande ou de la base de Clark, aux Philippines. Les livraisons, indiquent-on, commencent dans « deux ou trois jours ». L'annonce de cette aide exceptionnelle fait suite à l'arrivée au chef d'état-major de l'armée américaine, le général Weidner, à sa destination avec le président Thieu. Le communiqué de l'ambassade précise que le général Weidner a transmis au chef de l'Etat sud-vietnamien l'assurance du « ferme soutien du président Ford à la résistance déterminée du peuple du Vietnam du Sud face à l'invasion massive de ce pays par les forces communistes ». Le porte-parole de l'ambassade a indiqué que les crédits pour l'envoi de matériel à Saigon proviendraient des 700 millions de dollars déjà alloués pour l'aide au Vietnam du Sud sur l'exercice en cours.

● A HANOI, les Philippines et la Thaïlande ont fait, vendredi, l'objet d'une « sévère condamnation » de la part du porte-parole du ministère nord-vietnamien des affaires étrangères pour avoir aidé soit l'admission de réfugiés, soit les Américains, au cours des derniers jours, en Indochine.

● A ALGER, Mme Nguyen Thi Binh, ministre des affaires étrangères du G.P.P., a accusé les Etats-Unis de « préparer à nouveau des manœuvres » et de violer les accords de Paris. Une fois écarté le général Thieu, le G.P.P. serait prêt, a-t-elle ajouté, à discuter avec un gouvernement sud-vietnamien qui serait « pour la paix, l'indépendance, la démocratie et l'application stricte des accords de Paris ». — (A.F.P., U.P.L., A.P., Reuters)

Moscou rompt ses derniers liens avec le régime Lon Nol

Moscou. — Devant l'évolution de la situation militaire au Cambodge, l'Union soviétique a décidé de rompre ses derniers liens avec le régime Lon Nol. Le ministère soviétique des affaires étrangères a convoqué la charge d'affaires de Phnom-Penh à Moscou pour lui faire savoir qu'il avait — à titre provisoire — à représenter le régime Lon Nol en U.R.S.S. — deux semaines pour quitter le pays. Cette décision met fin à une situation plus qu'ambiguë. Jusqu'à présent, en effet, Moscou avait accepté une double représentation cambodgienne sur son territoire. Il y avait dans la capitale soviétique une « ambassade royale du Cambodge », représentant le gouvernement royal d'union nationale (GRUNC) et une « délégation de la République khmère », représentant le régime Lon Nol.

Curieusement, Moscou avait maintenu cette situation ambiguë jusqu'à ce qu'en octobre 1973, le régime de Phnom-Penh et le régime de Lon Nol aient signé un accord de cessez-le-feu. Le régime de Phnom-Penh a alors rompu ses liens avec le régime Lon Nol.

De notre correspondant khmer. Deux semaines plus tard, l'Union soviétique avait retiré ses diplomates de Phnom-Penh, mais n'avait pas pour autant jugé bon de renvoyer de Moscou les diplomates du régime Lon Nol, s'enfermant ainsi dans des problèmes de protocole indescriptibles et pendant, par la même occasion, une partie du bénéfice qu'elle pouvait espérer de la reconnaissance « de jure » du GRUNC. Même aujourd'hui, la situation n'est pas totalement clarifiée. La démarche du ministère soviétique des affaires étrangères a bien été confirmée par les diplomates du maréchal Lon Nol, mais les services soviétiques compétents affirment toujours n'être au courant de rien.

La démarche soviétique est évidemment due à la rapide détérioration de la situation militaire au Cambodge. Comme l'écrit l'agence Tass, « la chute du régime de Phnom-Penh et la victoire définitive des patriotes cambodgiens ne sont pas loin ». Il était donc temps pour Moscou de se rapprocher davantage des dirigeants du GRUNC et du Front uni national (FUNG), mieux si celui-ci, aux yeux des Soviétiques, sont trop influencés par Hanoi et par Pékin. A Moscou, en tout cas, on a définitivement abandonné l'espoir de trouver pour le Cambodge une solution identique à celle qui a été appliquée au Laos. Cet espoir (aujourd'hui évanoui), ainsi qu'une hostilité ouverte à l'égard du prince Sihanouk (dont on se souvient encore à Moscou des propos critiques, voire ouvertement hostiles), expliquent la ligne politique hésitante suivie au Cambodge par l'Union soviétique au cours des dernières années.

Samedi matin 29 mars, obubilant les insultes échangées naguère, la Proveda publie en premier page un message du prince Sihanouk adressé à M. Podgorny, pour le remercier des vœux soviétiques reçus à l'occasion du cinquième anniversaire de la création du FUNG. Dans ce message, le prince évoque notamment « le puissant soutien » accordé par l'Union soviétique à « notre lutte de libération nationale ». Pour autant que l'on sache, ce soutien ne s'est jamais traduit par des livraisons d'armement.

JACQUES AMALRIC. ● La mission en France du gouvernement royal d'union nationale du Cambodge (GRUNC) s'élève, dans un communiqué, contre les propos tenus le 26 mars, à Antananarivo, par l'ancien ministre de la défense du gouvernement de Phnom-Penh, le général Sosthène Fernandez qui avait fait appel à l'aide américaine pour la continuation de la guerre. Elle rappelle leurs défenses du gouvernement de Phnom-Penh, le général Sosthène Fernandez et ses troupes, au nombre de sept à huit mille, à l'existence depuis le Front de libération nationale du Cambodge d'une « armée de réserve ».

Le problème de la succession est posé à Saigon

(Suite de la première page.) De nombreuses personnalités sortent aujourd'hui de leur retraite ou de leur réserve pour se joindre à la vague d'opposition au président Thieu. Pourtant, des hommes-clés dans un éventuel reclassement entre gouvernement et opposition préfèrent encore pour l'instant jouer en coulisse. C'est le cas du général Minh, « Big Minh », l'un des artisans de la chute de Ngo Dinh Diem, et aujourd'hui partisan d'une application stricte des accords de Paris. Le général Minh, qui affecte depuis plusieurs années de se consacrer à la culture des orchidées, n'en dispose pas moins d'un large soutien dans les centres urbains gonflés de réfugiés, et où les bouddhistes sont encore influents.

Processus de « lâchage » du régime Thieu ?

Le président Thieu a réagi relativement mollement devant cette effervescence. Après avoir dénoncé un « complot », il n'a fait arrêter que des personnalités de second plan. Il ne peut, en effet, se permettre, dans la situation présente, d'entamer une répression « au sommet » sans précipiter sa chute. Qu'il s'agisse du général Ky ou de « Big Minh », chacun dispose de soutiens trop solides pour être inquiétés. D'autant moins que Washington n'a pas franchi. Certes, les Etats-Unis apportent toujours leur soutien à M. Thieu. Mais ils n'en étaient pas moins indirectement présents à la réunion orga-

nisée par le général Ky en la personne de M. Tran Quoc Bui, dont les rapports étroits avec les services américains sont connus. Qu'un processus de « lâchage » du régime Thieu soit engagé ou non par Washington, il est certain que les Américains multiplient les contacts avec l'opposition non communiste de Saigon. Ce fut le cas, par exemple, au début du mois de mars, pour une mission du Congrès américain. Mais toute la question est de savoir si Washington est encore en mesure d'imposer une solution dans le vide politique qui se crée à Saigon. Une solution transitoire consisterait pour les Etats-Unis à organiser un relais du pouvoir qui ne marque pas une rupture trop nette avec le passé: l'ancien premier ministre, M. Tran Thien Kiem, plus flexible que M. Thieu, moins prisonnier de cette guerre qui colle à la peau du président, pourrait être une éventuelle carte à jouer. Mais on peut se demander si Washington s'encombre au Vietnam du Sud une politique cohérente.

PHILIPPE PONS. ● Rectificatif. — Nous avons mentionné la Chine parmi les pays participants à la septième Foire internationale du livre de Bruxelles (le Monde du 26 mars). En fait, un stand était placé sous l'enseigne de la National Central Library de Taipei (Taïwan), mais la République populaire de Chine n'était pas représentée à la manifestation.

Les appels en faveur des réfugiés

De multiples appels sont lancés en faveur des populations éprouvées en Indochine. ● A PARIS, le Secours catholique (106, rue du Bac, 75341 Paris, Cedex 07, C.C.P. 5620-09, Paris) recueille les dons, qui seront acheminés par l'intermédiaire de l'organisation Caritas internationale. D'autre part, trois associations ont lancé un appel en faveur d'une souscription qu'elles se proposent d'adresser « aux autorités légitimes des populations concernées », c'est-à-dire le gouvernement royal d'union nationale (sihanoukiste) pour le Cambodge et le gouvernement révolutionnaire provisoire pour le Vietnam du Sud. Les fonds sont à adresser, pour l'Association d'amitié franco-vietnamienne, à « La Source » (C.C.P. A.A.F.V. 33-625-38); pour l'Association France-Cambodge, à M. Hubert (C.C.P. 25-403-10 Paris); pour l'Association France-Laos d'amitié et de solidarité, au compte bancaire A.F.L.A.S. n° 296-07 B.N.P., Rio-de-Janeiro, Paris. Enfin la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui déclare disposer, au Vietnam du Sud, d'une centaine d'équipes actives en mesure d'agir directement auprès des déshérités, recueille les dons avec la mention « Réfugiés Vietnam » à son adresse, 5, rue du Pré-aux-Clercs (7^e), C.C.P. Paris 6-189-21. ● A GENEVE, le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés fait savoir que « plusieurs gouvernements d'Indochine » ont fait appel aux Nations unies pour obtenir une aide d'urgence et annoncent son intention de servir de canal aux secours internationaux destinés à l'Indochine.

Le Conseil œcuménique des Eglises se propose, pour sa part, de réunir un million de dollars pour des secours en vivres, médicaments et vêtements. En outre, un S.O.S. a été lancé par l'Union internationale de la protection de l'enfance (U.I.P.E.), dont le siège est également à Genève, en faveur des quatre cents mille enfants vietnamiens fuyant sur les routes. ● A BRUXELLES, le gouvernement belge a décidé de demander à ses partenaires du Marché commun de se concerter en vue d'une action humanitaire destinée à aider les populations vietnamiennes victimes de la guerre. Il consacrera un crédit de 3 millions de francs belges à cette action. ● L'organisation Communiste vietnamienne, dont le siège est à Paris (18, rue du Cardinal-Lemoine, 5^e), publie une lettre ouverte « à ceux qui ont décidé de rester là où ils se trouvent », en « essayant ainsi de vivre concrètement l'esprit de réconciliation et de concorde nationale ». ● Mgr JOSEPH BERNARDIN, archevêque de Cincinnati et président de la Conférence des évêques et archevêques des Etats-Unis, a lancé, à l'occasion du vendredi saint, un appel aux catholiques américains, leur demandant de fournir une aide humanitaire d'urgence au peuple vietnamien. — (A.F.P.)

Philippines

Dans l'île de Basilan CENT CINQUANTE PERSONNES MASSACRÉES PAR DES REBELLES MUSULMANS

Manille (A.F.P.). — Cent cinquante personnes ont été massacrées par des rebelles musulmans dans l'île de Basilan, Philippines, vient d'annoncer un porte-parole du ministère philippin de la défense. Cette tuerie, l'une des plus importantes depuis le début du soulèvement musulman, s'est produite dans l'île de Basilan, où vivent des aborigènes yakans. Les victimes étaient originaires d'un village qui avait sans doute refusé de fournir de la nourriture aux insurgés, a précisé le porte-parole. Elles retournaient à leurs fermes, après avoir été évacuées pendant des opérations de l'armée philippine, lorsqu'elles ont été attaquées par des rebelles. Les cadavres des hommes, femmes et enfants ont été mutilés. Il n'y a eu qu'un seul survivant. ● LE PRÉSIDENT MARCOS a ordonné, samedi 29 mars, la libération de cent une personnes détenues en vertu de la loi martiale. Il a pris cette mesure de clémence pour permettre à ces détenus de passer les fêtes de Pâques en famille. — (Reuters)

Hommes de troupe feront déserter l'Assemblée du Mouvement des libérés

L'Appel les pro dans l'Assemblée du Mouvement des libérés

حکومت الاصل

PROCHE-ORIENT

Arabie Saoudite

Le nouveau souverain a reconduit les membres du gouvernement dans leurs fonctions

Le roi Khalid, nouveau souverain d'Arabie Saoudite, a promulgué, vendredi 28 mars, un décret reconduisant « dans leurs fonctions actuelles » tous les membres du gouvernement saoudien.

Sous le règne du roi Fayçal, le gouvernement saoudien était présidé par le monarque. En l'absence de toute indication sur une éventuelle modification de la structure du cabinet, c'est donc

le roi Khalid qui fera office de président du conseil. En vertu du décret du 28 mars, le prince héritier Fahd continue d'assurer les responsabilités de vice-président du conseil et de ministre de l'Intérieur. Le prince Sultan demeure ministre de la Défense et de l'aviation. Le cheikh Ahmed Yamani, ministre du pétrole, et M. Mohamed Ibrahim Nassoud, ministre d'Etat pour les affaires étrangères par intérim.

Vers une monarchie bicéphale

Djeddah. — Dans la capitale diplomatique et commerciale du royaume, nombre de personnes estiment que les premiers jours de règne du roi Khalid annoncent clairement « une monarchie bicéphale ».

Le roi Fayçal était un monarque absolu, dont le pouvoir n'était limité que par les prescriptions coraniques, souvent contraignantes. Il est vrai, et par la concentration tribale et familiale.

Rien n'est changé à ce schéma, convient-on à Djeddah, si ce n'est que désormais le pouvoir est exercé conjointement par deux personnalités : le roi Khalid et le prince héritier Fahd. La décision de partager l'autorité aurait été prise par les deux hommes dans les heures qui ont suivi l'assassinat de leur frère Fayçal, le 25 mars.

Toutes les apparences tendent à confirmer l'établissement de cette « royauté bipolaire ». Contrairement à l'usage qui, par le passé, accordait ce droit au seul souverain régnant, l'attention des sujets (Le Monde du 30 mars) a été attirée à la fois par Khalid et par Fahd. A la radio-télévision et dans les journaux saoudiens, une place prépondérante est réservée au roi et au prince héritier, notamment sur le plan iconographique. Cela n'était pas le cas sous le précédent règne, où Fayçal occupait partout une place prépondérante. L'héritier de la couronne était toujours en retrait.

De notre envoyé spécial

Le roi Fayçal n'avait pas non plus pour coutume d'associer son frère et héritier présomptif à ses déclarations politiques. C'est le contraire qui fait le roi Khalid. Ainsi, il a indiqué que « lui-même et l'émir Fahd étaient animés du même désir d'aller prier dans la mosquée d'Omar à Jérusalem », alors que Fayçal n'avait parlé que de son propre souhait de retourner dans le troisième

LE PREMIER EXPORTATEUR MONDIAL DE PÉTROLE

L'Arabie Saoudite est le troisième producteur mondial de pétrole avec 412 millions de tonnes extraites en 1974, derrière les Etats-Unis (493 millions de tonnes) et l'U.R.S.S. (487 millions de tonnes), mais de loin le premier exportateur. De plus, le royaume saoudien possède les réserves les plus importantes du monde.

Dans la politique suivie par l'O.P.E.P., le roi Fayçal et son ministre du pétrole, M. Yamani, avaient joué un rôle modérateur, se prononçant à plusieurs reprises en faveur d'une baisse des prix.

Selon le « Baltimore Sun »

M. KISSINGER A FAIT AJOURNER LA NEGOCIATION SUR LA LIVRAISON D'AVIONS F-15 A ISRAEL

Washington (A.F.P.). — M. Kissinger avait bloqué la négociation d'un accord concernant la fourniture à Israël de chasseurs F-15 avant d'entreprendre au Proche-Orient le ministère de conciliation qui a échoué il y a une semaine, a révélé, vendredi 28 mars, le Baltimore Sun.

La suspension de ces négociations, précise le journal, était destinée, dans l'esprit de M. Kissinger, à prévenir les effets négatifs que risquait d'avoir la conclusion d'un tel accord sur la mission de médiation. Elle consistait également en un moyen de pression sur l'Etat hébreu. Le porte-parole du département d'Etat n'a pas démenti l'information du Sun.

La venue à Washington d'experts israéliens qui devaient conclure l'accord sur les F-15 a été reportée d'un mois. Elle risque maintenant d'être encore plus retardée en raison du « réexamen » de la politique des Etats-Unis au Proche-Orient.

La décision de M. Kissinger ne peut être mise en rapport avec les remarques du président Ford sur le manque de souplesse d'Israël, puisqu'elle a été prise avant le début de la dernière mission du secrétaire d'Etat M. Kissinger à Jérusalem, au cours d'une conférence de presse, qu'il n'était nullement question de « punir » qui que ce soit après l'échec de sa diplomatie des « petits pas ». Il a ajouté que la question d'une éventuelle réduction de l'aide à Israël était encore purement « académique ».

ERRATUM. — La lettre de délégués arabes auprès de l'UNESCO contestant les résolutions de la Conférence internationale pour l'université de Monde du 26 mars) était signée, entre autres par le délégué de l'Irak et non par celui de l'Inde, comme une erreur d'impression nous l'a fait indiquer.

AFRIQUE

Rhodésie

De nombreux dirigeants nationalistes ont été arrêtés en Zambie

Mgr Abel Muzorewa, président du Conseil national africain (A.N.C.), qui regroupe les trois principaux mouvements nationalistes rhodésiens, a adressé, vendredi 28 mars, à deux d'entre eux, l'Union africaine du Zimbabwe (ZANU) et l'Union populaire africaine du Zimbabwe (ZAPU), un sévère avertissement soulignant que leurs rivalités pourraient conduire à des affrontements aussi sanglants que ceux qui avaient divisé le mouvement nationaliste en Rhodésie en 1963 et 1964.

De notre correspondant

Nairobi. — Le ZANU fait pour l'instant les frais des tentatives de règlement du problème rhodésien. Ses principaux dirigeants ont été arrêtés, il y a quelques jours, par la police zambienne dans le cadre de l'enquête sur le meurtre du numéro deux du mouvement, M. Herbert Chitepo, assassiné à Lusaka le 18 mars. Quant au président du ZANU, le révérend Sibhohle, arrêté de nouveau le 4 mars à Salisbury, il attend en prison les résultats d'un procès auquel il a refusé d'assister.

Le gouvernement de M. Kaunda a annoncé que d'autres nationalistes rhodésiens avaient été arrêtés, et que les bureaux occupés à Lusaka par leurs mouvements respectifs (le ZANU, le ZAPU et le FROELI) seraient fermés, la raison invoquée est qu'ils n'ont plus de raison d'être puisque les mouvements se sont regroupés, le 7 décembre, au sein de l'African National Council (A.N.C.), présidé par Mgr Muzorewa. Le ZANU, dans les forces de guérilla ont donné le plus de fil à retordre aux troupes de M. Smith, semble le plus touché par cette mesure. Le ministre zambien de l'Intérieur a indiqué, vendredi 28 mars, que la police enquêtait sur des conflits intérieurs au ZANU, qui auraient fait plusieurs victimes.

Les représentants à l'étranger du ZANU redoutent maintenant une occupation de ses camps d'entraînement en Zambie. « La guérilla en serait quasi paralysée », nous a expliqué l'un d'entre eux. Le ZANU pense que M. Kaunda s'est engagé auprès de M. Vorster à prévenir les infiltrations de ses partisans en Rhodésie à partir du territoire zambien, en échange de quoi le

premier ministre sud-africain aurait permis de replier ses unités de police engagées sur le Zambèze. « M. Kaunda n'a jamais appuyé ouvertement la lutte sur le Zambèze », nous a dit le même représentant du ZANU. Les dirigeants du ZANU, a-t-il ajouté en résumé, sont persuadés que M. Smith « ne négociera jamais » et que M. Vorster en revanche veut favoriser l'accession au pouvoir à Salisbury d'un leadership noir et stable avec lequel il entendrait de bonnes relations et qui considérerait lui-même sa propre guérilla. Depuis les accords de Lusaka, en décembre dernier, les événements joueraient dans ce sens : « M. Vorster veut un régime janssien en Rhodésie et nous ne nous battons pas pour cela », a-t-il précisé.

Le ZANU ne serait pas entièrement découragé, si l'on en croit ses représentants. Dans l'immédiat, la nouvelle direction de l'A.N.C. pourrait difficilement se désolidariser du sort du révérend Sibhohle, dont le retour en prison ne peut que renforcer le prestige.

Les représentants du ZANU pensent enfin que si M. Julius Nyerere, le président tanzanien, et M. Samora Machel, président du FRELIMO, Front de libération au pouvoir au Mozambique, ne continueraient à offrir leur caution à une négociation amorcée en décembre avec leur concours il elle avait pour résultat de se retourner contre les nationalistes africains de Rhodésie. Cette question promet un débat assez vif à l'occasion de la conférence, du 7 au 11 avril, à Dar-es-Salaam, des ministres des affaires étrangères de l'O.U.A.

JEAN-CLAUDE POMONTI
(1) Le verdict doit être rendu le 2 avril. — (R. D. L. R.)

ENLEVEMENT

de France à Madagascar

de Libère à Aden

TRAVERS LE MONDE

L'UNITÉ POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE A L'ŒUVRE...

ORGANISATION

LE CONSEIL
est l'organe suprême de la Ligue Arabe. Il est constitué par les représentants des vingt Etats membres et de la Palestine.

LE SECRETARIAT
est responsable de l'administration quotidienne de la Ligue Arabe, sous la direction de son Secrétaire général, M. Mahmoud Riad, ancien Ministre des Affaires étrangères de la République Arabe d'Egypte. Le Secrétariat comporte des départements des affaires économiques, politiques, législatives, culturelles, sociales et du travail, ainsi que des départements Pétrole, Finances, Palestine, Santé, Information, Communications et Protocole.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE
a été créé en 1950. Il est composé des Ministres des Affaires économiques ou de leurs représentants.

LE CONSEIL DE L'UNITÉ ÉCONOMIQUE ARABE
a été créé en 1964 par le Conseil Economique. Parmi ses objectifs se trouvent la suppression des Tarifs intérieurs, la création de Tarifs extérieurs communs, la liberté de déplacement de la main-d'œuvre et des capitaux et l'adoption de politiques économiques communes.

Les Agences spécialisées et les bureaux de la Ligue Arabe comprennent :

L'ORGANISATION ARABE POUR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LA SCIENCE
qui fut créée en 1964 pour promouvoir les idéaux de l'Unité Culturelle Arabe, et à laquelle chaque Etat membre soumet un rapport annuel consacré aux progrès réalisés dans les domaines de l'Éducation, de la Culture et de la Science.

L'UNION RADIOPHONIQUE DES ÉTATS ARABES, créée en 1969 pour coordonner et mettre à l'étude des sujets relatifs à la Radiodiffusion et procéder à des échanges dans le domaine de la coopération technique. Parmi les membres figurent dix-neuf stations arabes de Radio et de Télévision, ainsi que quatre associés étrangers.

L'ORGANISATION ARABE DU TRAVAIL, créée en 1965 pour la coopération dans les problèmes du Travail, de l'unification de la législation du Travail, des conditions de l'emploi, de la sécurité sociale, etc.

LE CONSEIL DE L'AVIATION CIVILE DES ÉTATS ARABES a été fondé en 1967 pour déve-

looper les principes, les techniques et la commercialisation des transports aériens entre les Etats membres.

L'ORGANISATION DES VILLES ARABES
a été fondée en 1967 pour s'attacher aux aspects scientifiques, culturels et sociaux du développement urbain, ainsi qu'au planning et à l'administration des cités. Cet organisme est ouvert aux Conseils Municipaux des principales villes arabes.

LE CONSEIL JOINT DE LA DÉFENSE
a été créé en 1950 pour mettre sur pied une défense commune. Il est constitué par les Ministres des Affaires Étrangères et les Ministres de la Défense, ou leurs représentants.

L'ORGANISATION ARABE INTERNATIONALE POUR LA DÉFENSE SOCIALE
comprend trois bureaux chargés respectivement de la Drogue, de la Prévention du Crime et de la Police Criminelle.

La Ligue Arabe possède des Bureaux d'Information à New-York (avec succursales à Washington, Chicago, San-Francisco et Dallas), Genève, Bonn, Rio-de-Janeiro, Londres, New-Delhi, Rome, Ottawa, Buenos-Aires, Tokyo, Paris, Dakar et Nairobi. Des bureaux sont prévus à Addis-Abeba, Ankara, Lagos, Copenhague et Madrid.

- 1945 Signature du Pacte de la Ligue Arabe.
- 1946 Signature du Traité Culturel.
- 1950 Traité de Défense conjointe et de coopération économique.
- 1953 Création de l'Union des Télécommunications et des Radio-communications. Fondation de l'Institut d'Etudes Arabes Supérieures.
- 1954 Première conférence au Caire des Ministres Arabes de l'Instruction Publique.
- 1954 Formation de l'Union Postale Arabe.
- 1954 Accord sur les Nationalités.
- 1956 Accord sur une Nomenclature de Tarifs Communs.
- 1957 Accord sur la création d'une Institution Financière Arabe pour le Développement Economique.
- 1958 Accord de coopération entre la Ligue Arabe et l'Organisation Internationale du Travail.
- 1959 Premier Congrès des Pétroules Arabes.
- 1960 Inauguration du nouveau Quartier Général de la Ligue Arabe à Midan Al Tahrir, Le Caire.
- 1961 La Koweït adhère à la Ligue Arabe.
- 1961 Accord pour la création d'une Organisation Arabe consacrée aux Sciences Administratives.
- 1961 Accord avec l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'échange d'informations médicales.
- 1962 Accord sur la création d'une unité économique.

TRENTE ANS DE PROGRÈS

- 1963 Accord pour la création d'une Compagnie Arabe de Navigation.
- 1963 Accord sur la création d'une Organisation Arabe de Défense Sociale contre la criminalité.
- 1964 Première session du Conseil des Ministres Arabes de l'Information.
- 1965 Création du Marché Commun Arabe. En septembre, conférence des chefs d'Etats Arabes à Casablanca.
- 1965 Création de l'Organisation des Transporteurs aériens Arabes. Accord sur une coopération arabe en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.
- 1966 En mars, Conférence des chefs d'Etats Arabes au Caire.
- 1966 En juin, nouvelle Conférence des chefs d'Etats Arabes au Caire.
- 1966 Conférence des Ministres des Affaires Étrangères Arabes au Caire.
- 1967 Au Caire, Conférence des chefs d'Etats Arabes.
- 1967 A Khartoum, Conférence des leaders arabes.
- 1967 Création du Conseil de l'Aviation Civile pour les Etats Arabes.
- 1967 Accord sur la création d'une Compagnie Arabe de Transports pétroliers.
- 1968 Première Conférence des Ministres Arabes du Tourisme.
- 1968 Création du Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social.

- 1969 Conférence « au sommet » tenue à Rabat. Création du Centre de Développement Industriel pour les Etats Arabes. Première Conférence des ministres Arabes de la Santé.
- 1970 Création de l'Organisation Arabe de Développement Agricole.
- 1970 Conférence de l'Organisation Arabe pour l'Éducation, la Culture et la Science.
- 1971 Bahrein, Qatar et Oman sont admis dans la Ligue Arabe.
- 1972 M. Mahmoud Riad succède à M. Abdel Khaïek Hassouna comme secrétaire général de la Ligue Arabe. Première Conférence Arabe sur la circulation.
- 1973 Signature du Traité pour la Coopération Technique entre l'Organisation Afro-Asiatique de la Reconstruction Rurale (AARRO) et la Ligue Arabe.
- 1973 Publication d'une Déclaration définissant les demandes arabes pour un règlement du conflit du Proche-Orient.
- 1973 « Sommet » Arabe d'Alger. La Mauritanie est admise dans la Ligue Arabe.
- 1974 Admission de la Somalie dans la Ligue Arabe.
- 1974 Accord sur la création d'une commission conjointe permanente pour la coopération économique avec le Communauté Européenne.



La Ligue des États Arabes

Rhodesie

De nombreux dirigeants nationaux ont été arrêtés en Zambie

Les dirigeants nationaux de nombreux pays africains ont été arrêtés en Zambie...

AFRIQUE

APRÈS L'ENLÈVEMENT DE M. GUEURY

SES RAVISSEURS AYANT OBTENU SATISFACTION

L'ambassadeur de France à Mogadiscio a été libéré à Aden

M. Jean Guery, ambassadeur de France à Mogadiscio, enlevé dimanche 23 mars par un commando...

M. Rabeih, M. Arnaud Lyon-Caen, avocat aux conseils, écrivait notamment que...

M. Guery est arrivé samedi matin à Paris après une escale à Djibouti...

M. JEAN POPEREN : « DEUX POIDS DEUX MESURES ? »

M. Jean Popperen, secrétaire national du parti socialiste, se réjouit sincèrement...

On remercie, à Paris, l'aidé apporté par l'Égypte et l'Italie dans le dénouement de l'affaire...

A TRAVERS LE MONDE

Bulgarie

CINQ FONCTIONNAIRES des services d'exportation ont été condamnés à des peines d'un an à quinze ans de prison...

trève le 10 février dernier. Il en restait soixante-trois...

L'IRA OFFICIELLE a invité les électeurs à se prononcer contre le maintien de la Grande-Bretagne...

Chili

LE GOUVERNEMENT CHILIEN a, le 28 mars, la fermeture, pour dix jours, de la station Radio Balmaceda...

Etats-Unis

LA MAISON BLANCHE a confirmé le jeudi 27 mars la nomination de M. Rogers Morton...

Hongrie

A L'OCCASION DU TRENTIÈME ANNIVERSAIRE de la fin de la guerre, les autorités ont décidé une large amnistie...

Irlande du Nord

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT BRITANNIQUE à l'Irlande du Nord, M. Merlyn Rees, a ordonné la mise en liberté de quarante prisonniers détenus...

CORRESPONDANCE

Le sort de trois Français détenus par des rebelles au Tchad

Nous avons reçu de M. Pierre Chouteau, dont le femme est détenue depuis avril 1974 par des rebelles tchadiens...

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation tragique de trois Français détenus en otage par les révolutionnaires tchadiens...

En effet, le 21 avril 1974, mon épouse, Mme Françoise Claustra, et M. Combe ont été enlevés par des rebelles qui avaient attaqué la localité de Bardai...

Le négociateur français n'est arrivé sur place que le 15 mai (soit vingt-trois jours plus tard) alors que j'avais établi le contact avec le chef rebelle...

Expulsé du Tchad avec la bénédiction de l'ambassadeur de France pour avoir eu un entretien en tête à tête avec le chef rebelle le 30 mai 1974...

liés, mais les conditions de vie dans la montagne sont très dures. J'ai une fille de 12 ans...

Les consignes sont de ne pas faire de peine à M. Tombalbaye. Plusieurs dizaines de jeunes soldats français sont déjà morts...

Après onze mois de patience, si je me tourne aujourd'hui vers la presse, c'est que je crois que, grâce aux journalistes, en venant à publier les détails de cette affaire, peuvent obliger les pouvoirs publics à faire leur devoir.

Le moins qu'on puisse dire est que le gouvernement français ne fait pas preuve dans cette affaire de la même fermeté pour obtenir la libération de son ambassadeur en Somalie...

Le 15 mai transféré en logement avant d'être abandonné, le gouvernement français et tchadien ayant jugé exorbitantes les demandes des rebelles...

Le Syndicat national des chercheurs scientifiques (S.N.C.S.-FEN) a publié un communiqué déclarant notamment : « Selon les informations en notre possession, nous sommes convaincus que ce qui est demandé à la France se paie d'une rançon et la publication d'un communiqué n'est pas moins problématique que ce qui est demandé au Tchad : la fourniture d'armes... »

Le Syndicat national des chercheurs scientifiques (S.N.C.S.-FEN) a publié un communiqué déclarant notamment : « Selon les informations en notre possession, nous sommes convaincus que ce qui est demandé à la France se paie d'une rançon et la publication d'un communiqué n'est pas moins problématique que ce qui est demandé au Tchad : la fourniture d'armes... »

Cette attitude, qui contraste avec l'attitude adoptée par le gouvernement français dans l'affaire récente de l'enlèvement de l'ambassadeur de France en Somalie, conduit inévitablement à l'hypothèse qu'il existe aux yeux du gouvernement plusieurs catégories de Français... »

AMÉRIQUES

Chili

Libres opinions

LES OUBLIÉES DE L'ANNÉE DE LA FEMME

par EVELYNE SULLEROT (*)

LEUR image ne s'étale pas sur les murs. Leur voix ne parvient pas jusqu'à nous, et nous ne savons quelles imprécations ou quelle plainte d'infinie lassitude sortiraient de leurs bouches si elles pouvaient parler.

Nous savons seulement que des hommes assistent chaque jour à leur humiliation, entendent leurs cris sous la torture, les voient passer, sans pouvoir les protéger, et qu'il arrive à ces hommes d'en sangloter de désespoir. L'un d'entre eux est parvenu à nous envoyer un témoignage, d'une de ces prisons mixtes où ils sont entassés : lui-même nous dit qu'elles sont les plus à plaindre.

Tous les jours, il se voit passer dans le couloir devant sa cellule, en direction des toilettes, en file indienne, chacune une main sur l'épaule de celle qui la précède, un bandeau sur les yeux, car elles n'ont pas le droit de voir. Elles essaient de marcher bien droites, fières, en dépit des quolibets obscènes des gardiens qui s'amuse à les faire trébucher. A l'aveuglette, à cause du bandeau, elles doivent faire leurs besoins en un temps record, tandis que leurs gardiens, voyeurs, commentent. Elles repartent, forcées au silence, étouffées au passage par les soldats mêmes qui les battent et les torturent à d'autres moments. Celle qui parle devra demeurer à l'écart des heures dans le couloir, et quand elle commence à vaciller, après une nuit entière, les gardiens l'entraînent, se la renouille comme une quille, et jouent avec elle en l'insultant.

Bien sûr, la condition de prisonnier politique en régime totalitaire est une épreuve sans fin pour le corps et pour l'esprit, et cela aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Encore les hommes ne subissent-ils pas à longueur de journée la parodie obscène et sadique de l'amour de la part de leurs collègues. Et nul homme, jeté dans sa cellule après un interrogatoire « poussé », n'a, du surcroît, à redouter d'attendre un enfant de son bourreau. Elles, si.

Leur dignité d'être humaine est bafouée, et plus profondément encore leur identité de femme. A quelles halnes le sadisme de ces soldats ne s'attache-t-il pas ! Elles sont de gauche. Non seulement elles ne se sont jamais jointes aux fameuses « manifestations de casseroles » dans lesquelles les ménages contre Allende, mais encore elles tiennent à leurs idées politiques. Et plusieurs d'entre elles sont des diplômées, des professeurs, des médecins, des journalistes. Que de ravanches à prendre pour les soldats de Pinochet !

Le bébé dont Carmen Castillo Echeverría est accouchée, après des mois de prison et de solitude, est mort à peine né. Le bébé de onze mois de Soledad Jara a été torturé devant elle. Nous connaissons, à la suite de recherches et de recoupements, les noms de deux cent trente d'entre elles, et l'adresse de leurs prisons. Les lettres, pétitions, télégrammes qu'on leur enverra, tout sera préférable au silence qui peut leur être fatal. Toutes ces démarches nominales nuisent beaucoup moins aux prisonnières récemment à la suite d'actions menées en leur faveur à partir de plusieurs pays.

Ces tous ceux qui veulent aider les prisonnières chiliennes se manifestent. Nous leur dirons que faire !

(*) Sociologue, spécialiste du travail féminin, membre du Conseil économique et social, fondatrice du Centre Mestral, au C.C.P. M.D.P.L. 33068-67 La Source Paris.

(1) Lire à Mme E. Perret, 9, rue de Duras, 75006 Paris.

Le comité de défense des prisonnières politiques au Chili a fait part de la mort de Diana Aron, vingt-quatre ans, journaliste. Sa mort, dans une des maisons de torture de la DINA, a été faite par Amnesty International, est due à une perforation des reins ; fait part également de la disparition d'Alexandro Jaque, sept ans, fils de la journaliste Gladys Diaz, détenue par la DINA depuis le 30 février.

DIPLOMATIE

Un « sommet » paneuropéen est probable avant la fin de l'année

(Suite de la première page.) Les petits paysans ne contestent pas les responsabilités des quatre grandes puissances sur l'Allemagne et sur Berlin, mais ils veulent que cela soit bien précisé et qu'on s'en tienne là.

Toujours au sein de la première commission, l'Est et l'Ouest s'affrontent sur la notification des manœuvres militaires, dans le cadre des mesures dites « destinées à susciter la confiance ». Depuis trois semaines, cependant, les Soviétiques se déclarent disposés à se montrer plus souples sur les points de contestation — régions concernées par les manœuvres, délai de notification, importance minimale des effectifs engagés, liste des pays qui devront être informés — à condition que les notifications se fassent sur une base solennelle. Un accord pourrait devenir possible si les Soviétiques se considéraient moralement et politiquement tenus de procéder à ces notifications, sans que pour autant celles-ci découlent d'une obligation juridique.

La deuxième commission, qui traite des problèmes de la coopération dans le domaine de l'économie, de la science, de la technique et de l'environnement, n'a plus guère de problèmes importants à résoudre en dehors de ceux que posent la réciprocité des avantages consentis — demandée par les pays de l'Ouest, et l'octroi progressif de la clause de nation la plus favorisée, réclamée par l'Est. Cependant, le terrain a été largement déblayé sur ces deux points.

Quant aux travaux de la fameuse troisième commission, tous les Occidentaux admettent maintenant, à la suite des Américains et des Français, qu'il n'est pas question d'obtenir des Soviétiques, en matière de libre circulation des idées et des hommes, des concessions qui pourraient

mettre en cause leur système idéologique et politique. Tout ce que l'on peut chercher à obtenir, estime-t-on dans ces milieux, ce sont quelques gestes et « ouvertures » susceptibles de créer un minimum de satisfaction réelle, sans pour autant compromettre le statut de l'Union soviétique.

Un représentant de l'O.R.S.E. à la conférence nous a assuré que, dans l'esprit de la rencontre de Rambouillet, la délégation soviétique était plus que jamais résolue à travailler en étroite coopération avec la délégation française pour faciliter la solution des dernières difficultés. Ainsi, au sein de la troisième sous-commission — relative aux échanges culturels — le problème des salles de lecture au sujet duquel Français et Soviétiques s'opposaient — les premiers demandant la multiplication de ces salles, les seconds s'y opposant — aurait fait l'objet d'un compromis lors du récent voyage de M. Chirac à Moscou.

Les deux autres sous-commissions, qui travaillent sur les contacts entre les personnes et sur l'information, ont fait de sérieux progrès. Mais il est pratiquement impossible d'aller à l'encontre de la volonté des Soviétiques de contrôler le plus possible ces échanges, en privilégiant notamment les visites et rencontres collectives. C'est en vain que les Occidentaux s'efforcent d'élargir les facilités de travail des journalistes travaillant individuellement. Les Soviétiques s'opposent, par exemple, en ce qui concerne la radio et la télévision, à ce que les journalistes étrangers soient accompagnés par leurs propres collaborateurs techniques. Ils exigent que ces journalistes fassent appel aux techniciens du pays visité.

Faut-il dramatiser de telles divergences ? Ou faut-il admettre, comme le prétendent les Russes, que celles-ci s'atténuent avec le progrès de la détente et qu'il

faut donc laisser faire le temps ? Dès maintenant, la délégation soviétique à Genève affirme que de substantielles facilités de travail seront accordées prochainement aux journalistes.

Le problème des « suites » à donner à la conférence ne saurait non plus être des difficultés insurmontables. Les pays de l'Est savent qu'ils n'obtiendront pas tout de suite la création d'un organisme permanent pour succéder à la G.S.C.E. Les grands pays de l'Ouest ne peuvent plus ignorer, de leur côté, que les petits pays sont soucieux, pour la plupart, d'obtenir que la conférence envisage un moyen ou un autre de contrôler tout de suite l'application des accords conclus, sans attendre 1976, comme le proposent les Danois, soutenus par les Neuf et les Américains.

Le regret des petits pays

Contrairement à ce que l'on croit généralement, la méfiance n'oppose pas seulement, au sein de la G.S.C.E., les pays de l'Ouest à ceux de l'Est. Elle oppose tout autant les petites puissances aux grandes. Les petits pays, en effet, et pas seulement ceux de l'Ouest, sont aujourd'hui déçus et irrités par une conférence dont ils ont longtemps espéré qu'elle entraînerait une certaine démocratisation des rapports européens, donc une participation plus active de leur part au règlement des affaires européennes. Or ils s'aperçoivent que la conférence n'évolue nullement dans ce sens et que les grands ont de plus en plus tendance à régler entre eux, sans les informer ni les consulter, les points inscrits à son ordre du jour.

Critiques et regrets n'atteignent pas seulement les Américains et les Soviétiques. Ils visent aussi les Neuf qui, dans l'ensemble, ne les consultent guère, les Quatorze de l'O.T.A.N., qui sont prêts à ren-

voyer les problèmes de sécurité à la conférence de Vienne sur la réduction des forces, à laquelle plusieurs des petits pays ne participent pas, les Allemands qui viennent de régler leur problème par accord direct avec les Deux Super-Grands, les Français enfin dont ils attendaient une plus grande contribution à la démocratisation des relations intereuropéennes. Or il leur apparaît que Paris cherche surtout, pour

des raisons de haute stratégie, à s'arranger directement avec les Russes.

Ces regrets des petits pays ne facilitent sans doute pas les dernières négociations de la G.S.C.E. Ils n'ont pas cependant jusqu'à présent incité à faire obstacle à la conclusion, avant la fin de l'année, de l'accord définitif auquel ils sont d'ores et déjà résignés.

JEAN SCHWEBEL

LA CONTROVERSE SUR LA DÉFENSE NATIONALE

La « Pravda » prend la défense du P. C. F.

De notre correspondant

Moscou. — La Pravda de ce samedi 29 mars publie un long article de son correspondant à Paris consacré au parti communiste français. Cet article comporte de nettes références à la querelle qui oppose le P.C.F. au gouvernement à propos de l'indépendance de la défense nationale française. Cette querelle avait rebondi à la suite des déclarations faites la semaine dernière à Moscou par M. Chirac, pour dénoncer ce que le premier ministre avait appelé les tentatives de « sabotage » de la défense française menées par le parti communiste.

Sans jamais rappeler ces incidents, le correspondant de la Pravda à Paris résume ainsi la position du parti communiste français : « L'un des procédés favoris — et pas nouveaux — des anticommunistes consiste à accuser le parti communiste français de négliger les intérêts de la nation. C'est tout juste si on ne lui a pas passé pour une tentative de saper la sécurité de la France et pour une atteinte à sa souveraineté le soulèvement du parti d'assurés indépendants véritable du pays, ses mises en garde contre le resserrement des liens entre la France et l'O.T.A.N. ainsi que son exigence de freiner la course aux armements. La vérité et la stérilité de semblables procédés sont évidentes. Le parti communiste français a depuis longtemps prouvé qu'il est un parti qui défend systématiquement les intérêts nationaux du peuple français, les intérêts d'une véritable sécurité du pays, dont la garantie principale est le renforcement de la paix générale en Europe et dans le monde entier. L'anticommunisme, on le sait, aboutit logiquement à l'anti-soviétisme. C'est à nos jours réactionnaires des monopoles occidentaux sans vergogne ces jour-ci l'O.R.S.E. elle aussi, essayant de discréditer les bonnes relations qui se sont établies ces dernières années entre nos deux pays et qui correspondent aux vieilles traditions et espérances des peuples soviétiques. C'est à nos jours réactionnaires des monopoles occidentaux sans vergogne ces jour-ci l'O.R.S.E. elle aussi, essayant de discréditer les bonnes relations qui se sont établies ces dernières années entre nos deux pays et qui correspondent aux vieilles traditions et espérances des peuples soviétiques. C'est à nos jours réactionnaires des monopoles occidentaux sans vergogne ces jour-ci l'O.R.S.E. elle aussi, essayant de discréditer les bonnes relations qui se sont établies ces dernières années entre nos deux pays et qui correspondent aux vieilles traditions et espérances des peuples soviétiques. »

سكنا من الأهل

ÉCONOMIQUE RE...

TRENTE ANS DE PROGRÈS

Arabes

RELIGION

Des milliers de jeunes Français à Rome pour l'Année sainte

L'essentiel, c'est la parole

Rome. — Tous les pèlerins de l'Année sainte ne sont pas des personnes âgées ou sur le point de le devenir. Jean-Luc, évêque de promière zone, est aussi délégué de classe à peine sorti des discussions sur la réforme Habé, est venu à Rome avec une centaine d'autres jeunes du diocèse. L'an dernier Jean-Luc était allé à Lourdes.

D'un pèlerin à l'autre, il ne fait guère de différences. Les courants qui traversent l'Eglise catholique ne le déchirent pas comme tant d'autres tortures : à la fin de l'été, l'Eglise de Taizé et l'Année sainte ne sont-elles pas toutes deux placées sous le signe de la « réconciliation » ?

Le groupe de Jean-Luc, où les filles sont nettement majoritaires, est accompagné par plusieurs prêtres — des aumôniers de lycée, le directeur diocésain des pèlerinages, et Mgr Boucheix, d'Albi-en-Provence. Tout le monde s'est levé à 5 heures du matin, à Assise pour ne pas être en retard, à Rome, au rendez-vous fixé par Paul VI. Sur la place Saint-Pierre, le lent pèlerinage des milliers de pèlerins qui vont par groupes de quarante — la contenance d'un autocar — rythmant les minutes. Le soleil est pâle et une légère brume enveloppe les palais et la coupole de Saint-Pierre.

La voix du pape

Les jeunes d'Albi-en-Provence ne sont pas trop emus à la perspective de voir le pape. Les vieilles femmes qui jouent déjà des couples pour mieux voir, les font plutôt rire. Enfin la porte s'ouvre. Une boussolade, une rumeur qui résonne sous la voûte de la plus grande basilique du monde. Les membres du protocole — papillons blancs et cotés cassés — tentent de canaliser la foule. Mais les groupes se mélangent dans une joyeuse pagaille. « Albi par là », « Bellay, où est Bellay », « Strasbourg, par la gauche ». Aujourd'hui, comme souvent, il y a des milliers de Français à l'audience. Après les hautes messes, les plus fidèles pèlerins de l'Année sainte. Une seule agence spécialisée en aura accueilli plus de quarante mille en 1975.

Gilles, quinze ans, le plus bavard du groupe « trouve cela fol ». Il était déjà venu à Rome en famille, mais n'avait pas vu le pape. Il est revenu pour l'Année sainte « un peu par curiosité », un peu « pour approfondir sa foi ». « C'est après que je verrai ce que cela m'aura apporté ».

Au pied des célèbres statues de Saint-Pierre, à quelques mètres des baldaquins du Bernin qui surplombent un fatout jeune où dans une heure, Paul VI prendra place. Monique, vingt-cinq ans, professeur d'art plastique à Salon-de-Provence estime que « le problème du déroulement est un vrai problème ». « L'essentiel, dit-elle, n'est pas là. Française, un peu plus jeune, et qui est allée deux fois à Taizé, précise : « L'essentiel, c'est la parole. » Et conclut : « C'est quand on se sera habitués à ce discours que le pèlerinage deviendra le plus intéressant ».

L'attente durera plus d'une heure et demie. Pour passer le temps, c'est la coutume, les groupes continuent de chanter. Les jeunes d'Albi, après de longues minutes d'hésitation se lancent : « Nous avons vu les pas de notre Dieu croiser les pas des hommes. » En avant, légèrement sur la droite, une cinquantaine de jeunes Français.

LA LITURGIE DE LA PASSION AU VATICAN

Cité du Vatican (A.F.P.). — La liturgie de la Passion a été célébrée le vendredi saint à Saint-Pierre de Rome, sous la présidence de Paul VI. Un Noir canadien d'origine américaine, le Père Martin Skinner, personnifiait le Christ, c'est-à-dire qu'il chantait les paroles de Jésus rapportées par l'Evangile. Un capucin italien, Marino da Milano, préfaciateur de la maison pontificale, a d'autre part pris en ces termes la défense de l'Année sainte : « La foi est ce qui ont qualifié l'Année sainte de « biess colossal », d'« explosion de « fanatisme religieux », de « révélation d'écoulement mystique ». « On a crié au scandale de la petite industrie du pèlerinage touristique, et l'on respecte la complexité du silence sur les grands tristes, même romains, de la pornographie, de la prostitution, de la drogue. »

« Pourtant, les chrétiens se font pèlerins à la maison de Père pour s'écouter de la discorde universelle et faire halte dans une communion de paix afin de reprendre confiance dans l'amour chrétien qui unit. »

De notre envoyé spécial

étèves d'écoles militaires, en uniforme, le cheveu court, reprennent sans entrain les chants des jeunes Aixois. Un aumônier militaire prend les chœurs en main etève les bras en cadence : « De quel se mêle-t-il celui-là ? », bougonne un aumônier de lycée qui a encore l'âge d'un étudiant. A aucun moment, les jeunes Aixois et les futurs officiers ne parviennent à chanter à l'unisson.

Par trois fois, la foule se dressera debout sur les bancs de bois lors de la prétendue arrivée du pape. La quatrième sera la bonne. Au fond, à gauche de l'autel, au milieu d'une vive lumière, un homme blanc et rouge est ballotté sur un siège solennel. Des centaines d'éclairs d'appareils photo secouent la toiture du viage. Voici Paul VI, la tête penchée, les bras tendus dans un geste céleste, affectueux et mille fois renouvelé depuis douze ans. Les jeunes du pèlerinage d'Albi-en-Provence applaudissent de bon cœur mais sans excès.

Assis devant l'autel, Paul VI va parler pendant plus d'une heure, en italien et en français. Sa voix faible, qu'on dirait près de s'éteindre, parle de « réconciliation » et de paix. Pour chaque groupe de pèlerins le pape a un mot gentil, tendre ou aimable. Il a l'air en bonne forme intellectuelle. A l'appel de chaque groupe, ceux qui le composent applaudissent ou émettent leur joie ; les localisant par leurs cris, le pape tend alors ses bras vers eux, à gauche, à droite, au fond. La liste est longue, des aumôniers missionnaires de Notre-Dame d'Afrique au collège Saint-Dominique de Pau, en passant par un groupe d'enseignants du diocèse de Cambrai et par « les étudiants de Strasbourg venus avec leurs parents et leurs professeurs ». Paul VI aura un mot gentil pour « le très beau pèlerinage des jeunes d'Albi-en-Provence ».

La joie de se retrouver

Après avoir passé en revue les groupes italiens où dominent les voix enfantines, le pape parlera brièvement du Vietnam « qui souffre un agonie indolable, par nous et en nous » et rédit que nous serons « tous sauvés par le mystère pascal ». Curieusement, il est à peine question de l'Année sainte.

A ANTENNE 2

LES FACETTES DE LA FOI

Réunir pour une heure d'émission télévisée, des chrétiens aussi divers que Mère-Marie-Yvonne, le Père Jean Cardonnel et M. Georges Hourdin (« Apostrophes » à Antenne 2, vendredi 28 mars), et leur demander ce qu'est leur foi, représente un pari difficile à tenir. Il l'a pourtant fort bien été. Habilement menés par Bernard Pivot et Jacques Duquesne, les débats ont permis à chacun de s'exprimer et de s'opposer sans se neutraliser ni se heurter d'une manière pénible.

Le danger de voir la religion s'enlisier dans la politique a été relevé par le Père Bruckberger, défenseur d'une mystique traditionnelle à qui l'on a fait pourtant malicieusement remarquer ses engagements très précis pendant la Résistance. C'est la notion du partage des biens de la Terre, conséquences inéluctables du précepte de Jésus : « Aimez-vous les uns les autres », qui frappe surtout M. Georges Hourdin et lui apparaît la pierre de touche du christianisme. Comment prendre au sérieux des croyants dont la prière serait une évocation ?

Souriant mais coriace, le Père Jean Cardonnel, au meilleur de sa forme, interpelle et contredit son confrère dominicain « Bruck ». Un murmure s'élève quand, à la question posée par Mère-Marie-Yvonne : « Croyez-vous en Dieu ? », il répond : non. Mais l'auteur de Dieu est mort en Jésus-Christ s'en explique. C'est le mot surtout, si galvaudé, qui lui paraît suspect. Qui pourrait lui reprocher, surtout en ces jours de Semaine sainte, de placer le Christ au centre de sa foi ? Ou même de redire combien il est impressionné par l'expérience maïsté ?

MÈRE MARIE-YVONNE AU-DELA DE LA RAMPE

Mère Marie-Yvonne a su se tailler une place bien à part dans le monde des religieuses. Elle passe la rampe. Peut-être parce qu'elle pense tout haut et que la spontanéité est rare dans son milieu de vie. Curieuse de tout, elle ne joue pas les humbles et se raconte volontiers.

Passée de la Comédie-Française au concert des Bénédictins, elle est restée elle-même, épanouie et sans complexe avec ses temps de coquetterie féminine et de complaisance pour ses réussites.

Dans son dernier petit livre, A cause de Dieu (édit. Stock), elle dit avoir abordé une prostituée dans une rue de Rome ; après un moment de bavardage, elle l'a embrassée et lui a glissé dans la main un billet de 10 000 lires. Puis elle est allée orler la Vierge de Sainte-Marie-Majeure.

Ni progressiste ni même très moderne, Mère Marie-Yvonne n'est pas loin de penser que la psychanalyse

est « le sacrement du diable ». Elle a rompu avec l'engagement chrétien pour certaines de ses positions « assassines ». Mais elle s'insurge contre la négligence de l'Eglise à l'égard de ses prêtres de campagne, perdus de misère et de solitude. Elle a le courage de changer d'avis. Longtemps hostile aux prêtres mariés, elle est revenue récemment sur ses positions après avoir approché des prêtres orthodoxes. Mais Mère Marie-Yvonne continue à préférer le culte ecclésiastique, réponse à l'appel du Christ : « Quitte tout et suis-moi ».

Quant aux femmes qui voudraient « devenir prêtres », Mère Marie-Yvonne n'est guère disposée à les soutenir. Et elle appelle André Malraux à la rescousse : « Les hommes ont des fonctions à remplir, les femmes ont un rôle à jouer ».

Mère Marie-Yvonne joue assez bien le sien.

HENRI FESQUET.

Les dates des vacances scolaires pour l'année 1975-1976

Un arrêté publié au « Journal officiel » du 29 mars fixe les dates des vacances scolaires pour l'année 1975-1976. RENTRÉE DE SEPTEMBRE 1975. — Présente. — Vendredi 12 septembre au matin pour les enseignants des écoles primaires et secondaires et des établissements d'enseignement secondaire. — Rentrée des élèves. — Lundi 15 septembre au matin. TOUSSAINT. Du mardi 23 octobre après la classe au lundi 3 novembre au matin. NOËL. Du samedi 29 décembre après la classe au lundi 5 janvier au matin. FÉVRIER. — Zone A (académies d'Albi, Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nice, Orléans-

Tours, Rennes Rouen et Toulouse). — Du samedi 31 janvier après la classe au lundi 9 février au matin. — Zone B (académies de Besançon, Dijon, Grenoble, Limoges, Montpellier, Nantes, Poitiers, Reims et Strasbourg). — Du samedi 7 février après la classe au lundi 16 février au matin. — Zone C (académies des Antilles-Guyane, Créteil, Paris et Versailles). — Du samedi 16 février après la classe au lundi 23 février au matin. PRINTEMPS. Du samedi 29 mars après la classe au lundi 5 avril au matin. GRANDES VACANCES. Du mercredi 30 juin après la classe au mardi 14 septembre au matin pour tous les élèves. Quatre demi-journées « mobiles », consécutives ou non, seront mises d'autre part à la disposition des chefs d'établissement.

PREMIER COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES CHERCHEURS EN DIDACTIQUE

Le système d'enseignement conduit à la division entre manuels et intellectuels

L'Association française des chercheurs en didactique (AFCD) a organisé à Paris, les 7 et 8 mars, son premier colloque sur le thème des finalités de l'enseignement du second degré. Une centaine de personnes (chercheurs, enseignants du supérieur et du secondaire) y ont participé.

C'est dans le même amphithéâtre du Centre universitaire Jusseaup où s'est réunie la veille au soir la « coordination » des lycéens décidés à s'opposer à la réforme Habé, que se sont déroulés les travaux. Dixité de lieu, mais aussi de préoccupation. Bien que le sujet n'ait jamais été abordé de front, il est apparu que les projets du ministère de l'Éducation nationale cherchent à répondre à des critiques adressées par de nombreux participants aux méthodes et au contenu de l'enseignement secondaire.

En Suède, la proportion des retards scolaires est sept fois moins élevée qu'en France dans le premier degré et cinq fois moins importante dans le premier cycle. Or la Suède est précisément un pays, a déclaré M. Louis Cros, président du Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active, où des études scientifiques ont été menées pour étudier les déficiences qualitatives du système scolaire et pour déterminer les éléments d'ordre didactique de ces déficiences.

Les « dysfonctionnements » dont souffre le système français d'éducation ne lui sont pas tous particuliers. La « crise scolaire » est un phénomène mondial. La demande d'enseignement s'est intensifiée soudainement. Elle s'est heurtée à une pénurie de moyens et au système de valeurs des dirigeants que leur origine scolaire rendait inadaptés aux implications d'ordre didactique de cette demande.

« Une hiérarchie de noblesse accordée, selon M. Cros, la primauté aux manifestations discursives de l'intelligence par rapport à ses manifestations pratiques. Elle attribue une importance injustifiée à la démarche déductive de la pensée par rapport à la démarche opératoire. » Ainsi s'établissent petit à petit une différenciation entre « manuels » et « intellectuels ». A cet égard, il faut surtout incriminer le cloisonnement entre les disciplines et le contrôle des connaissances. « Dans quelles mesures les épreuves portant sur des disciplines spécialisées, a ajouté M. Cros, distinguent-elles les capacités mentales générales dont témoigne un élève, des savoirs et savoir-faire spécifiques correspondants à cette discipline ? Dans quelles mesures aussi ces épreuves permettent-elles d'apprécier le dosage de savoirs généraux et spécifiques, de comportements sociaux, de qualités affectives, morales et pratiques, dont le candidat devra faire preuve, dans la vie et dans sa profession ? »

(Publié) ÉCOLE SECONDAIRE MIXTE PRIVE SAINT-ANSELME Internat - 1/2 Pension - External Pension et Second Cycle Baccalauréat A, B, C 11, rue Legevos de - Beaumont 93000 BERNAY - Tél. : 03-15-43 Classes petit effectif Calme de la campagne

ÉDUCATION

En Algérie

LES PARENTS D'ÉLÈVES FRANÇAIS PROTESTENT CONTRE UNE DÉCISION DU QUAI D'ORSAY.

(De notre correspondant.)

Alger. — A l'appel de l'ALPEO (Association laïque des parents d'élèves des établissements de l'Éducation universitaire et culturelle français en Algérie), sept familles sur dix n'ont pas envoyé leurs enfants à l'école pendant une journée, le 15 mars. Cette grève des parents, trois semaines avant la visite de M. Giscard d'Estaing en Algérie, a pour but de protester contre une décision du ministre français des affaires étrangères tendant à étendre à l'Algérie les dispositions du décret du 20 octobre 1972 concernant la perception des droits d'inscription et de scolarité dans les établissements relevant du Quai d'Orsay.

Au cours de son congrès, en janvier dernier, l'ALPEO avait mis en cause la décision ministérielle, qui doit être appliquée à partir de la rentrée scolaire 1975-1976, estimant qu'elle est illégale d'un double point de vue. Selon l'Association, elle porte atteinte au principe fondamental de la gratuité de l'enseignement pour les citoyens français et constitue un abus de pouvoir du Quai d'Orsay. En effet, souligne l'ALPEO, le décret du 20 octobre 1972 s'applique aux établissements relevant du seul ministère des affaires étrangères, alors que l'OCCEA (Office universitaire et culturel français en Algérie), qui intéresse plus de huit mille élèves, a un statut particulier, puisqu'il est issu des accords d'Évian.

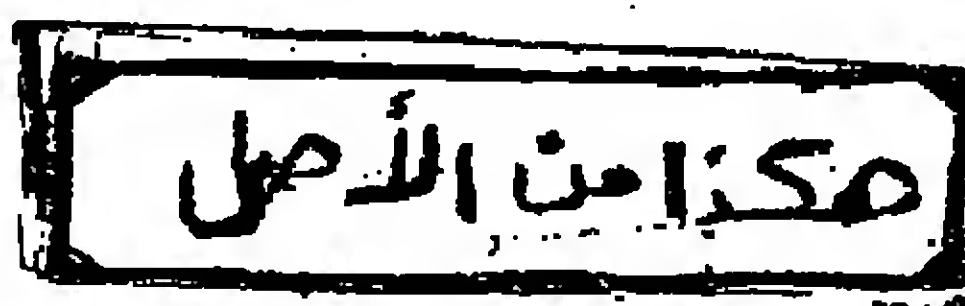
Des membres de l'ALPEO ont introduit une instance devant le Conseil d'État pour faire annuler la décision ministérielle en ce qui concerne non seulement l'Algérie mais l'ensemble des établissements français à l'étranger, en se référant à la Constitution française qui garantit la gratuité de l'enseignement.

D'autre part, les professeurs du lycée français Descartes, à Alger, ont aussi fait grève, pour protester contre la « contractualisation » des fonctionnaires titulaires ayant épousé des Algériens (ce qui entraîne une baisse de salaire) et contre la façon dont a été appliquée la règle qui fixe à six ans maximum le séjour d'un enseignant dans un pays étranger.

PAUL BALTA.

Le Syndicat C.G.T. des personnels de l'éducation nationale, réuni en congrès national à Béthune (Pas-de-Calais) du 22 au 24 mars, a appelé l'ensemble des catégories de non-enseignants de deux journées nationales d'action, les 10 et 11 avril prochains, pour s'opposer aux transferts de postes dans les académies, obtenir la création de postes budgétaires et la titularisation rapide de tous les non-titulaires.

TUNISIE SUR VOLS REGULIERS A DES PRIX CHARTERS Comitour vous propose des séjours au bord de la mer, (La Marsa, Hammamet, Sousse, Djërba...) des formules "un avion, une voiture"... des circuits en cars climatisés... Départ hebdomadaire de Paris, Marseille, Lyon, Nice, Bordeaux, Strasbourg. COMITOUR votre tourisme-conseil 161, rue St-Honoré 75001 Paris Tél. 260 38 55 Avec la collaboration de l'Office National du Tourisme Tunisien



سكزامن الاصل

FAITS DIVERS

En Italie

L'incendie de l'hôtel Excelsior de Sainte-Marie-Majeure a causé la mort de dix-sept personnes

Une dix-septième victime a été retirée le vendredi 28 mars en fin de matinée des décombres de l'hôtel Excelsior, à Sainte-Marie-Majeure (Italie), ravagé deux jours plus tôt par un incendie. Quatorze personnes ont pu être officiellement identifiées. Cinquante-six ressortissants français rescapés de l'incendie sont arrivés le 28 mars en fin de nuit au Bourget à bord d'un avion spécial. Certains d'entre eux ont annoncé leur intention de porter plainte contre la direction de l'hôtel, qu'ils accusent de n'avoir pas respecté les conditions de sécurité. Ils dénoncent également la lenteur et l'insuffisance des secours, selon eux inexistantes pendant une heure. Le centre de secours le plus proche du village est à effet celui de Domodossola, à 18 kilomètres de là. Cette tragédie met en évidence les mauvaises conditions de travail des pompiers et la mauvaise organisation des secours en Italie. Aussi les sapeurs-pompiers transalpins envisagent-ils d'observer dans tout le pays un mouvement de grève de quatre jours. Le pape Paul VI a adressé le 28 mars à l'évêque de Novara, Mgr Aldo Del Monte, un message dans lequel il le charge d'exprimer aux familles ses condoléances émuës, tandis que, pour le recon-

DOUZE FRANÇAIS PARMIS LES VICTIMES IDENTIFIÉES

Voici la liste officielle des quatorze personnes identifiées : Mlle Catherine Karstenky, mille ans, de Paris; Mlle Marie Botzani, vingt-neuf ans, de Paris; Mme Claude Leguelle, quarante-six ans, de Rouen; Mme Simone Frère, soixante-sept ans, de Rouen; Mme Françoise Le-grance, vingt-quatre ans, de Lille; M. Raoul Macchiferi, vingt-trois ans, Mlle Corinne Macchiferi, treize ans, et Florence Macchiferi, seize ans, de Ferrare (Émilie); Mme Claudine Frère, quarante-quatre ans, de Bihorel (Seine-Maritime); M. Jean-Jacques Ielen, vingt-quatre ans, de Meaux (Seine-et-Marne); Mme Lucette Bruyat, quarante-huit ans, d'Ussy (Seine-et-Marne); M. Pierre Benoit, trente-neuf ans, de Lille; Mme Maria-Teresa Adorna, vingt et un ans, et M. Rino Adorna, vingt-huit ans, tous deux de nationalité italienne.

RÈGLEMENT DE COMPTES A PARIS

L'homme tué rue de Montevideo était un proche des frères Zemmour

Alors qu'il montait dans sa voiture, rue de Montevideo, à Paris-16^e, le vendredi 28 mars, peu après 17 heures, un homme, âgé de soixante-trois ans, M. Rouven Liewer, a été tué de quatre balles de pistolet. Il est par plusieurs inconnus qui ont pris la fuite à bord d'une 404 grise. Les policiers de la brigade criminelle pensent que l'homme a été victime d'un règlement de comptes. Officiellement marchand de vêtements sur le marché Malik, aux Pucés de Saint-Ouen, M. Liewer, qui demeurait 83, rue de la Falgauderie (16^e), et se faisait aussi appeler Robert Liewer, avait connu jusqu'à une époque récente une existence agitée. Originaire de Pologne, il s'était, au hasard de divers affaires, acquis la réputation de « l'homme qui vend tout ». On devait découvrir peu après que ses activités commerciales avec l'Algérie distillaient une escroquerie portant sur plusieurs centaines de millions de francs, à laquelle étaient mêlés aussi Jo Attia et Julien Le Ny, ce dernier impliqué, d'autre part, dans l'enlèvement de Mehdi Ben Barka. Curieusement, alors que son rôle dans l'affaire paraissait plus important que celui de ses deux complices, M. Liewer avait été mis en liberté peu après son arrestation et avait disparu aussitôt. Défendu par M. Pierre Lemarchand, alors député U.N.R. de l'Yonne, il avait, en définitive, bénéficié d'un non-lieu. Arrêté en 1967, après une fusillade — un tirant abattu par des inconnus se déplaçant à bord d'une voiture appartenant aux frères Zemmour — au cabaret Don Camillo, fréquenté à l'époque par des membres du S.A.C., il avait été condamné à trois ans d'emprisonnement, cinq ans d'interdiction de séjour et dix ans d'interdiction d'exercer le commerce, ce qui n'avait, semble-t-il, pas nui à la poursuite de ses activités. « Il a une couverture sociale comme un autobus », devait dire de lui Jo Attia. Il semble que de cette époque date le début de la collaboration de M. Liewer avec le « clan Zemmour ». En 1969, il avait cherché, en compagnie de Maurice Aïan, un proche des Zemmour, à « mstrer à l'amende » de 3 millions de francs M. Claude Lipsky — qui devait être impliqué quelques années plus tard dans l'affaire du Patrimoine foncier — à propos de l'attribution d'un marché de barbelés provenant de l'armée. L'entrée de M. Liewer dans la brigade criminelle n'a toutefois pas encore permis de déterminer si la mort de M. Liewer est en rapport avec la fusillade du Théâtre ou consécutivement à l'absence de respect d'un « marché ».

Les proxénètes flingueurs

M. Jean Soelles, président des équipes d'action contre la traite des femmes et des enfants, nous a adressé la lettre suivante, dans laquelle il commente, en ces termes l'intervention de la police, le vendredi 28 février, au bar le Théâtre, à Paris : Dans la plupart des arrestations de proxénètes des armes sont saisies, sur eux, dans leurs voitures ; lors des perquisitions, on découvre de véritables arsenaux. Ils s'en servent pour terroriser les prostituées qui veulent leur résister et aussi pour régler leurs comptes avec les concurrents (10 000 en France). Certains gangsters à la manière d'Al Capone, n'ont pas craint d'habiller leurs hommes de main avec des uniformes de police pour se saisir d'adversaires leur mettre des menottes et les enlever lâchement. Avec leur mentalité d'illégaux usant de la ruse et prêts à la violence, comment être surpris qu'ils aient frappé par balles l'inspecteur Chaux entré seul dans le bar le Théâtre. Il aurait pu être tué ! C'est là le fait majeur qui commande la suite : après ce coup de feu, la bande Z... (1) était en flagrant délit. Les collègues du courageux inspecteur aillant ne pouvaient que riposter. C'était leur strict devoir — pour neutraliser la bande des proxénètes « flingueurs ». Ils doivent être félicités. En intervenant dans cette affaire, la police nationale a montré qu'elle ne faisait accapton d'aucune personne et d'aucun clan et qu'elle ne s'inclinait pas devant les puissances d'argent. Qu'elle continue ! (1) M. Soelles fait allusion au clan des frères Zemmour.

JUSTICE

Trois mois d'emprisonnement pour un larcin de 140 francs

UN MILITANT DU VOL

Trois mois d'emprisonnement pour un vol de 140 F dans un grand magasin, c'est beaucoup. Il est donc étonnant de condamner M. Jean Lapeyre, militant du Comité d'action des prisonniers (CAP), à une telle peine, vendredi 27 mars, le tribunal des flagrants délits de Nanterre, présidé par M. Jean Thérouanne, a jugé les idées du « délinquant » plus que son acte. N'a-t-il pas condamné sa complice moins virulente, Mme Agnès Ouin, à huit jours d'emprisonnement avec sursis ? Ne les avait-ils pas tous deux maintenus en détention — ce qui est rare pour ce genre de vol — depuis le début, le 31 mars dernier, dans un supermarché Casino de Bagneux ?

Le vol dans les grands magasins a la particularité d'être le fait aussi bien de femmes du monde, voire de généraux en retraite, que d'ouvriers et de chômeurs. Lors de son congrès de 1972, le Syndicat de la magistrature écrivait : « Sans chercher à savoir qui, finalement, supporte le coût de ces vols, on ne peut manquer de constater qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un processus économique dont les représentants, en quelque sorte, les déchetés. La science de la tentation, l'art de susciter des besoins, le développement des moyens de distribution à tous les degrés, des anesthésiantes, sont hautement criminogènes : cycle inquiétant où les impératifs de la croissance engendrent une purlerie galopante, qu'il faut bien inscrire au compte de la société ». Ce congrès demandait donc la disqualification en contro-

BRUNO DETHOMAS.

LE MÉDECIN AMI DE LAID MOUSSA A REÇU UNE LETTRE DE MENACES

Le docteur Gérard Bonneville, est ami de Mohamed Laïd Moussa au domicile duquel le jeune insubordonné algérien a été assassiné, a reçu vendredi 28 mars une lettre de menaces signée « par un mouvement de travailleurs algériens ».

Cette lettre, qui disait notamment : « C'est sûrement vous qui avez monté le complot contre Moussa et peut-être c'est vous l'assassin. Si à la fin de la semaine les policiers vous ont pris arrêté on vous fera vous et votre famille... ». Le mouvement d'action pour venger tous nos frères qui sont morts dans ce pays pour la cause des algériens, a été immédiatement dénoncé par le mouvement des travailleurs algériens comme une « provocation fasciste ».

En fait, selon la police, cette lettre aurait la même origine que les lettres de menaces reçues par M. Robert Collard et par le président de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, après la condamnation de Mohamed Laïd Moussa, à trois ans d'emprisonnement dont dix-huit mois avec

Les parents du petit Marc portent plainte pour « enlèvement prémédité »

M. et Mme Aberli, les parents naturels du petit Marc, l'enfant de dix ans qui vient de regagner sa famille nourricière, ont déposé vendredi 28 mars une plainte pour « enlèvement prémédité ». Pour Mme Aberli, « l'enfant qui prudemment il avait été prétendu que M. et Mme Bellin-Robert, à

Libres opinions

L'otage des passions adultes

par ROGER-MARIE BRUNET (*)

LES « drames de l'adoption » ont fait réapparition dans les grands titres de la presse et semblent devoir se multiplier. Mais enoncement ? le bien, précisément, des parents adoptifs et des enfants adoptés ? Assurément pas. En aménageant les conditions de placement en vue d'adoption et les règles de l'adoption plénière comme l'expérience commandait de le faire, la loi a protégé l'enfant dans sa famille adoptive avec une efficacité telle qu'il ne s'est plus produit de conflits juridiques à ce niveau depuis 1968. C'est par l'effet d'une imprudence de termes que l'on y range les « affaires » d'à présent. Il s'agit en fait, à l'inverse, de conflits nés de la non-adaptabilité de l'enfant ; ils n'en demeurent pas moins bouleversants, et nous devons exprimer l'inquiétude qu'ils nous inspirent. Il semble que, d'ordinaire, les soixante-cinq de la loi de 1968, à laquelle on n'a pas pu mettre fin assez tôt, ou qu'on a laissé se corrompre par crainte des responsabilités (elles ne sont pas, reconnaissons-le, légères à porter). Il s'agit, en pratique, toujours d'enfants confiés soit directement par leurs parents naturels, soit par l'administration exécutant une décision judiciaire de caractère provisoire ou réversible, à des « gardiens ». Gardien est le terme juridique exact ; on en appréciera le sens et la noblesse. Aucun de ces conflits n'est exactement pareil aux autres. Aucun ne permet de déceler avec assurance dans la loi ou dans les règlements une faille unique qui les aurait permis. Ici, on se trouve en présence d'un placement direct par convention entre particuliers ou d'une histoire de famille, il en est de fort sombres. Là, on note un manque de liaison entre la justice et l'administration ; ailleurs, c'est une négligence, une maladresse dans le choix du placement. Ce peut être le refus ou l'impossibilité de la part du tribunal ou de la cour d'appeler, en personne, l'enfant ou le médecin qui le soigne et qui connaît par le détail les données psychologiques de l'affaire, ou encore l'occasion perdue d'un témoignage important. Plus fréquemment enfin qu'on ne le pense, le conflit est attisé, sinon déclenché, par l'intervention de tiers aveuglés par leur conception particulière du bien, ou engagés dans une lutte personnelle contre un service public ou l'un de ses fonctionnaires. Une seule constante en tout cela : l'enfant est chaque fois la victime des incohérences, des prétentions, des ignorances, des entêtements et des haines. Il n'a pas cessé d'être l'otage des passions adultes : les affrontements d'après divorce ne manquent pas pour nous le confirmer.

Mais la souffrance de ce petit bonhomme qui rejoint à pied le domicile de ses gardiens et que l'on ramène de force, sans qu'il y comprenne grand-chose, chez un père qui ne l'a pas engendré, mais reconnu, honnêtement sans doute, mais par pure convenance ; l'angoisse de celui-là qui se réfugie chez le directeur du Foyer départemental de l'enfance, le seul adulte dont il se sache vraiment un peu aimé ; la douleur de ce petit de cinq ans entraîné dans le suicide de ses gardiens avertis, doivent réveiller nos consciences et déclencher nos actions.

Des mesures législatives, mais plus encore des dispositions réglementaires tenant compte des causes et des circonstances de tous ces drames navrants sont indispensables. Une loi de plus, la mise en commun des expériences sera le guide le plus sûr pour dominer la terreur des théories et le danger des passions. Mais des textes, aussi parfaits et adaptés soient-ils, ne sauraient laisser espérer une extinction totale de ces conflits. Les meilleures lois se laissent, hélas ! tourner et plus souvent encore ignorer : la manière dont on néglige ou dont on applique mal les dispositions du code civil en matière de jugements constatant l'abandon en est la preuve. Il s'agit avant tout d'une question d'état d'esprit.

Si nous voulons que l'on cesse enfin de traiter l'enfant comme un bien que l'on peut aliéner sans se disputer ainsi qu'on s'arrache les objets d'un héritage, il faut que l'opinion comprenne et admette que le respect de sa personne passe avant toute autre considération. (*) Président de la Fédération nationale des associations de foyers adoptifs (F.N.F.A.), 28, place Saint-Georges, 75009 Paris.

Le Monde de l'éducation

Le numéro d'avril est paru AU SOMMAIRE

LES PARENTS

DANS LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE Être parent d'élève devient un travail de militant et de gestionnaire. Une tâche souvent ingrate où la désillusion vient vite. La communauté scolaire commence par l'apprentissage du dialogue.

LE DIVORCE - LES ENFANTS DE L'ÉCHEC

Le projet de réforme du divorce vise à « dédramatiser » cette sinistre « comédie judiciaire ». Mais dans le divorce des parents, le plus dramatique, pour les enfants, est sans doute la mésestante qui y conduit et la solitude qui lui succède.

POUR ENSEIGNER UNE AUTRE HISTOIRE

L'histoire est, dit-on, « menacée » par la réforme Haby. Faut-il pour autant « défendre » l'enseignement de l'histoire tel qu'il est actuellement conçu ? Des professeurs posent la question... et y répondent.

LES NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Grande-Bretagne : un million d'analphabètes. — Allemagne : les sociaux-démocrates tourment le dos aux réformes. — Suède : faire que les écoles soient aussi des centres de loisirs. — Mauritanie : au carrefour de l'Afrique, de l'Islam et de l'Occident. — Éthiopie : soixante mille intellectuels aux champs. — Japon : une réforme pour une société plus humaine (une interview du ministre de l'éducation).

VIE DE LA CLASSE

Le témoignage d'un professeur de lycée. Les nouveaux manuels. Au lycée Lamartine... Dessins d'insectes Théâtre en classe. Jeu arithmétique.

VOTRE ENFANT ET L'ÉCOLE

Les camarades. Comment l'inspiration vient aux enfants. L'athlétisme. Les centres d'information et d'orientation.

UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES

Dialogue avec l'ordinateur La Lorraine entre Nancy et Metz. Où vont les bacheliers ? Qui peut être boursier ?

FORMATION CONTINUE

La « reconversion » des maîtres auxiliaires.

LES REVUES

LES LIVRES

Prix de vente : 5 F Abonnements (11 numéros par an), voir normale : Étranger : 68 F France : 50 F Voir périodique sur demande

LE MONDE DE L'ÉDUCATION 5, rue des Itières, 75427 PARIS CEDEX 09 - C.C.P. 4.207-23

Le Monde

Publicité for 'Le Monde de l'éducation' magazine, including subscription information and contact details.

Le Monde aujourd'hui

Humeur

Sonnez, Pâques bretonnes!

C'EST fait. Les Pâques bretonnes sonnent par les villages et par les grèves. Elles ne sont pas religieuses. Dans leur rituel francophonique et quelque peu ovriériste, comme partout, elles n'ont rien de plus, sous les cierges et les jubes des chapelles, ces gestes de serpe qui encastraient naguère des cantiques de gloire. Que veut dire la résurrection du Christ en ce siècle post-ivraie où, dans les fermes, les dînes du Crédit agricole remplacent les images saintes? Anna, mère féconde, mère des Bretons, qui te prie encore à la fontaine? Herbe, patron des chevaux, quel fermier te supplie encore dans la délicate odeur des courges? Il n'y a pas de saints pour les tracteurs.

Sonnez Pâques, sur mon pays! Le Christ jeune en la chapelle de Trémalen voit toute troupe s'écrouler de son supplice. Il porte des assignats dans les plis et des cannelés dans les yeux. Sonnez Pâques! Je vous préférerais franchement païennes, célébrant l'est et le chère, les grands pays de l'Isle et les Celtes jadis voyants les coudes heureuses de la transmission. Par-delà les mers, par-delà Penmarc'h. Vous n'êtes pas païennes. Vous êtes chrétiennes.

J'ai vu les voiles s'élever aux pâles soleils de mars et d'avril. J'ai vu les chaudières tacher des fumées bleues sur les hameaux. Il y a de grosses voitures sur les derniers chemins. Il y a dans les bas des champs de Paris. Il y a, dans les églises, des photographes amateurs. Il y a, dans les messes, des couples amoureux au dernier soupir.

XAVIER GRALL.

Portrait

Vingt-huit ans, cinq enfants

POUR rendre visite à Mme M., dans le quartier de La Villemoussier de Grenoble, il faut l'autorisation de son mari. On enlève plutôt sordide, une porte abîmée. Les pompiers, dit-on, furent un jour l'enfoncer pour « libérer » Mme M., que son mari avait oubliée là pour le temps d'un séjour en Algérie. Mariée avec un homme qui mourut presque d'un cancer, Mme M., à vingt-huit ans, a déjà cinq enfants dont l'aîné a onze ans.

Pour une H.L.M., la salle de séjour devait avoir, sur plans, fière allure. Deux fenêtres, une petite loggia, un escalier intérieur de quelques marches qui conduisait à la porte d'entrée, une pièce spacieuse à la géométrie un peu chaotique, voilà, pense-t-on, qui se prête aux aménagements délicats et aux agencements de goût. Chez Mme M., on trouve en tout et pour tout un réfrigérateur, une télévision, une table et six chaises. Pour le reste, un grand vide blanc, rigoureusement propre.

Ces trois meubles et cette pénombre, voilà l'univers de Mme M., jeune femme soumise, courbée et souriante. Levée à 7 heures, Mme M., fait le café des enfants et de son mari. Quand tout le monde est parti, à 9 heures, elle va au marché de La Villemoussier — qu'on voit de sa fenêtre, — puis revient chez elle pour faire le ménage et la lessive, toujours recommencé.

BRUNO FRAPPAT.

Voyage

Arabie, Arabie...

COMME le disait l'animal qui savait parler (Nietzsche), « l'humanité est un préjugé », surtout quand on la recherche en des lieux où le ciel se rapproche des sables et des mythes, des lieux saints et sacrés territoire où le pardon absolu est aussi la fête du sublime.

Qui l'eût cru? Le désert n'est plus un poème! C'est aussi un préjugé une image peinte, dessinée par le néon au-dessus d'immeubles achevés, à l'angle des rues sans trottoirs. C'est un souvenir pâle qui transparaît sur le front d'un nuage égaré dans la solitude d'un ciel où les étoiles s'émouillent.

Allez en Arabie et essayez de déceler un désert qui s'étire dans vos rêves, un désert qu'on dit solennel, mais absent il s'agit en fait d'un désert qui n'est plus digne de la légende, ni tigre ni lion, comme un chat tuberculeux. Le zéro colle dans ses veines comme une énigme.

Alors on se tourne vers la mer. Discret, elle mouille à peine les sables de Djeddah. Un port? Comment le croire? Le petit vent brème la poussière aère à travers la ville, mais point de parfum marin. On s'approche. On tend la main et le regard l'eau a perdu ses couleurs. La mer Rouge s'absente. Elle ne doute plus de l'erreur elle n'a pas d'amaris.

Mais la ville est ouverte. Ni porte ni enceinte. A chaque sa rue se part de bruit et de lumière. Une lumière

Revanche sur le passé

La revanche sur le passé doit-elle passer par l'invasion des gadgets sophistiqués? Doit-elle être de nature essentiellement technologique? On peut dire que cette revanche a débuté en 1962 avec l'abolition officielle de l'esclavage. C'est le droit d'acheter ou de vendre une personne humaine qui est aboli. En 1956, on comptait sept cent mille esclaves dans le royaume. Il faut attendre une ou deux générations pour que disparaissent les survivances de l'esclavage (1).

Et que dire aujourd'hui des sept cent mille travailleurs immigrés yéménites ou m'ême plus? Ils font tous les travaux que les Saoudiens répugnent à faire. Ils sont certes, intégrés dans la société, mais quel avenir auront les enfants de ce prolétariat non organisé? Pour le moment, ces enfants gagnent leur vie en servant dans les cafés et restaurants; ils dirigent les chaudières ou vendent des images. Ils avaient fait la guerre et la misère, ils ont trouvé du travail et quelques illusions.

Cette revanche passe aussi par la télévision, entrée dans le pays en 1965 seulement. Une petite brèche sur le monde extérieur. A peine ouverte c'est surtout un circuit intérieur qui partait et renforçait l'éducation religieuse. Après l'appel à la prière qu'elle retransmet intégralement, elle s'arrête la temps nécessaire aux fidèles pour accomplir leur devoir. Les programmes reprennent après. Alors que, dans des villes comme Casablanca ou Le Caire, on ne verrait pas ou presque pas des commerçants fermer leur magasin pour aller à la prière, en Arabie Saoudite c'est un acte courant et généralisé. C'est aussi un moment où les klaxons s'arrêtent et où l'on peut entendre au loin le murmure de quelque vague.

L'image qui pénètre timidement dans les foyers n'est pas encore une passion. Elle est presque clandestine. En tout cas, on ne peut pas dire qu'il soit présent ou populaire. Deux salles se sont installées discrètement quelque part dans la ville. Sans affiche ni publicité.

En revanche, la télévision passe souvent des films égyptiens et certains films d'aventures venus d'Amérique, sans parler du dessin animé quotidien.

Médine, mémoire de l'Islam

Dans cet empire agité par les apparences du rêve métallique, perturbé par tant de richesse et fasciné par l'éphémère occidental, il y a place pour la contemplation. Le prophète Mahomet avait dit: « Ne songez pas sables que pour vous rendre à trois mosquées: la mienne, celle de La Mecque et celle de Jérusalem. » (2) La mosquée de Mahomet est Médine. Toute la ville s'est retirée dans sa mémoire, elle se préserve des regards vacillants et des mains infidèles. C'est un lieu qui sied au silence, au petit nuage vagabond et aux tribus du destin. La voiture n'ose pas s'engager dans ce labyrinthe.

Étrange empire où les cinq prières restent fidèles au jour, où la modernité est sollicitée par une puissance saoudienne, où le rêve révolutionnaire est retouffé violemment vers le sacrifice.

TAHAR BEN JELLOUN.

Au fil de la semaine

L'AUTRE dimanche, le 23 mars, près de huit millions de Français, soit un dixième des adultes, ont joué chacun 13 francs en moyenne ou tiercé pour le prix du Président de la République. Chacun d'eux en a retiré, en moyenne toujours, un peu moins de 9 francs. Dans la pratique, toutefois, ce n'est pas ainsi que l'opération s'analyse. Quatre cents environ, des parieurs ont vu leur mise multipliée par 34 000. Un millionnaire est revenu à 6 600 fois leur enjeu. Les autres, soit sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille six cents sur huit millions, ont perdu leur argent.

Le vrai gagnant, ce n'est ni le cheval Azuro, ni le jockey Bonalgnori, ni l'entraîneur Bouff, ni même le propriétaire Roger Leret — encore que ce dernier ait encaissé 300 000 francs. C'est d'abord l'Etat, qui a prélevé sur cette seule course un peu plus de 23 millions de francs; ensuite, les sociétés de course, dont la part s'élevait à 6 millions environ, puis le pari mutuel, le P.M.U., qui a retenu quelque 4 millions pour en redistribuer 1 à plus de cinq mille quakers de café à travers la France.

Pourtant, ce prix du Président de la République ne bat aucun record, ni pour le volume des enjeux ni pour le montant des rapports. On a vu mieux et on verra, n'en doutons pas mieux encore. Car les comptes du P.M.U. sont prometteurs: il a brassé, en 1974, 10 milliards de francs, trois fois plus qu'en 1964, deux fois plus qu'en 1968; il a attiré au moins sept millions de joueurs, deux fois plus qu'en 1966. Sa progression pour le seul tiercé se situe entre 20 et 25 % par an. Quand un jeu exerce un tel attrait sur une foule aussi nombreuse, mobilise des sommes aussi considérables, c'est un phénomène social de masse sur lequel il est utile de s'interroger.

Le jeu a toujours existé, car c'est un besoin de l'homme de croire à la chance. S'il n'y a jamais assez d'argent pour perdre, il en a toujours assez pour s'offrir l'espoir de gagner. Si tous les jeux sont condamnables, alors ceux des casinos ou ceux des flambeurs d'arrière-salles de bistrot et de la Loterie nationale ne le sont pas moins que le tiercé. Qu'on paie 3 francs un ticket de P.M.U. ou un paquet de tabac qui s'en ira en fumée, la seule différence est que le tabac risque de vous abîmer la santé. Et la charge de l'alcoolisme est bien supérieure au montant des recettes du P.M.U. Il ne faudrait quand même pas confondre la morale et l'ordre moral. Si l'on condamne le tiercé et — pourquoi pas — le pêche à la ligne, distractions dominicales de péres de famille, où s'arrêtera-t-on?

Le tiercé est égalitaire, démocratique: le notable et le travailleur immigré se côtoient devant le guichet. Ils jouent de petites sommes puisque 85 % des bordereaux portent sur des paris à 3 francs. Et ils ont les mêmes chances de gagner à Paris ou à Lille, dans la grande ville ou le village.

Le tiercé allège les charges de la collectivité et sans lui les impôts devraient être augmentés de 3 % ou 4 %. Mieux: il redistribue une partie de l'argent qu'il draine à la Ville de Paris, aux adductions d'eau, au sport hippique, à l'exportation des produits de l'élevage et, depuis cette année, à l'équipement sportif et socio-éducatif.

Du reste, personne ne s'y trompe et, en tout cas, pas les hommes politiques: dans les dernières campagnes électorales, législative ou présidentielle, aucun d'eux ne s'est prononcé pour la suppression du tiercé. Écoutez, en 1973, M. Peyrefitte (U.D.R.): « Les courses doivent être considérées comme un secteur économique dont l'essor contribue à la richesse nationale ». M. Poniatowski (R.I.): « C'est une institution nationale qui n'appelle pas de réformes profondes ». MM. Lacanuet et Servan-Schreiber (Réformateurs): « C'est une distraction nationale », et ils se déclarent: « partisans du statu quo ». M. Gaston Plissonnier (P.C.): « Le programme commun ne vise pas à bouleverser les habitudes acquises par un grand nombre de Français » et il n'a « prévu aucune mesure à l'encontre de l'organisation des courses de chevaux ».

M. Mitterrand (P.S.) enfin — ou, même M. Mitterrand, qui s'était prononcé avec éclat en 1965 contre le tiercé ce qui, dit-on, lui aurait fait perdre trois cent mille voix — a trouvé son chemin de Damas: « Cette industrie doit vivre plusieurs millions de travailleurs » dont le parti socialiste « se doit de prendre en compte les intérêts professionnels » (1). Et en 1974, M. Mitterrand confirme la politique économique et sociale qu'il mettrait en place « conduirait les Français à s'interroger sérieusement sur le maintien de ces paris hebdomadaires ».

Alors la cause est entendue et vivé le tiercé!

Après le plaidoyer le réquisitoire. Avec un chiffre d'affaires annuel comparable à celui de la régie Renault ou à trois fois les crédits des H.L.M., le tiercé

absorbe six bonnes années du budget des affaires culturelles, quatre années des dépenses de lecture des Français.

Les démonstrations selon lesquelles l'énorme majorité des joueurs n'engagerait que les 3 francs de la mise de base et auraient des chances égales de gagner sont fallacieuses. Une estimation sérieuse fixe à 10 % au maximum les parieurs qui se contentent de miser 3 francs; le même expert (2) explique lumineusement pourquoi et comment les Parisiens sont nettement défavorisés par rapport aux provinciaux, les petits joueurs par rapport aux gros parieurs.

Un tel spectacle attire évidemment la lie de la société. L'affaire du Prix Bide abattue de 1973, qui détraqua actuellement la chronique, n'en est que le plus récent épisode, non le premier. Le tiercé navigue de scandale en scandale. Sans remonter au-delà, le prix d'Entressen en 1971 à Marseille, le prix de Bordeaux en 1972 à Vincennes (où, sur les quatre-vingt-trois joueurs « gagnants » on a recensé quarante-cinq repris de justice) n'étaient pas moins suspects, sans compter les innombrables escroqueries au pronostic, les opérations de Manicure X., et de ses émules. On ne croie pas à de simples filouteries à des « bavures » sans gravité: de « suicides » en « drames passionnels » les cadavres jettent la route des guichets et nombreux sont les grands truands, coïds de la drogue ou du proxénétisme, champions du hold-up ou experts en fausse monnaie, qui se sont convertis à ce racket, plus profitable et moins voyant. A noter que tout le bruit fait autour des courses truquées, des combines et du gangstérisme, loin de décourager la pratique, semble au contraire attirer et presque fasciner les joueurs, comme si ces retents de pourriture donnaient plus de piquant à leur plaisir.

Le plus étrange est que tout ce monde interlope s'agite à l'ombre de sociétés de courses qui se parent, au sein de leurs conseils d'administration des plus grands noms de l'industrie, de la finance et du nobiliaire. Du moins peut-on espérer que ces respectables personnalités exercent un strict contrôle sur les courses et les paris? Hélas! Il n'en est rien, puisqu'en 1971 on découvrit que plus de cinquante de leurs employés, sur les hippodromes de Saint-Cloud et d'Enghien, soit le quart des effectifs, se fabriquaient des tickets gagnants après les arrivées à l'aide de fausses clés et cédait depuis des temps mémorables. Quant aux lads de la Malmaison et de Chantilly, souvent moins bien traités que les chevaux ils apprennent à leurs dépens que l'amélioration de la race chevaline passe par la dégradation de la race humaine.

Mais, surtout il y a les Français, joueurs au pas. C'est aux joueurs que pensait Mgr Echegaray, archevêque de Marseille, écrivant, le 12 janvier dernier, dans son bulletin diocésain: « Le tiercé est devenu une drogue nationale... Le tiercé se présente comme une psychose collective entraînant des familles aux faibles revenus vers une nouvelle forme d'aliénation ».

L'archevêque n'a pas fait l'unanimité. « Le tiercé, une aliénation? Nous vivons en permanence au milieu d'aliénations de toutes sortes », répliqua l'abbé Laudrin, député U.D.R. du Morbihan, qui cita: « Une drogue? Peut-être, mais tellement inoffensive. D'où-on condamner un principe pour l'excès de ses applications? Certes, monsieur l'abbé, mais où commence l'excès? A trois, à cinq, à huit millions de joueurs? A 12, à 30 à 60 francs? »

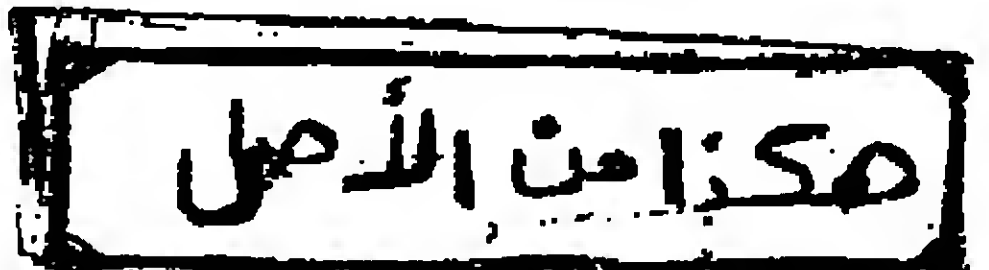
Et puis, il y a l'autre excès, l'abus intolérable qui impose chaque mercredi et chaque jeudi (quand il y a ce jour-là un tiercé) et chaque samedi, chaque dimanche, chaque lundi, à tous les auditeurs de la radio, à tous les téléspectateurs, aux lecteurs de nombreux journaux, les pronostics et commentaires et les frusques du tiercé, à pleines ondes et à pleines pages. En pure perte d'ailleurs pour les joueurs, le plus souvent: lors du prix du Président de la République, l'autre dimanche, sur trente-deux pronostiqueurs de quotidiens, de chaînes de radio et de télévision, cinq seulement ont avancé — et avec quelles précautions, parmi six ou huit chevaux ou moins — le nom d'un seul des trois premiers de la course. Leurs vingt-sept confrères étaient échec et mort, avec un zéro pointé.

Un mauvais usage publicitaire comme celui-là n'a aucun équivalent dans notre société ni en France ni ailleurs. Or c'est la source même de la drogue de la psychose, de l'aliénation dénoncée par l'archevêque et de l'excès pudiquement déploré par l'abbé. L'assemblée plénière du protestantisme français l'avait bien vu qui, de Colmar, lançait un appel pressant « aux autorités spirituelles de toutes les confessions » afin qu'elles interviennent ensemble et avec force auprès des pouvoirs publics pour que soit « freinée l'extension du tiercé et notamment de la publicité officielle faite par la radio et la télévision ». C'était en novembre 1966, il y a huit ans et demi le nombre de joueurs a doublé depuis. Plus que jamais la France a le fièvre du cheval.

(1) Délégation au Journal Week-end en février 1973.
(2) Richard de Lempdes dans la Revue politique et parlementaire, n° 854, janvier-février 1975.

LA FIÈVRE DU CHEVAL

par PIERRE VIANSSON-PONTÉ



LES COMPTES A PARIS

des Les proxénètes flingués

Le Monde de l'éducation

Le Monde de l'éducation

Le numéro d'avril est paru

LES PARENTS

DANS LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

LE DIVORCE - LES ENFANTS DE L'ÉCRÉ

LES NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

VIE DE LA CLASSE

VOTRE ENFANT ET L'ÉCOLE

UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES

FORMATION CONTINUE

LES REVUS

LES LIVRES

Prix de vente: 5 F

LE MONDE DE L'ÉDUCATION

(1) Voir le Monde diplomatique de février 1974.
(2) Cité par Jacques Borque dans Langages arabes du présent (Gallimard).

ETRANGER

Reflets du monde entier

Requiem pour les Hauts-Plateaux

« Pour des milliers d'anciens combattants américains, écrit TIME, les nouvelles du Vietnam retentissent douloureusement... »

L'hebdomadaire américain a demandé à onze anciens combattants ce qu'ils pensent de cette « fin de partie ».

« Un autre ex-capitaine, Edward Miles, trente ans, qui a aussi perdu ses deux jambes, ainsi qu'un œil et l'usage partiel de son bras droit... »



La R.F.A. en voie d'extinction

« Dans trois cents ans, y aura-t-il encore des Allemands ? » se demande le journal franco-allemand PARISER KURIER.

« Ce que la peste et les guerres n'ont pas réussi à faire, écrit le périodique bilingue, pourrait bien être en route aujourd'hui... »

« Pendant des dizaines d'années, le taux annuel des naissances est resté constant. Jusqu'en 1965, il y en avait, bon ou mal en, un million et la population croissait... »



Des vacances gaies, gaies, gaies

Deux jeunes Anglais viennent d'ouvrir une agence de voyages pour les homosexuels, annonce le SUNDAY TIMES.

« Paul Clarkson raconte que lorsqu'il avait dix-huit ans et qu'il tentait d'expliquer à une agence l'espèce de vacances qu'il souhaitait... »

« Les deux lieux de vacances les plus populaires sont, pour l'instant, Amsterdam et Mykonos, en Grèce... »

« Nous avons essayé d'offrir les mêmes facilités aux femmes en leur proposant, par exemple, un séjour à Lesbos... »

« Près de 40 % de nos clients sont des hommes mariés, précise Paul Clarkson, des gens qui savent depuis des années qu'ils sont bi-sexuels... »

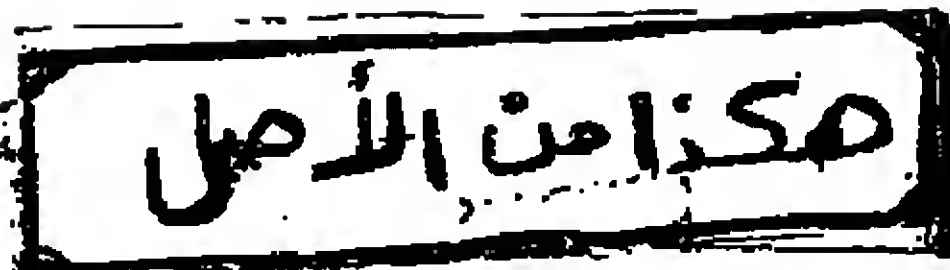


Le bon combat de la duchesse Brigitte

« La duchesse de Gloucester, qui est danoise de naissance, raconte fièrement le quotidien de Copenhague B.T., a commencé à mener en Angleterre son propre combat pour l'égalité des sexes... »

« La jeune duchesse Brigitte ne s'en laisse pas imposer... Prenant sa plus belle grimace, elle répondit aimablement que le duc, et son grand regret, ne pourrait pas venir... »

« Les organisateurs furent bien obligés de s'incliner. Non sans grincements de dents... »



RENCONTRES

SONAM, PAYSAN NÉPALAIS

D'UNE main précautionneuse, Sonam soulève la mince couverture sous laquelle, à même le plancher... »

Il se lève, revêt, par-dessus la chemise un peu bouffante, une ample tunique brune, et enfille des bottes de feutre.

Trois hommes, dont un lama d'un village voisin, qui ont passé la nuit au monastère de Tyangboche, viennent de monter l'escalier bruyant... »

Il est à peine 6 heures. Dans ce petit coin perdu, l'étrange, le nord du Népal quasiment sûr... »

Des pâturages à 4 300 mètres d'altitude

Les Sherpas sont, sans doute, les habitants les plus connus, à l'étranger, d'un petit royaume montagneux... »

Le plus illustre de ses voisins du nord, Miao Tse-toung appellerait vraisemblablement Sonam un « paysan moyen pauvre »... »

La plus illustre de ses voisines du sud, Miao Tse-toung appellerait vraisemblablement Sonam un « paysan moyen pauvre »... »

Une demi-femme et cinq enfants

Sonam et sa famille possèdent aussi un coin de terre : huit à dix terrasses en gradins, entourées d'un mur de pierres... »

Toute cette activité, pourtant, ne parvient pas à Sonam de faire vivre une femme — enfin une demi, puisqu'il partage la sienne également avec son frère... »

activité consistait pour l'essentiel en une ou deux longues expéditions annuelles, qui, par le col du du Nangpala (5 800 mètres), la plus haute « route » commerciale du monde... »

L'argent et la politique

La vraie prospérité est venue avec les années 70. Les expéditions ont repris après quatre années d'interruption due à des incidents divers, mais avec des moyens inconnus jusqu'alors... »

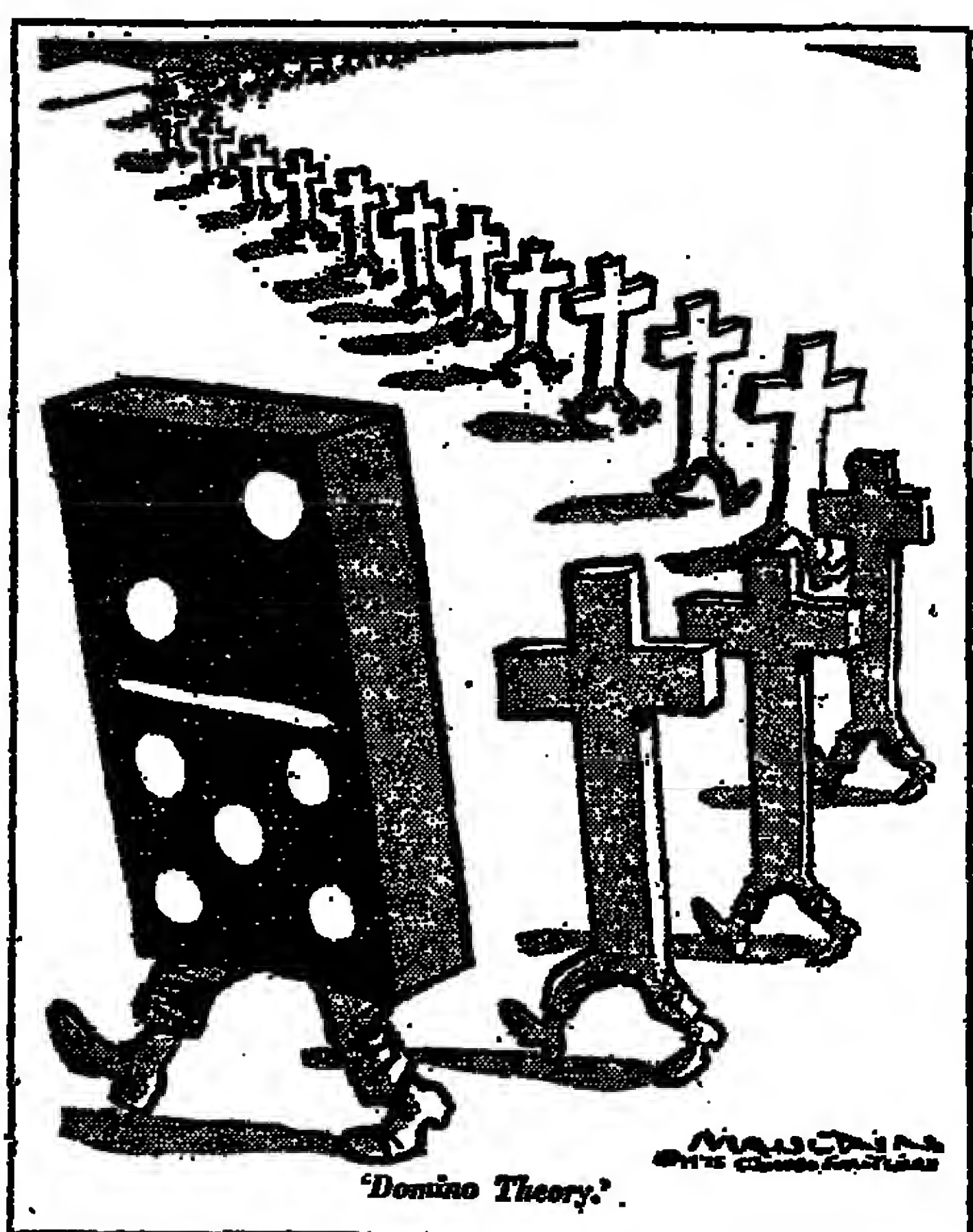
En outre, les autorités chinoises ont, depuis quelque temps, accepté une certaine reprise des échanges commerciaux entre les populations vivant de part et d'autre de la frontière... »

Dans la hostie de forme conique qu'ils arriment sur leur dos grâce à un bandeau frontal, tel un jong, les Sherpas ont recommencé à entasser les marchandises les plus hétéroclites... »

Non seulement Sonam mais encore sa femme — et aussi ses fils et ses filles depuis l'âge de treize-quatorze ans — se livrent au portage. Quand Sonam croise l'un ou l'autre d'entre eux sur un sentier, on grille ensemble une cigarette... »

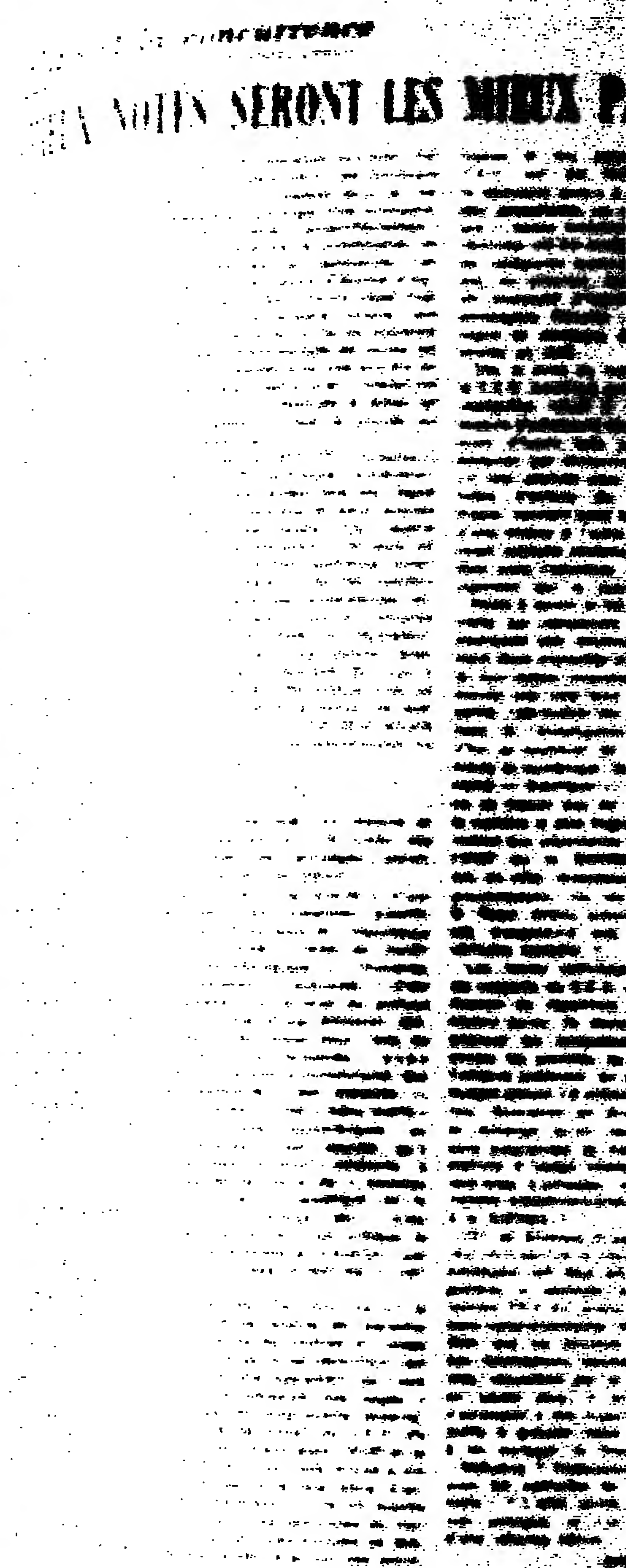
JEAN-PIERRE CLERC.

LE DESSIN DE LA SEMAINE



LA THÉORIE DES DOMINOS

Cette théorie, soutenue depuis un quart de siècle par le gouvernement américain à propos du Sud-Est asiatique, veut que toute position du « monde libre » soit défendue, la chute de l'une entraînant automatiquement la chute de l'autre.



Belgique, un monopole

SAN NÉPALAIS

Le petit écran tout bien se découpe la silhouette d'un oiseau, ou d'un avion. Les couleurs s'estompent. Un « sans visage » se traîne dans la grisaille du matin.

Retour au ciel bien. Dans un camp de réfugiés palestiniens, des enfants aux regards de feu dessinent des oiseaux perchés sur des fusils. L'institutrice leur raconte la patrie perdue.

Martine se sent mal à l'aise dans sa peau de jeune ouvrière belge. Elle étouffe dans un quotidien morne, partagé entre une usine de confection, un petit ami ni beau ni malin, sans oublier les concours d'oiseaux de papa. Concours pour concours, elle se présente à l'élection de miss Belgique : tout-à-fait, enfin possible. Ça l'envoie, en effet, se faire bronzer au soleil du Maroc.

L'institutrice du camp palestinien part pour le Maroc, elle aussi. Elle a mission à accomplir : détourner l'avion que prendra justement Martine. Et pour la miss Belgique en herbe c'est le choc. La révélation d'un monde tragique. Désormais, elle sera « un oiseau qui n'est pas pour le chat ».

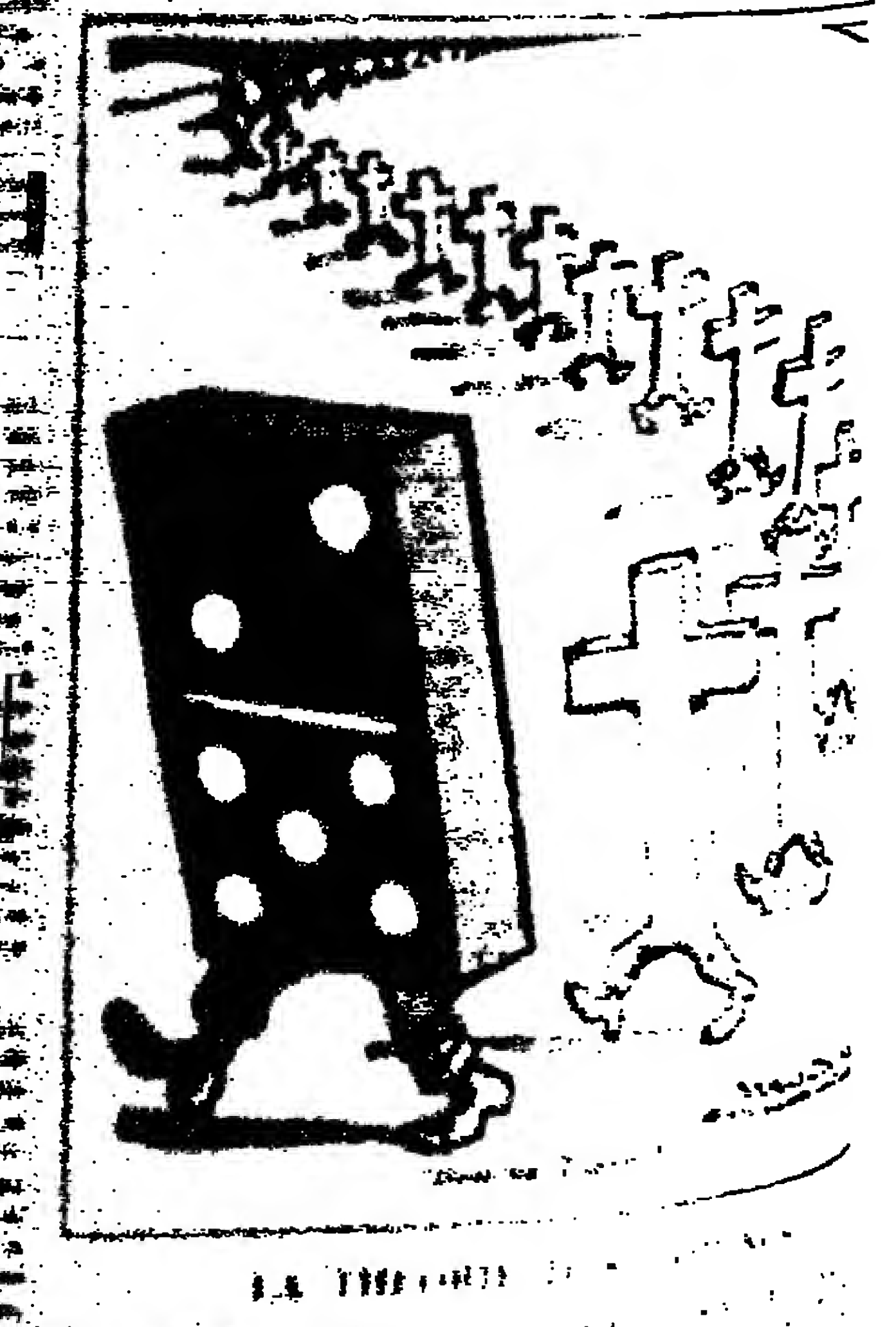
Ce film de la télévision belge réalisé par Pierre Mertens et Jean-Jacques Fiché vient de remporter le Prix de la critique au Festival de Monte-Carlo. Aux Rencontres d'Aix-en-Provence, l'automne dernier, il avait déjà fait pas mal de bruit. Il s'agit, en effet, d'un film hors du commun.

D'abord, il traite d'un sujet délicat : la question palestinienne. Dans un pays aussi pro-Israélien que la Belgique, cela risquait de créer pas mal de remous. D'autant plus que le soir du passage sur antenne d'*Un oiseau qui n'était pas pour le chat*, à Scherpenheuvel, à quelques kilomètres de la frontière belge, des otages se trouvaient toujours entre les mains de terroristes.

Or il s'agit, dans le film, d'un acte de terrorisme : le détournement d'un avion par les Palestiniens. Suivi, traité par le scénariste P. Mertens avec toute la bienveillance qu'on peut attendre d'un homme bouleversé par ses séjours dans les camps palestiniens en tant qu'observateur.

Tout au long du film, la tra-

LE DESSIN ET LA SEMAINE



Les sondages et la concurrence

LES MIEUX NOTÉS SERONT LES MIEUX PAYÉS

En croire des témoignages désintéressés, rien d'essentiel n'a changé, sur le petit écran, depuis l'éclatement de l'O.R.T.F.

Sur nos petits écrans, peut-être. Dans notre manière de voir, de choisir ou d'apprécier, c'est moins sûr. Car la concurrence a transformé chacun de nous en arbitre, depuis que la publication fréquente des sondages nous a donné le moyen de compter les points.

Fallait-il vraiment engager les hostilités sur le terrain des pourcentages, alors que nous nous sommes tenu sur tel ou tel canal n'a rien d'un acte civique, et que la réussite d'une chaîne n'aboutit, en aucun cas, à l'élection de son P.-D.-G. ? Pour couper court à certaines informations officieuses, les premiers scores officiels ont, en tout cas, été publiés.

D'autres, au sujet. Beaucoup d'autres suivront. Et, peu à peu, l'opinion s'habitue à se servir de ce baromètre comme un verdict, sans penser que, en la matière, les préférences individuelles ont eues force de loi.

Mais à qui la faute ? La nervosité récemment manifestée par les présidents des sociétés est le symptôme d'une audience en déclin : elle augmente au fur et à mesure que leur marge de manœuvre budgétaire diminue. D'un point en plus ou en moins, en début de soirée, dépendent, en effet, la décision des annonceurs et les gains obtenus par la publicité (sans actuellement « plafonner » mais jusqu'à quand ?). Ni Jean-Louis Guillaud ni Marcel Jullien ne peuvent en ce moment prendre le risque de laisser choir des bruits alarmistes sur leur chaîne.

Les sondages n'auraient sans doute pris une telle importance, s'ils avaient gardé leur ancien rôle d'indicateurs neutres et ponctuels : l'idée de tester l'audience et la popularité des programmes sur des « panneaux » représentatifs, composés de douze cents téléspectateurs environ et renouvelés par moitié tous les quinze jours, ne date pas de l'éclatement de l'O.R.T.F. L'Office central depuis 1967 son propre service d'investigation. Et les chaînes s'avaient pris l'habitude de s'adresser à lui pour apprécier, sans supplément de frais, l'évolution de leur auditoire ou pour justifier a posteriori, et chiffres à l'appui, certaines de leurs audaces. La rétrospection, en 1972, trahit les 10 % ? Raison de plus pour aller plus loin, deux ans plus tard, avec *Tristan et Isolde*. Les pourcentages servaient alors plus souvent d'impulsion que de sanction et s'intégraient en général à une réflexion d'ensemble sur les options nécessaires à une véritable politique des programmes.

Mais ce qui n'était qu'un signal est devenu un signe, et l'indicateur, un indicateur, dont dépend désormais, pour une part importante, le budget des nouvelles sociétés. Depuis le 7 août 1974, les sondages sont, en effet, passés sous la responsabilité d'un organisme autonome, chargé d'orienter « scientifiquement » les décisions de la commission de répartition de la redevance. Les études de ce Centre d'études d'opinion (C.E.O.) ont comme objet final d'attribuer à chaque chaîne une « note » globale, sorte de moyenne annuelle tenant compte de toutes les qualités requises pour une société de programmes, selon une « hiérarchie des valeurs » destinée à éviter un « glissement » vers la facilité ou le démagogie.

À l'automne 1975, TF 1, Antenne 2, FR3 et Radio-France préleveront donc respectivement une part égale dans les 2 millions et demi environ de redevance totale. Ces quatre sociétés se partageront le reste en proportion de leur audience (coefficient 1), mais surtout en fonction de la qualité des programmes diffusés pendant l'année écoulée (coefficient 3). Ainsi le législateur, soucieux du standing culturel national, nous a-t-il épargné Guy Lux à haute dose et « Au théâtre tous les soirs ». Quant à la notion de qualité, sa définition doit être encore bien floue pour les responsables de programmes.

« Savoir ce que l'on mesure et auprès de qui » : le credo des organismes de sondages paraît, cette fois, mis en défaut.

Car « sonder la qualité » d'une émission, c'est constater aussitôt la relativité du goût et l'importance d'une certaine « mise en condition psychologique » (horaires, environnement, publicité). C'est s'interroger sur le droit du profane à la critique d'une émission spécialisée. C'est opter pour l'avis de Monsieur Tout-le-monde, avec tous les risques d'immobilisme que cela comporte. C'est dissocier — arbitrairement — les « bons motifs » des réactions épidémiques ou passionnelles. C'est décider qu'il existe des « a priori » inhérents à chaque genre (sorte de « modèles idéaux » de la dramatique, de la série, du reportage, etc.) ; c'est croire que la réflexion critique la plus « embryonnaire » s'exerce par référence à des catégories universelles.

LES ÉCRANS DE L'ÉTRANGER

En Belgique, un monopole qui n'était pas pour l'Etat

Les ridiculiser à leur insu ? (les organismes du genre n'ont pas de budget ont été un peu surpris). En dépit de tout ceci, les producteurs de la R.T.B. ont donné carte blanche aux réalisateurs, qui n'ont subi aucune pression, aucune censure.

Dramatiques - vérité

Une telle liberté est rare, il faut l'admettre, dans des télévisions à monopole d'Etat. Méthodes complémentaires chez STATIRO. Bien que les sociétés aient accès aux informations journalistiques détaillées, recueillies par le C.E.O., pour en savoir plus, il arrive qu'elles s'adressent à des organismes privés, qu'il leur faut le financement.

Méthodes ? Dissensions théoriques avec les méthodes de la « maison mère » ? L'effet, plutôt, d'une situation ambiguë, et l'un des revers d'une réforme hâtive.

ANNE REY.

Palestine-fiction

gédie quotidienne des camps palestiniens est mise en parallèle avec le terme quotidien de la Belgique. Face aux héros palestiniens on ne trouve que de « petits » Belges.

De plus, il ne s'agit même pas d'un film de fiction classique. Un oiseau qui n'était pas pour le chat se situe entre le reportage et la fiction : le procédé va à l'encontre de tout raisonnement cartésien et les producteurs pensent que la télévision française, pour cette raison, ne l'admettrait pas. Ce genre de cinéma pose d'ailleurs un problème moral : peut-on profiter de la bêtise des gens — comme on n'a pas manqué de le faire dans le film — et

< LE PÉRIL BLEU >

La grande illusion d'Averty

DANS un décor de papier peint une automobile de musée traverse les contreforts du Jura, sur un fond de musique douce. Le professeur Le Tellier Jean-Roger Causse, plus « grand initié » que jamais, se rend au château de Mirastrol, son domaine, accompagné de son fidèle assistant, provisoirement prêté à la mécanique : les fantasmes du moteur indiquent les limites des sciences et des techniques, en cette veille de « der des der ». 1912. Et, à la croisée des chemins, après un « bang » quasi superonique, les passagers de la voiture assistent à un phénomène extraordinaire : un épouvantail s'élève dans les airs, comme aspiré. Erreur de mise en scène ou volonté de dérouter, l'équipage report dans une direction opposée à ce qui ressort des dialogues. Le fait passe inaperçu, et c'est dommage, car on est dans un univers irréel, et il est normal que le fond soit au premier plan, le dedans dehors, et le dehors dedans.

Jean-Christophe Averty, qui s'égare chez Shakespeare ou chez Lewis Carroll, est ici au cœur de sa culture ; dans la littérature romanesque du début du siècle, les livres-livres pas avec émotion des films, des journaux, des images qu'il a dénichés dans le grenier de

son enfance, éléments premiers de sa vision un peu fanouillarde du monde ? Dans son univers, le dessin rivalise encore avec la photographie — et le cinématographe — c'est Milius, le créateur du marque ce qu'il montre de son empreinte. L'éclairage du réel n'est pas une pratique artistique ; seule la récréation permet de tenir un discours d'« auteur ».

Et, ainsi, le Bugy, ce sont des collines de papier : le village ressemble aux découpages enfantins, et le château à une maison de poupée... Le maire et le gendarme ont de grosses voix, les ingénieurs parlent sur le registre des jeunes premiers, on peut être empétré, la vieille dame aveugle est vaguement médium ; le détective amateur se prend pour Sherlock Holmes. Bien que Maurice Renard ne figure ni dans les anthologies ni au dictionnaire des auteurs, son roman apparaît comme un objet à notre mémoire collective. On l'a rencontré, ici ou là, au détour d'un roman de quatre siècles des bluettes d'une comtesse née Rostopchine, ou d'un tome de *Les Verses*, ou d'une vieille bande dessinée. Le trait a l'habileté de feindre la naïveté, une espèce de légèreté insignifiante dans l'air qui définit le style de Belle Époque » tinissotte.

Un monde étrangement bidimensionnel

Dans, du côté du village d'Arremore, dans le Haut-Bugey, des choses, des bêtes et des gens disparaissent, et, d'abord, la fille du professeur et sa meilleure amie — qui, selon les règles du genre, sont courisées par l'assistant et par le fils du savant chétif (un marin vaguement océanographe, ou un ichthyologue, fait important pour la suite du récit). Elles s'envolent suivies de peu par le gendarme en second qui poursuivait deux Piémontaises, sans oublier la statue menaçante d'un chat du clocher, le fils et la vache du fermier. Tous éléments humains, anthropomorphes ou domestiques : notre civilisation, comme toute.

Panique, dans cette province d'opérateurs : ce sont les « servants », — les sorciers, — disent les autochtones. Mais au château, où on est « scientifique », on ne croit pas aux sorciers. D'ailleurs, le but de l'opération est d'être témoin du « phénomène » ; ils savent que les disparitions se produisent « vers le haut ». Le fils Le Tellier, qui a des cas de conscience après l'échec d'une expérience qui a coûté la vie d'un poisson tropical, émet une hypothèse de type fantasmagorique : « Mais peut-être qu'on ne s'en rend pas compte... »

Le Tellier, qui a des cas de conscience après l'échec d'une expérience qui a coûté la vie d'un poisson tropical, émet une hypothèse de type fantasmagorique : « Mais peut-être qu'on ne s'en rend pas compte... »

« Guerre des mondes » un peu déshabillée — les rapports de police et les coupures de presse apportant le côté « vrai » de la fantaisie, — que la fable sur les limites humaines. Il a éliminé l'intrigue policière qui donnait une autre version de la disparition de la fille du chétif (kidnappée par un Turc : les Turcs avaient une importance certaine dans l'air du temps), et il a conservé le don de voyager de la vieille dame aveugle, lui faisant pressentir la seconde guerre mondiale à l'image finale. Cette

RADIO-TELEVISION

Attitude, ces choix sont parfaitement logiques : ils découlent de l'idéologie Averty, phénomène fascinant où chaque intrusion du réel détruit le charme, comme par exemple, les séquences où l'aquarium vu en gros plan n'est qu'un banc d'aquarium, et parait, pratiquement, moche. Heureusement il retrouve vite le monde de l'illusion, un monde étrangement bidimensionnel, où les comédiens se meuvent comme dans un dessin animé dans un décor de dessins animés.

Jamais, semble-t-il, le regard d'Averty ne s'était porté sur une fiction qui lui convenait si bien. Et la petite musique nostalgique — et, même, désespérée — de ce « Péril bleu » donnerait envie de voir « Un diamant gros comme le Ritz » entrer dans son univers. Averty, fritzgéraldien, ce serait une surprise.

MARTIN EVEN.

« Lundi 31 mars, à 20 h. 35.

Vu

L'affaire Damiens

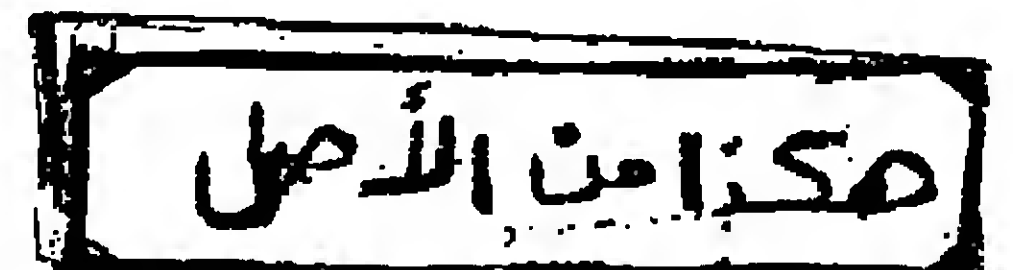
Après qu'il ait fait amende honorable devant la cathédrale, on a brûlé la main et le couteau du parricide dans le souffre. Puis on lui a tendu le corps en un « temps » de plomb tendu, d'huile brûlante, de poix et autres douceurs ; enfin, son corps ayant été écarté par quatre chevaux, on a jeté ses restes dans le bûcher et dispersés les cendres. Justice est faite. Damiens, la régicide, était mort en cette fin de mars 1757, et Louis XV le Bien-Aimé, sa victime, continuait de régner à Versailles. FR3 commémorait, en ce vendredi saint, un autre supplice que le Golgotha.

L'homme Damiens était mort, le mystère Damiens commençait. Qui avait armé sa main ? Avait-il des complices ? Comment était-il parvenu si facilement auprès du roi, lui qui était étranger à Versailles ? Et d'où tenait-il cet argent dans ses poches ? Et d'où lui venaient ses idées subversives, un peu embrouillées, sur l'Église qui n'entend plus les bons chrétiens, sur le Parlement en disgrâce qui pourrait parler au roi, sur le mépris du peuple de France, et sur le roi lui-même qui est un bon roi et qui se laisse abuser par son entourage ? Et pourquoi trapper ainsi, d'un seul coup de la lame qui sert à tuer les crayons, dans le côté, autant dire avec l'assurance de ne provoquer qu'une blessure banale ? Et comment expliquer l'attitude du roi, qui fait revenir Damiens à Versailles, le fait soigner, lui laisse entrevoir l'espoir d'une grâce ? Oui, comment expliquer Versailles 1757, comme Dallas 1963, comme Ryad 1975 ? L'histoire retient le coup de tête d'un homme seul et, comme Oswald, et comme le cousin de Fayçal, le meurtrier aura, dit-on, un peu perdu le raison et égaré les idées millieux aux idées très modernes. Car, dans l'évocation de Jean Chateaufort, vendredi soir, Damiens apparaît — le préjugé historique aidant, puisque nous savons que 1789 vient après 1787 — comme un pré-révolutionnaire, comme une conscience aiguë et douloureuse de son temps, alors que, si on y réfléchit bien, son discours ne pouvait renvoyer ses contemporains qu'à certaines thèses des libéraux, et encore il les avait mal assimilés. Damiens, homme de condition, avait servi chez les Jésuites et chez ces messieurs du Parlement. Autant dire qu'il s'était trouvé au cœur du mouvement des idées. Le contraire d'un homme seul.

Cet équilibre trop parfait, peut-être, risque de conduire les responsables à la neutralité à force de compromis. Cela n'empêche pas la presse écrite belge de mener, depuis plusieurs mois, une campagne contre la R.T.B. (la radio surtout) en l'accusant de gauchisme et à quelques semaines, un débat télévisé sur l'objectivité de l'information à la R.T.B. a opposé la direction à la presse écrite. Ce fut surtout un dialogue de sourds : la presse écrite a un peu mauvaise conscience face à une R.T.B. qui n'est pas, comme elle, soumise à une perpétuelle autocensure. Le directeur général de la Radio-télévision belge, un socialiste, est nommé à vie, ce qui permet à la R.T.B. de prendre ses distances vis-à-vis des pressions politiques et autres. Les critiques de la presse ne semblent d'ailleurs pas l'affecter pour le moment. Elles pourraient même l'incliner à plus d'innovation et de liberté. Encore faut-il que la R.T.B. en ait les moyens. Comme la publicité lui est interdite, il s'agit pour elle de récupérer une partie des capitaux drainés par Télé-Luxembourg, où la plupart des annonces publicitaires s'adressent aux Belges, en mettant au point un système de taxation.

VANJA LUKSIC.

* « L'histoire d'un oiseau » passera le 11 avril, à 20 h. 35, sur les antennes de la Suisse romande.



سكزامن الاصل

RADIO-TELEVISION

Écouter, Voir

SÉRIE : MAITRES ET VALETS. — Jeudi 3 avril, TF 1, 20 h. 35.

Voilà des maîtres et des valets qui vivent en Angleterre sous le règne d'Édouard VII, dans les années 1900. Des maîtres très riches, de famille aristocratique : une femme distante qui trompe son mari — un homme compréhensif et libéral — le temps d'un épisode, mais tout rentre dans l'ordre grâce au pardon, au repentir et à la miséricorde ; ils habitent une maison somptueuse. Et des valets respectueux qui servent leurs maîtres, jour et nuit, sans se plaindre. Avec amour, même. Cependant, une jeune servante se révolte dans le premier épisode, intitulé « Les premiers pas d'une femme de chambre ». Peu importé, c'est une éternelle, pas comme tout le monde. Et le calme revient. Les habitudes, l'obéissance, l'amour, l'importance accordée aux « petites choses ». Ce feuilleton dépeint une époque, des milieux sociaux avec exactitude, mais avec une complexité évidente pour l'ordre établi : il est bien et normal que tout individu vive selon son rang sans aspirer à un changement. Une peinture donc : admiration pour les « maîtres », regard attendri sur les « valets » — ils sont « drôles », éternels. C'est un feuilleton anglais de treize épisodes. Une chronique anachronique. Sans oublier qu'un autre feuilleton anglais, « Jennie », est diffusé sur Antenne 3 le samedi, à 20 h. 35. Le nostalgique du passé britannique est à l'honneur sur les écrans.

ÉMISSION SPÉCIALE : LA MUSIQUE POPULAIRE DEDANS LE SUD DE LA LOUISIANE ET LES CHARENTAIS-POITOU. — Samedi 5 avril, France-Culture, 14 h. 30.

Une semaine avant l'ouverture du Festival d'art contemporain de Royan, France-Culture, en collaboration avec la ville, a organisé, du 17 au 21 mars, une semaine de manifestations en Charente et en Charente-Maritime sur le thème : « La musique populaire dedans le sud de la Louisiane et les Charentais-Poitou » (Le Monde du 21 mars). Éclairée par des enregistrements réalisés tout au long de cette semaine et des extraits du colloque animé par France-Culture le 21 mars (rencontre historique entre musiciens

Cajuns, Acadiens et Français de l'Ouest), l'émission de Gérard Descoëtis fait apparaître sous les divergences la profondeur exacte de la tradition, l'universalité et l'extraordinaire richesse, l'âme de la musique populaire française. Un événement musical.

DOCUMENTAIRE : UNE PIRRE BLANCHE POUR MISTINGUETT, de J.-J. Bloch et R. Bernard. — Dimanche 6 avril, A 2, 22 h. 10.

Des photos, des films, des lettres, des affiches et partout la « miss ». Dès 1900, elle triomphe. On parle d'elle, on la reconstruit dans la rue, on l'admire. Elle chante et elle danse avec Maurice Chevalier. Le *Veilse renversante* ; vers 1905, elle crée *Mon homme*, les *Belles Gambettes* et *Moi, j'en ai marre*. Instinctive sur scène parce que folle de son public, réfléchie dans l'élaboration d'une revue : elle prévoyait tout, étudiait chaque pas d'une danse, répétait jusqu'à sa perfection. Une vedette populaire, qui pouvait être très dure, injuste. Une émission chaleureuse et agréable.

FEUILLETON RADIOPHONIQUE : LE CHEVALIER A LA CHARRETTE. — Lundi 7 avril, France-Culture, 18 h. 30.

France-Culture renoue avec la tradition du feuilleton de fin d'après-midi et présente le *Chevalier à la charrette*, un récit en vingt-deux épisodes adapté par Claude Duneton d'après l'œuvre de Chrétien de Troyes.

Claude Duneton fait raconter les aventures de Lunelot par un récitant dans une langue d'aujourd'hui, mais il écrit ses dialogues de textes en vieux français. On aurait tort d'en conclure que le feuilleton est littéraire et guindé. Son réalisateur, José Pivin, lui a donné un ton alerte et vigoureux, comme le Moyen Âge où il se situe. Il a cadré les scènes comme une suite de miniatures réalistes et colorées, à la manière des livres d'heures. Par l'environnement sonore recueilli l'été dernier en Bretagne, l'assemblage des mots anciens, l'accent des comédiens, les ponctuations de la harpe celtique ou de la bombarde, il a tenté de retrouver l'homme, la vie, et aussi le mystère d'une région.

Les films de la semaine

● SOUS LE PLUS GRAND CHAPITEAU DU MONDE, de Cecil B. de Mille. — Dimanche 30 mars, A 2, 14 h. 30. Intrigue romantique et foisonnement spectaculaire du cirque américain ; foule de figurants, animations, grands numéros sur plates multiples.

● L'HOMME AUX CLÉS D'OR, de Léo Joannon. — Dimanche 30 mars, TF 1, 17 h. 30. Jeunesse bourgeoise pourrie, éducateur pris dans une machination et réduit à devenir portier de palace. Les rebondissements dramatiques et les leçons de morale de Joannon sont également contestables.

● L'AVENTURIER DU RIO GRANDE, de Robert Parrish. — Dimanche 30 mars, TF 1, 20 h. 35. L'étrange portrait d'un étrange aventurier (Robert Mitchum) accessible par le destin. Un western qui ne suit aucune des règles du genre. Robert Parrish avait, alors, un univers à lui.

● ERNEST LE REBELLE, de Christian-Jaque. — Lundi 31 mars, TF 1, 14 h. 30. Quand Prévert adapte pour Fernandel un roman de Jacques Ferret. Ici, le comique vaudevillesque des années 30 touche à l'absurde.

● SANG ET LUMIÈRES, de Georges Rouquier. — Lundi 31 mars, A 2, 15 h. 5. D'après un roman de Joseph Peyré, le drame psychologique d'un torero qui voudrait renoncer à son métier. Rouquier — le cinéaste de *Farbrique* — pris entre le documentaire et le pittoresque commercial.

● AILLEURS L'HERBE EST PLUS VERTE, de Stanley Donen. — Lundi 31 mars, TF 1, 20 h. 35. Un homme d'affaires américain dans le gentry anglais. Des situations bouleversées, une mise en scène banale de Stanley Donen ; mais l'interprétation est parfaite.

● LES MISÉRABLES, de Jean-Paul Le Chanois (2^e partie). — Lundi 31 mars, FR 3, 20 h. 30. Jean Valjean, ou plutôt Gabin, sur les barricades de 1832 et dans les égouts de Paris. Une certaine flamme hugolienne qui manquait à la première partie du film.

● LA TRAGÉDIE DE LA MINE, de George Wilhelm Pabst. — Mardi 1^{er} avril, A 2, 20 h. 35. La fraternité de classe des mineurs français et allemands efface la frontière et l'antagonisme des nationalités. Un message idéaliste lancé par Pabst deux ans avant la prise de pouvoir par Hitler. Les illusions — historiques — envolées, il reste un style assez surprenant en ce qu'il annonce le « néoréalisme » italien de 1945.

● AVEC LA PEAU DES AUTRES, de Jacques Deroy. — Mardi 1^{er} avril, FR 3, 20 h. 30. Le dur métier d'agent secret venu à Vienne par Lino Ventura. D'un scénario assez inconsistant de José Giovanni (encore le coup de l'amitié vicielle). Deroy a tiré un bon film d'action.

● LES NEIGES DU KILIMANDJARO, de Henry King. — Mercredi 2 avril, FR 3, 21 h. 20 h. 35. Transposition réussie d'une nouvelle d'Hemingway. Un aventurier intellectuel, Paris entre les deux guerres et la « génération perdue », la guerre d'Espagne, les chasses en Afrique, le sens de la vie.

● LES COMANCHEROS, de Michael Curtiz. — Jeudi 3 avril, FR 3, 20 h. 30. Indiens, renégats blancs, Texas Rangers, défense de l'ordre, joueur qui retrouve l'honneur, amours romantiques dans le danger ; c'est la légende de l'Ouest américain revivifiée par une mise en scène solide.

● L'IMPÉRATRICE ROUGE, de Josef von Sternberg. — Vendredi 4 avril, A 2, 22 h. 50. La jeunesse de Catherine II et la création cinématographique selon Sternberg. Une vision absolument étonnante de la cour de Russie, au dix-huitième siècle où Marlene Dietrich, superbe au milieu des cariatides et des monstres humains, s'élève de l'innocence au pouvoir impérial par la force de l'érosion. Pas un plan qui ne soit entièrement signé Sternberg. A ne manquer sous aucun prétexte.

● LES DEUX CAVALIERS, de John Ford. — Dimanche 6 avril, A 2, 14 h. 30. James Stewart et Richard Widmark en mission chez les Comanches. L'antiracisme de John Ford sur un thème qui évoque son admirable *Prisonnier du désert*. La dernière manière d'un cinéaste qui ne fut jamais vieux ; nonchalance, ruptures de ton, digressions, cruauté et tendresse. Et le goût de la liberté.

● LE GAUCHER, d'Arthur Penn. — Dimanche 6 avril, TF 1, 20 h. 35. Variations psychologiques sur le personnage de Billy the Kid, considéré comme un héros oedipien. Arthur Penn (*Bonnie and Clyde*), avait alors de l'ambition.

● LES BRISURES DE BARAGES, de Michael Anderson. — Lundi 7 avril, TF 1, 14 h. 25. Reconstitution sans effets spectaculaires d'un exploit de la RAF en 1943 : la destruction des barrages de la Ruhr, coup dur porté à l'industrie de guerre d'Hitler. Description presque documentaire des préparatifs de cet exploit.

● LES VISITEURS DU SOIR, de Marcel Carné. — Lundi 7 avril, TF 1, 20 h. 35. Légende médiévale — inventée par Jacques Prévert et Pierre Laroche — où le diable, qui veut désespérer les humains, est vaincu par la force de l'amour. L'événement artistique qui vendit tout son prestige, en 1942, au cinéma français ligoté par l'occupation allemande. Film surestimé mais Arletty y est fascinant et Jules Berry y fait un numéro extraordinaire.

● MERVEILLEUSE ANGLIQUE, de Bernard Borderie. — Lundi 7 avril, FR 3, 20 h. 30. Merveilleuse en quoi ? Elle est banale et vulgaire dans un grand spectacle au chiqué qui tente en vain de reproduire les aventures mouvementées imaginées par Anne et Serge Gollon pour leur héroïne.

● LE TRAIN, de John Frankenheimer et Bernard Favrel. — Lundi 7 et mardi 8 avril, A 2, 20 h. 35. Comment, en août 1944, les cheminots français résistants empêchèrent la sortie de France d'un train chargé d'œuvres d'art volées aux musées nazis par un colonel allemand pour le compte de Goering. La guerre à grand spectacle, l'opposition de Burt Lancaster et de Paul Scofield. Trop long pour la soirée des *Dossiers de l'écran*, le film est programmé en deux épisodes.

Samedi 29 mars

● CHAÎNE I : TF 1
18 h. 40 Pour les petits : Filopet et Patafil.
18 h. 50 Pour les jeunes : Le magazine auto-moto, prod. J. Bonaccorri, prés. J.-P. Chapel. Avec une séquence sur les premiers essais du Grand Prix de France moto au Castellet.
19 h. 45 La vie des animaux, de F. Rossi.

● CHAÎNE II (couleur) : A 2
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : L'âge en fleur.
20 h. 35 Série : Jennie : « Lady Randolph », avec L. Remick.
Le mariage de Jennie avec Randolph Churchill.
21 h. 35 Jeu : Pièces à conviction, de P. Bellemare.
22 h. 35 Variétés : Banc public, de J. Artur et P. Boutellier.
Avec Cl. Nougaro, G. Bedos, V. Willes.

● CHAÎNE III (couleur) : FR 3
19 h. Pour les jeunes : Omond Brothers et initiation au tennis.
19 h. 40 Tribune : Un homme, un événement, Milla de Tanguy du Pouët.
20 h. Courts métrages : « Le chien mélomane », de F. Grimault et « L'amante végétale », de J. Valmont.
20 h. 35 Feuilleton : « Jack », d'après le roman d'A. Daudet. Réal. S. Hanin. Adapt. de H. Jelinek. Avec E. Selena, C. Tixte et S. Di Napoli.
Jack travaillé depuis bientôt sept ans sur un cargo. Il doit pour oublier sa mère, sa vie et son travail, il doit aller à la mer, jusqu'au four où sont les bateaux fait naufrage.

● FRANCE-CULTURE
18 h. 45. Allaire, de J. Chouquet : Tout l'honneur du monde ; 19 h. 30. Sciences humaines : Les Indes d'Arzobispo ; 20 h. 30. Christian Jour de Pèlerin, de L. Kobrak (réalisation G. Godebart) ; 22 h. 20 (S.). Micro-concert G.R.M., par M. Chén : Divers électro-acoustiques réalisés par le Groupe d'écoute de Bourges ; 22 h. 30 (S.). Orchestre national de France, direction G. Tzipine : « Cinquième Symphonie en la » (J. Haydn).

● FRANCE-MUSIQUE
18 h. Magazine musical ; 18 h. 30 (S.). En direct du studio 107, piano, Marie-Thérèse Fournu : « Pastorale variée (D. Lasser) » ; « Menuet sur le nom de Haydn » (Revel) ; « Suite berceuse » (Debussy) ; 19 h. 5. Jazz, « Il vous plaît » ; 20 h. (S.). Carte anniversaire 1975 : « Ariane et Barbe-Bleue » (trilogie) de J. Chouquet ; « Le Cos d'or » (Rimsky-Korsakov) ; « Symphonie n° 2 en mi mineur, opus 27 » (Rachmaninov) ; « Chis mélodies positives recueillies » (Revel) par R. Krusen ; 22 h. (S.). Concert de jazz : le piano-conclave et le grand orchestre de M.J.R. à Genève ; « Siensperr concord sur » (G. Grund) ; 23 h. Musique de chambre (Rachmaninov) ; 23 h. 15. Le point du septième jour : un an après la mort de G. Pompidou ; 19 h. « Réverie de Cavirice » (Berlioz).

ALAIN DELON
ORRO

20 h. 35 Variétés : Show Sylvia Vartan, prod. M. et G. Carpentier, réal. M. Sarraut. Avec Garçon, Michel et Fernand Sardou, Jean-Louis Lillout, Pierre Bizon, Johnny Hallyday.
21 h. 35 Série : Colditz : « Evanou », avec R. Wagner, D. Mc Callum.

Boldoflorine
bonne infusion pour le foie et la constipation

Apprenant que sa femme attend, en Suisse, ses enfants d'un mariage heureux, le Monsieur Me Donald décide de résister, quitte à mourir.

Colditz
c'est aussi un livre passionnant chez votre libraire, 29 F.

22 h. 25 Ballets de la danse, de M. Rousain. La Symphonie fantastique avec R. Feilz, Z. Jeanne et M. Denard.

● CHAÎNE II (couleur) : A 2
19 h. 80 à 21 h. 30 Variétés : Système 2, de G. Lux.
21 h. 30 Feuilleton : Les Gens de Mogador, d'après E. Barbier, réal. R. Mazoyer, avec B. Frenay, P. Margé.
L'été indien. Restée seule à Mogador, Dominique attend le retour de Numa, parti au front.
22 h. 20 Concert : Orchestre de chambre de Radio-France.
« Les quatre saisons », de Vivaldi.

● CHAÎNE III (couleur) : FR 3
19 h. Série : Hawaii, police d'État. « Pour un million de dollars ».
20 h. Théâtre : L'Éclat Glorieux, de J. Audibert. Mise en scène M. Roux ; réal. A. Queray. Avec J. Gauthier, M. Roux, J. Rosny. « La vie serait bien ennuyeuse et monotone à Orléans s'il n'y avait... l'effet Glépon ».

● FRANCE-CULTURE
7 h. 2. Dossiers : 7 h. 45. Émissions religieuses et philosophiques ; 11 h. Regards sur la musique, par H. Barraud ; « Multimed Symphonie » (Mähler) ; 12 h. Ma non troppo, de J. Chouquet ; 12 h. 45. Orchestre symphonique Nice-Côte d'Azur, direction P. Mule : « Symphonie n° 82, La Poupée (Haydn) » ; « Concert nocturne » (Kurtz) ; « Symphonie n° 7 » (Zubiner).

● FRANCE-MUSIQUE
7 h. Nos albums sont les vôtres ; 9 h. (S.). Dimanche musical ; 10 h. 30 (S.). Actualité du microscopie ; 12 h. 35 (S.). Du Danube à la Seine ; 13 h. (S.). Orchestre symphonique Alsace, direction R. Albin, avec D. Merlet, chanteur ; « Concerto pour piano et orchestre n° 2 » (Brahms) ; « Symphonie n° 6 pastoraie » (Beethoven) ; 14 h. 30 (S.). La trilogie des critiques de cinéma : « Première Symphonie en sol mineur, le Prélude » (Mendelssohn) ; « Sonate en ré mineur (Bach) » ; 17 h. (S.). Orchestre symphonique de la radio honnoire, direction G. Lohse, avec M. André, P. Perlin, J. Chamone et R. Verron-Lacroix ; « Quatuor en la mineur, opus 64 » (Boccherini) ; par le violon, Carmelini ; « Concerto pour piano n° 20 en ré mineur K 465 » (Mozart) ; par Y. Labèque et l'Orchestre philharmonique de Berlin, direction W. Furtwängler ; « Madriagale, Livre Troisième » (Gesualdo) ; par le Quatuor vocal italien, direction A. Ehrlich ; 21 h. 45 (S.). Nouveaux talents, première édition : Daniel Adès, chanteur et le duo Roland Pidoux, Irène Penkhauf ; 22 h. 30. Les grandes voix humaines ; 1 h. 30 (S.). Sériedes.

Dimanche 30 mars

● CHAÎNE I : TF 1
9 h. Tous en forme.
12 h. La séquence du spectacle.
13 h. 20 (S.). Le petit rapporteur, prod. J. Martin et B. Lion, réal. B. Lion.
14 h. 5 Sports et variétés : Les rendez-vous du dimanche, de M. Drucker.
Intéressant d'histoire : Claude Chabrol.
17 h. 45 Film : « l'Homme aux clés d'or », de L. Joannon (1956), avec P. Fresnay, A. Girardot, J. Rigaux, G. Vidal.
Accusé d'un crime qu'il n'a pas commis, un professeur de droit se voit confier dans un palais. Il retrouve quelque temps plus tard, mariés, les élèves qui ont causé son renvoi et se venge.

22 h. Ce soir chez vous : Jénu, que savons-nous de lui ? Avec la participation du père Cousin (Gambetta), de Père Jean-François Sic (sainteur Fune « Vie de Jésus »), de M. Étienne Trochu (professeur de théologie à l'université de Strasbourg), de Robert Joss (historien de la France et historien du peuple juif), de Gilbert Mary (historien marxiste), de Philippe de Sures (traducteur de l'Évangile selon Thomas) et d'Émile Gillibert (auteur de « Paroles de Jésus et pensée orientale »).

● CHAÎNE II (couleur) : A 2
11 h. 30 Sports : Tennis à Monte-Carlo.
13 h. à 18 h. Dimanche illustré, de P. Tchérnia.
13 h. 30 Les souvenirs de la caméra invisible.
14 h. 5 Jeu : Monsieur Cinéma.
14 h. 45 Film : « Sous le plus grand chapiteau du monde », de C. B. de Mille (1953), avec E. Ruttton, C. Wilda, Ch. Héston.
La vie d'un cirque américain, romanesque, grand spectacle.
17 h. 15 (S.). Un ticket de rétro, de J.-C. Averty. L'actualité et la chanson en 1972.
18 h. 10 Jeu : Hypocritement votre.
18 h. 45 Sports sur YA 2.

● CHAÎNE III (couleur) : FR 3
19 h. 80 à 21 h. 30 Variétés : Système 2, de G. Lux.
21 h. 30 Feuilleton : Les Gens de Mogador, d'après E. Barbier, réal. R. Mazoyer, avec B. Frenay, P. Margé.
L'été indien. Restée seule à Mogador, Dominique attend le retour de Numa, parti au front.
22 h. 20 Concert : Orchestre de chambre de Radio-France.
« Les quatre saisons », de Vivaldi.

● CHAÎNE I : TF 1
9 h. Tous en forme.
12 h. La séquence du spectacle.
13 h. 20 (S.). Le petit rapporteur, prod. J. Martin et B. Lion, réal. B. Lion.
14 h. 5 Sports et variétés : Les rendez-vous du dimanche, de M. Drucker.
Intéressant d'histoire : Claude Chabrol.
17 h. 45 Film : « l'Homme aux clés d'or », de L. Joannon (1956), avec P. Fresnay, A. Girardot, J. Rigaux, G. Vidal.
Accusé d'un crime qu'il n'a pas commis, un professeur de droit se voit confier dans un palais. Il retrouve quelque temps plus tard, mariés, les élèves qui ont causé son renvoi et se venge.

22 h. Ce soir chez vous : Jénu, que savons-nous de lui ? Avec la participation du père Cousin (Gambetta), de Père Jean-François Sic (sainteur Fune « Vie de Jésus »), de M. Étienne Trochu (professeur de théologie à l'université de Strasbourg), de Robert Joss (historien de la France et historien du peuple juif), de Gilbert Mary (historien marxiste), de Philippe de Sures (traducteur de l'Évangile selon Thomas) et d'Émile Gillibert (auteur de « Paroles de Jésus et pensée orientale »).

● CHAÎNE II (couleur) : A 2
11 h. 30 Sports : Tennis à Monte-Carlo.
13 h. à 18 h. Dimanche illustré, de P. Tchérnia.
13 h. 30 Les souvenirs de la caméra invisible.
14 h. 5 Jeu : Monsieur Cinéma.
14 h. 45 Film : « Sous le plus grand chapiteau du monde », de C. B. de Mille (1953), avec E. Ruttton, C. Wilda, Ch. Héston.
La vie d'un cirque américain, romanesque, grand spectacle.
17 h. 15 (S.). Un ticket de rétro, de J.-C. Averty. L'actualité et la chanson en 1972.
18 h. 10 Jeu : Hypocritement votre.
18 h. 45 Sports sur YA 2.

● CHAÎNE III (couleur) : FR 3
19 h. Série : Hawaii, police d'État. « Pour un million de dollars ».
20 h. Théâtre : L'Éclat Glorieux, de J. Audibert. Mise en scène M. Roux ; réal. A. Queray. Avec J. Gauthier, M. Roux, J. Rosny. « La vie serait bien ennuyeuse et monotone à Orléans s'il n'y avait... l'effet Glépon ».

LES ÉMISSIONS RÉGIONALES

Magazines télévisés de FR 3
ALSACE. — Samedi 29, 18 h. 25 : Images d'Alsace, Lundi 30, 20 h. : Est-sports, Mercredi 2, 20 h. : Vocation, Vendredi 4, 20 h. : Perse Circus, Samedi 5, 18 h. 25 : By una d'Alain, Lundi 7, 20 h. : Sports 25.
AQUITAINE. — Lundi 31, 20 h. : Sports 25, Mercredi 2, 20 h. : L'Aquiltain en question, Vendredi 4, 20 h. : Pedro Soler, Lundi 7, 20 h. : Sports 25.
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE. — Lundi 31, 20 h. : Score à Mercredi 2, 20 h. : Politique vivante, Vendredi 4, 20 h. : Les petits-fils de M. M. Lundi 7, 20 h. : Score à

BRETAGNE, PAYS DE LOIRE. — Lundi 31, 20 h. : Sports dans l'Ouest, Mercredi 2, 20 h. : L'ouest, Vendredi 4, 20 h. : Pedro Soler, Lundi 7, 20 h. : Sports dans l'Ouest.
LOIREAINE - CHAMPAGNE. — Lundi 31, 20 h. : Est-sports, Mercredi 2, 20 h. : Les expéditions loiraines, Vendredi 4, 20 h. : Perse Circus, Samedi 5, 18 h. 25 : Est-sports, Lundi 7, 20 h. : Sports 25.
NORD-PIEMONTE. — Lundi 31, 20 h. : Arts de cour et chansons gâtées, Mercredi 2, 20 h. : Étonnantes, vos problèmes multirésolus, Vendredi 4, 20 h. : Les autres choses de la vie, Lundi 7, 20 h. : Sports.

POITOU - CHARENTAIS, FLANDRES. — Lundi 31, 20 h. : Sports 25, Mercredi 2, 20 h. : La cité des champs, Vendredi 4, 20 h. : Pedro Soler, Lundi 7, 20 h. : Sports 25.
REGION PARISIENNE, NORMANDIE-CENTRE. — Lundi 31, 20 h. : Clap 3/5, Mercredi 2, 20 h. : L'école sans cours, Vendredi 4, 20 h. : Périmule à Lundi 7, 20 h. : Clap 3/5.
PROVENCE - CÔTE D'AZUR, CORSE. — Lundi 31, 20 h. : Sports, Mercredi 2, 20 h. : La maison du fada, Vendredi 4, 20 h. : Ce soir à, Lundi 7, 20 h. : Record road.
SEINE - ALPES, AUVERGNE. — Lundi 31, 20 h. : Score à Mercredi 2, 20 h. : Les quatre saisons, Vendredi 4, 20 h. : Les petits-fils de N.N., Lundi 7, 20 h. : Score à

ÉMISSIONS RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES
DIMANCHE 30 MARS
FRANCE-CULTURE
7 h. 45, Horizon ; 8 h. Orthofoxe et christianisme oriental ; 8 h. 30, Service religieux protestant ; 9 h. 10, Écoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine ; « La Fédération française de droit humain » ; 10 h. Messe.
TF 1
9 h. Orthofoxe ; « Paternité spirituelle et psychologie » ; 9 h. 30, La source de vie ; « Le croissant et Pélagie » ; 10 h. Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur ; Messe de la Résurrection du Seigneur, retransmise en diffusion de l'église Notre-Dame de Constance (Allemagne) ; 12 h. Bénédiction du pape Paul VI, de Rome.

TUNISIE
Arrefour
le civilisation

LE MINISTRE DES AFFAIRES
Nous sauvegarder notre patrimoine et so
L'Algérie avec le monde arabe

LE MINISTRE DES AFFAIRES
Nous sauvegarder notre patrimoine et so

LE MINISTRE DES AFFAIRES
Nous sauvegarder notre patrimoine et so

LE MINISTRE DES AFFAIRES
Nous sauvegarder notre patrimoine et so

LE MINISTRE DES AFFAIRES
Nous sauvegarder notre patrimoine et so

LE MINISTRE DES AFFAIRES
Nous sauvegarder notre patrimoine et so

LE MINISTRE DES AFFAIRES
Nous sauvegarder notre patrimoine et so

LE MINISTRE DES AFFAIRES
Nous sauvegarder notre patrimoine et so

LE MINISTRE DES AFFAIRES
Nous sauvegarder notre patrimoine et so

LE MINISTRE DES AFFAIRES
Nous sauvegarder notre patrimoine et so

LA TUNISIE carrefour de civilisations

La Tunisie fait partie de ces terres meurtries mais privilégiées qui ont de tout temps vu s'affronter sur leur sol peuples et civilisations. Admirablement située au cœur du Bassin méditerranéen, elle a été impliquée dans tous les affrontements majeurs qui ont ébranlé depuis l'Antiquité cette région. Elle a vu se dresser les remparts de l'orgueilleuse Carthage, créée par les Phéniciens venus de l'Orient. Rome ayant pris ombrage de cette puissance rivale, le pays s'intégra, après une lutte impitoyable, dans l'empire vainqueur, qui fit régner sa loi.

L'Orient devait prendre sa revanche lorsque les bédouins partis des déserts de l'Arabie entreprirent de propager la foi nouvelle qu'avait prêchée le prophète Mahomet. La Tunisie, carrefour de l'Orient et de l'Occident, de l'Europe et de l'Afrique, ne pouvait être épargnée par l'avance des foudroyants cavaliers, qui déferlèrent sur elle avant d'envisager tout le Maghreb et de gagner les rivages de l'Atlantique.

Ainsi se sont superposées au fil des siècles les trames culturelles qui font de la Tunisie un pays à nul autre pareil, un pays qui revendique un saint Augustin et s'enorgueillit d'un Ibn Khaldoun et qui a su assimiler subtilement les apports de l'histoire pour créer un art de vivre, un humanisme original, fondé sur le dialogue et le dialogue.

Dans ce crûsel, l'apport de la France, pour être le dernier, n'est pas le moindre. Il a même fallu, selon l'expression de M. Messadi, l'actuel ministre de la culture, « altérer l'âme du pays ».

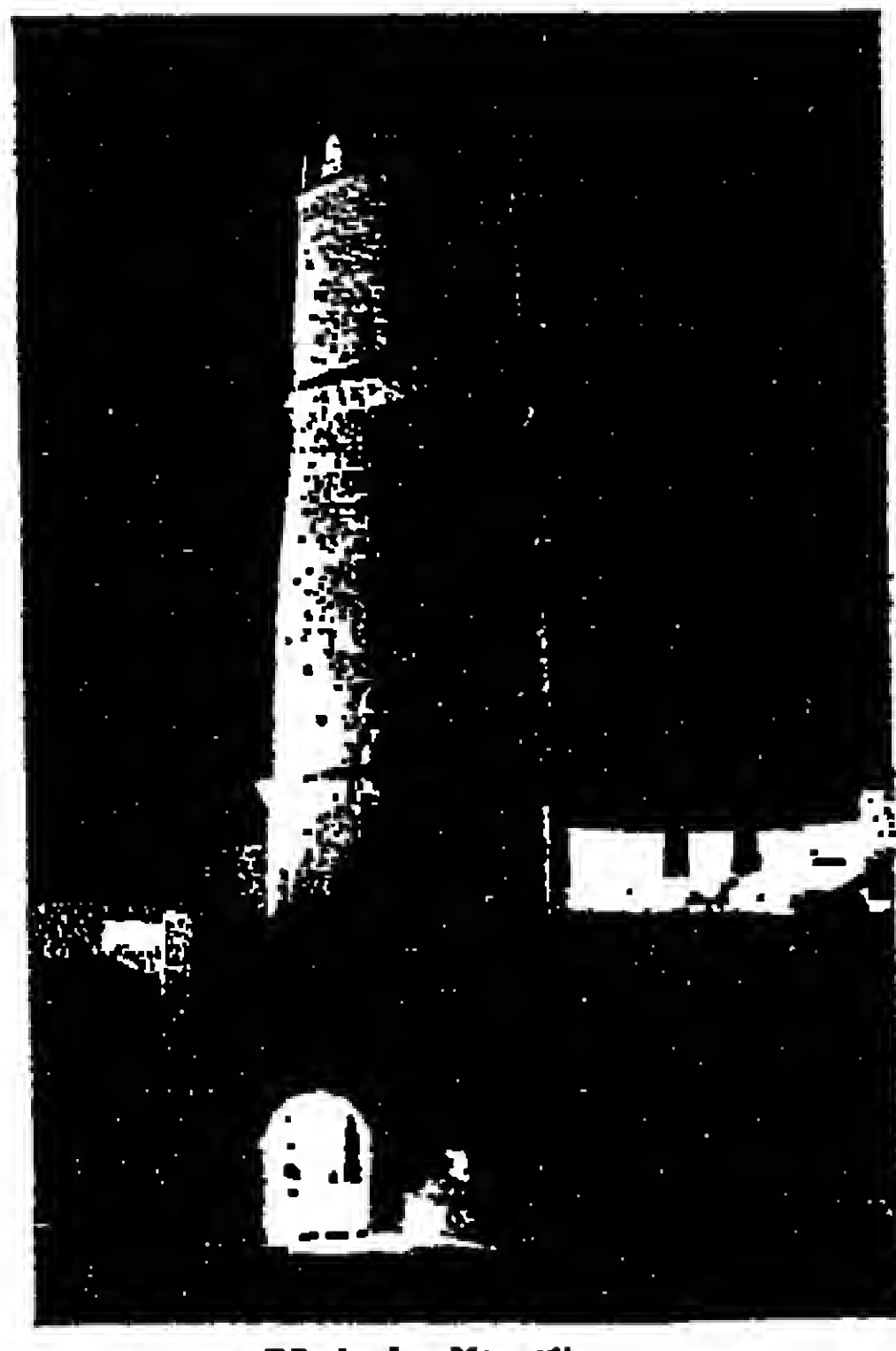
L'« agression » de la colonisation a d'abord été culturelle, et c'est à partir de cette prise de conscience que s'est produit le sursaut nationaliste. L'indépendance politique obtenue en 1956 n'a-t-elle mis un point final à ce combat ? Les responsables tunisiens ne le pensent pas, qui insistent sur la nécessité pour le pays de retrouver son identité, de faire revivre dans tous les domaines le patrimoine. Les fouilles entreprises à Carthage, la politique particulièrement heureuse menée dans le domaine des musées, la création d'une troupe de ballets au service des meilleures traditions de danse populaire, la transcription au théâtre de la vieille légende des Beni Hailal, la restauration des « ribats » (citadelles) de Monastir et de Sousse, sont autant d'actions allant en ce sens.

Mais la culture consiste aussi à assumer le présent. Pour ce faire, la Tunisie a refusé de se priver de l'autorité que constituait, aux yeux de ses dirigeants, la langue française. Dès le lendemain de l'indépendance, le président Bourguiba a opté sans ambiguïté pour le bilinguisme et a décidé d'assumer, en même temps que l'héritage arabe et à égalité avec lui, le legs francophone. Des trois pays du Maghreb, la Tunisie est le seul à avoir fait ce choix. Certains le contestent, qui souhaitent voir le pays retourner aux seules sources de l'arabisme. Au sein même du régime, des voix s'élevaient parfois pour demander que la place du français soit restreinte. Récemment encore, la commission de l'information du parti socialiste destourien relevait comme « un point faible » le

déséquilibre existant entre le nombre d'heures d'enseignement en français et en arabe à la télévision et la part trop réduite faite dans les programmes à l'information et à l'éducation. Il n'est pas certain que la situation actuelle puisse se prolonger indéfiniment dans un pays qui ressent profondément son appartenance au monde arabe et auquel le français apparaît de plus en plus comme une langue amie, certes, favorisée sans doute, mais étrangère.

L'effort accompli sur les bases du bilinguisme dans le domaine de l'éducation nationale a été considérable. Deux cent vingt six mille élèves fréquentent l'école primaire en 1974. Ils sont maintenus huit cent soixante-dix sept mille. L'enseignement secondaire compte quelque cent quatre-vingt mille élèves et les facultés ont reçu cette année quatorze mille deux cents étudiants. Six mille autres sont inscrits dans des universités étrangères. Toutes ces statistiques qui peuvent encore être faites, ces résultats sont remarquables dans un pays de cinq millions et demi d'habitants, dont 54 % ont moins de vingt ans.

Cette action, de même que les contacts multilatéraux avec l'étranger — la Tunisie a reçu en 1974 quelque huit cent mille touristes — n'est pas restée sans répercussions sur le mode de vie, l'évolution des mœurs, le comportement d'une grande partie du peuple tunisien et plus particulièrement des citadins. Cela d'autant plus que le régime, au-delà d'une politique strictement culturelle, a voulu faire un choix global de civilisation.



Minaret de Monastir.

Dans aucun autre pays arabe la femme ne dispose d'un statut aussi libéral. Le droit de la famille a été profondément réformé, le planning familial encouragé, et l'on envisage même actuellement d'introduire dans les lycées des cours d'éducation sexuelle.

Concilier l'héritage avec les exigences du monde moderne, participer au grand mouvement qui, dans tous les domaines, emporte l'humanité, faire que les Tunisiens prennent place parmi les créateurs non seulement dans les arts mais aussi dans les sciences et les techniques, tel est l'objectif ambitieux qu'affirment poursuivre les responsables du pays.

Plutôt que de dresser un inventaire, nous avons choisi dans les pages qui suivent de traiter des thèmes limités méritant une attention particulière soit par leur exemplarité, comme la mise en valeur de Carthage, soit en raison du peu d'intérêt qu'ils suscitent habituellement en Occident, comme la musique, soit par la complexité des problèmes qu'ils posent, et c'est le cas du cinéma.

Nous avons voulu aborder enfin, au-delà de la culture, au sens élitiste du terme, le problème de civilisation en évoquant la transformation des mœurs et les conséquences du développement touristique. Ce n'est pas l'aspect le moins passionnant d'un pays qui constitue, pour le monde occidental en général, et pour la France en particulier, un interlocuteur privilégié.

D.J.

UN ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Nous devons sauvegarder notre patrimoine et accéder au rang de créateur

NOUS DÉCLARE M. MESSADI

« L'UN des résultats les plus positifs de la période coloniale a été sans doute la mise en valeur de nos richesses. La revendication nationaliste était avant tout l'exigence de retrouver l'identité culturelle. Ceci n'est pas particulier à la Tunisie. L'ensemble des nations colonisées ont eu et ont encore pour préoccupation fondamentale de remodeler leurs visages en tant que nations pour réaffirmer leur existence propre et reprendre leurs responsabilités dans le domaine de la civilisation.

« Comment se traduit cette préoccupation pour la Tunisie ? — Notre premier travail a été de retrouver dans le passé ce qui permettait à notre pays d'avoir une existence distincte des autres. Nous avons constitué une communauté nationale. On a parfois dénoncé les aspects passés d'une telle recherche. Mais encore une fois, c'est notre survie qui était en jeu. Nous avons même défendu, alors, durant la lutte de libération, le port du voile par les femmes. Le président Bourguiba lui-même, qui par la suite a prouvé son souci de libération de la femme, s'en est fait, à l'époque, le partisan. C'était un moyen de se distinguer des autres. Et c'est cela qui importait.

Dialogue avec le monde entier

« Mais cette tendance à se retirer au passé a eu ensuite des prolongements qui ne sont pas sains. Une culture doit évoluer, vivre, ne pas rester figée dans la tradition. C'est ce que nous avons voulu faire. Nous avons insisté sur la nécessité pour le monde arabe de prendre en charge l'initiation technologique. Il a évoqué la sortie d'une promotion de commandants de bord à Air Tunis. « Nous disposons, a-t-il dit, des hommes qui savent faire fonctionner les machines, mais nous ne savons pas les fabriquer. Maintenant, il faut que nous arrivions à fabriquer les machines elles-mêmes. C'est seulement à cette condition que nous sortirons réellement du sous-développement. »

« Grâce à l'action politique, nous avons réussi à arracher notre indépendance. Il nous faut aujourd'hui répondre à un autre défi de l'histoire. Nous avons gardé suffisamment de vitalité pour survivre. Maintenant, il nous faut vivre. — Estimez-vous que la période de récupération du passé est close ? — Il reste encore beaucoup à faire en ce domaine. Et cela explique notre travail pour sauvegarder et remettre en valeur notre patrimoine culturel, nos fouilles à Carthage, par exemple, ou nos efforts pour dégager de sa gangue le véritable joyau qu'est le minaret de Tunis. Nous

ne sommes les héritiers d'une grande histoire. Les Arabes ont donné dans le domaine des sciences des gens qui ont été les maîtres du monde médiéval. Notre civilisation arabo-musulmane a aussi transmis les éléments de la culture grecque qui se seraient perdus sans cela. Mais nous devons bien nous garder de nous aborner dans la contemplation de ce passé. C'est le dialogue de dialogue de communication avec le monde entier. Mais cela ne suffit pas non plus. Si nous nous arrêtons à ce stade, nous risquons de rester éternellement dépendants. Il faut, et c'est notre troisième préoccupation, que nous accédions au rang de créateurs. Nous sommes conscients cependant qu'il serait vain de prétendre de nos jours façonner une culture nationale qui soit originale, différente des autres. Nous ne pouvons concevoir qu'une culture marquée d'universalité : elle nous permettra de déboucher sur la fraternité et sur la compréhension. En un mot, nous ne prétendons pas enfermer notre culture dans le carcan d'un nationalisme étroitement compris. Nous voulons participer, contribuer à l'élaboration de la culture de l'humanité.

« On continue encore à mettre dans les plateaux d'un ne s'ait quelle balance les différentes cultures. On essaie de confronter au lieu d'harmoniser. Ce qui compte, c'est l'aventure de l'humanité, la création d'une civilisation qui devra être la plus universelle possible. Nous retrouvons là d'ailleurs un thème de l'Islam. Le Coran ne dit-il pas que tous les hommes sont frères ? — Propos recueillis par DANIEL JUNQUA. (Suite page 20.)

Les nouveaux envahisseurs

L'ENCOMBRANTE RÉUSSITE DU TOURISME

Il y a dix ans, la Tunisie recevait cent mille visiteurs ; elle en attend huit cent mille cette année.

Une entreprise conçue au départ pour servir d'intermédiaire au développement global du pays a pris les dimensions d'une réussite encombrante, puis d'un problème à l'échelle nationale. En effet, une fois énumérés les avantages : création de trente mille emplois, rentrées de devises comptant partiellement le déficit de la balance des paiements, élan donné à certains secteurs de la construction, des textiles et de l'artisanat, développement enfin de la pêche et de quelques produits agricoles, le bilan de l'opération se révèle coûteux pour l'Etat, ambigu quant aux retombées sur les régions, parfois aussi franchement négatif. « Tourisme en crise » annonçait en première page, il y a quelques semaines, l'hebdomadaire destourien Dialogue. « Il faut réviser la politique

touristique », admettent les responsables.

Le problème a été déjà plus d'une fois reconstruit. A la phase « soleil, plage, palace » a succédé la « Tunisie archéologique et culturelle », lorsque l'on a compris que le tourisme n'était pas seulement une affaire de commerce mais qu'il servait aussi d'intermédiaire entre des visiteurs et la réalité d'un pays qui ne s'exprime pas toujours comme les dépliants publicitaires. C'est le moment où il a fallu admettre que les livres d'or des palaces ne contenaient pas les appréciations les plus enthousiastes, au contraire de ceux des relais sahariens, et qu'un patrimoine culturel attrait plus naturellement une clientèle individuelle que les tournées vacancières assurées en masse mais à bas prix par les agences de voyage étrangères.

Sable et soleil

Comme l'élan était donné, les « tour-opérateurs » ont continué à vendre la Tunisie en tranches de soleil et de sable, ce qui n'était pas la manière la plus subtile de la présenter. Certaines agences ont même accordé aux promoteurs des avances importantes pour assurer à l'hébergement une progression conforme aux prévisions de leurs ordinateurs. L'Etat suivait, assurait à grand frais l'infrastructure, consentait des avances aux investisseurs ; ce qui suivait moins vite, c'était la formation du personnel hôtelier, la variété et la qualité de l'animation.

En 1973, les entrées ont baissé de 10 %. La tendance s'est confirmée en 1974. Plusieurs facteurs y ont contribué : l'augmentation des prix des hôtels, les difficultés financières des agences étrangères (certaines ont fait faillite), autant de conséquences d'une crise qui risque de se développer encore. Les touristes européens voyagent moins, vont moins loin : 81 % des vacanciers arrivent en Tunisie par avion, 80 % d'entre eux appartiennent à une clientèle de groupes de niveau économique modeste.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, cette diminution n'est pas considérée par l'opinion publique comme une mauvaise nouvelle.

MANUEL PEYROL

(Suite page 19.)

LA COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION

Siège social : 5, avenue Dag Hammarskjöld - Tunis
Télex : CTN A 12 475 et B 12 475

AGENCES DE TUNISIE :

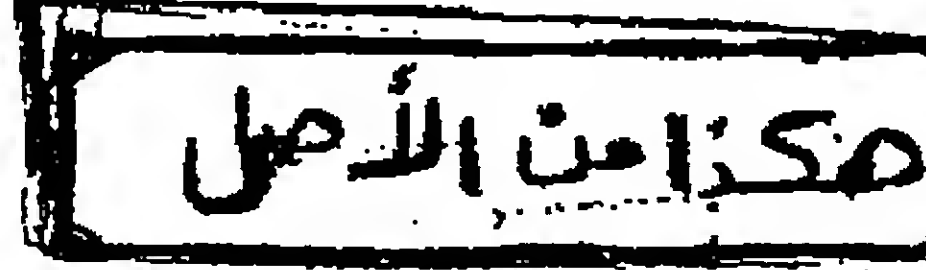
TUNIS - GOULETTE - SOUSSE - SFAX - LA SKHIRA - GABES - BIZERTE
et MENZEL BOURGUIBA

AGENTS A L'ÉTRANGER :

BERGEM : Karl Gerth et Cie
HAMBURG : Nak-Ost Schiffahrtsgesellschaft
G.M.B.H.
ROTTERDAM : Wambierle et Zoon G.V.O.A.
ANVERS : Farnes Shipping Agency et Cie.
GENÈVE : CIMA Cia Italiana Marittima
Aeronautica.
LIVOURNE : Aldo Spadolini.
PORT-SAINT-LOUIS : Daxer et Cie.
PARISVILLE : Compagnie Générale Transméditerranéenne.

La SOCIÉTÉ DE NAVIGATION MARITIME TOURISTIQUE « NAVITOUR »
Télex : 12.697

La SOCIÉTÉ MARITIME DE LA SKHIRA
Télex : 46.78 SOMASKEUR - SFAX

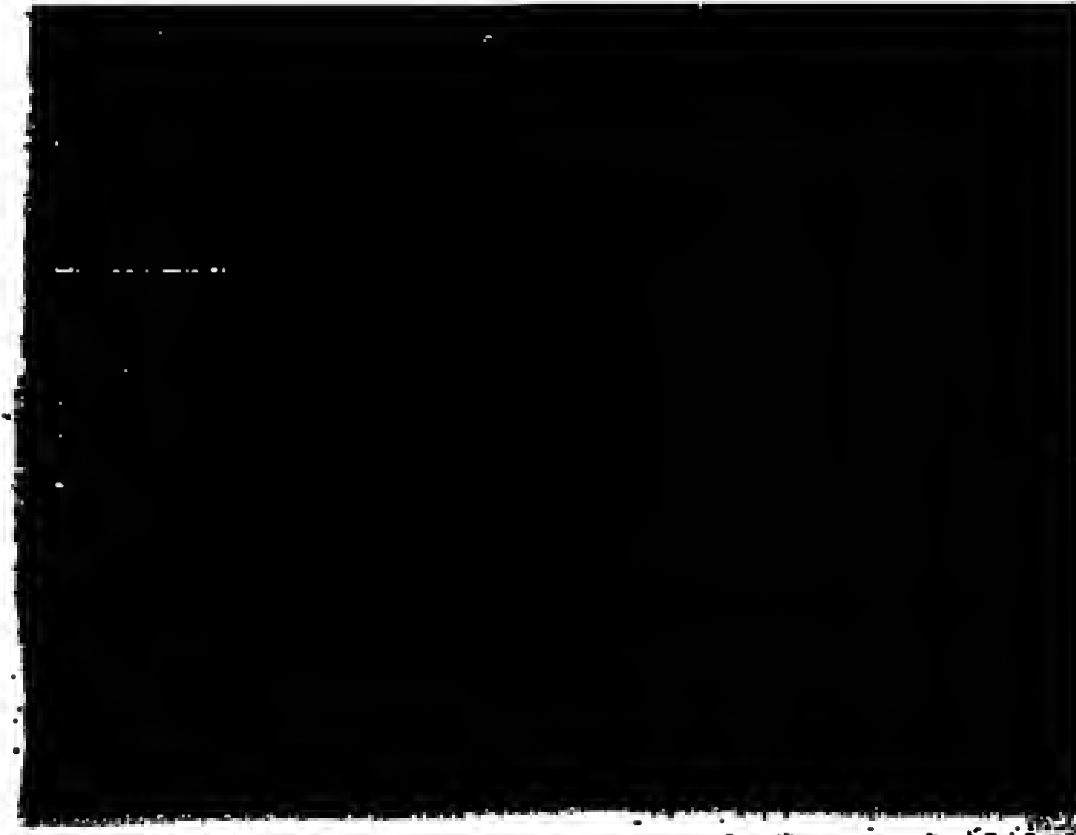


صك: امن الأصل



SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

SIÈGE SOCIAL : 1, avenue Habib-Thameur, TUNIS
TÉL. : 258.000



TUNISIE CARREFOUR DE CIVILISATION
ÉVOLUTION DES MŒURS
Progresse



Text from a newspaper article, including the word 'Progresse' and several columns of dense text.

Congrès et séminaires
8 jours en TUNISIE
ne coûtent pas plus cher
que 8 jours en France
dépaysement compris



OFFICE NATIONAL DU TOURISME
TUNISIEN
TUNISIE

L'ÉVOLUTION DES MŒURS

Progresser sans se renier

POUR ceux qui reviennent aujourd'hui dans la capitale tunisienne après l'avoir quittée au lendemain de l'indépendance, le contraste est saisissant. L'avenue de Paris, la rue Charles-de-Gaulle, la Porte-de-France ont gardé leurs noms. Mais sur toute la longueur de l'ex-avenue Jules-Ferry — devenue avenue Bourguiba — quelle métamorphose ! Dans ce vaste quartier qui, au temps du protectorat, constituait ce qu'on appelait « la ville européenne », les piétons et les automobiles sont désormais tunisiens, même s'ils côtoient, sous les ficus, des groupes de touristes et quelques coopérants étrangers.

Dans cette foule grouillante et baroquée, les jeunes filles et jeunes femmes tunisiennes sont maintenant presque aussi nombreuses que les hommes, du moins tant que la nuit n'est pas encore tombée. Habillées à l'euro-péenne — souvent avec beau-

coup de soin et de goût — elles sont partout présentes : dans les magasins et les bureaux, au volant des voitures, dans les autobus, toujours plus nombreux et toujours plus surchargés. Les policiers eux-mêmes sont maintenant aidés de jeunes filles en uniforme qui, aux principaux carrefours de la capitale, réglementent la circulation avec une douce fermeté.

Libres d'épouser l'homme de leur choix

Sur les routes qui conduisent vers le Sud ou vers la frontière algérienne le spectacle est bien différent. Malgré l'effort réalisé depuis quinze ans en faveur des logements populaires, on voit encore des tentes et des gourbis, tout près des hôtels de luxe. Sur le bord des routes, on continue à rencontrer des femmes plâtres sous le poids d'énormes fagots. Et dans beaucoup de villes et villages, les rues, les places et surtout les cafés, demeurent exclusivement masculins. Pourtant, dans toutes les régions de l'intérieur, une profonde mutation est en train de s'accomplir, grâce à la scolarisation. Partout filles et garçons en tabliers bleus ou roses se pressent dans les écoles. Et de plus en plus, jusque dans les gouvernorats les plus éloignés, travaillent des jeunes femmes tunisiennes devenues directrices d'école, professeurs, institutrices, assistantes sociales ou médecins.

Plus que tout autre sans doute, un mot résume l'état actuel de cette société tunisienne en pleine transformation : c'est celui de diversité. Diversité sociale d'abord, car même si la notion de « classe » se présente ici dans un contexte assez différent de ce qu'il est en Europe occidentale, on peut dire qu'en Tunisie, entre une bourgeoisie ancienne ou nouvelle fort aisée et les milieux vivant dans des conditions précaires, il existe aussi de plus en plus une importante classe moyenne. Comportant elle-même des catégories fort diverses, elle est progressivement installée dans les im-

meubles et les villas qu'habitaient jadis les Européens et dans les logements nouveaux construits en grand nombre depuis l'indépendance. Dans ce milieu, formé en grande partie de fonctionnaires et de cadres moyens du secteur privé, les salaires demeurent presque toujours bas, mais ils sont réguliers et ils comportent désormais la sécurité sociale et les retraites. Dès lors, si les fins de mois sont souvent difficiles, le standing, cependant, tend à s'améliorer, tandis que les besoins ne cessent de croître. La façon dont certaines de ces familles parviennent à faire face semble bien souvent tenir du prodige. Car si, de plus en plus, les épouses et les sœurs travaillent, il est fréquent qu'un seul salaire fasse vivre plusieurs foyers.

Dans la transformation des mœurs, un facteur décisif a été la famille. Promulgués quelques semaines après l'accession de la Tunisie à l'indépendance, le nouveau code de statut personnel donnait aux femmes tunisiennes l'égalité juridique avec les hommes. Largement inspiré par le droit européen moderne, tout en se voulant fidèle de l'esprit du Coran sinon à la lettre de Chariez, cette loi répondait aux aspirations d'une très large partie de la population tunisienne. Mais, dérangeant les habitudes et privilèges masculins, elle était, à bien des égards, fort en avance sur la mentalité collective. Aujourd'hui encore d'ailleurs, bien du chemin reste à parcourir pour que l'esprit de cette nouvelle législation inspire toujours la réalité des comportements quotidiens.

Ainsi les jeunes filles sont théoriquement libres désormais d'épouser l'homme de leur choix. Mais elles demeurent soumises, en certains milieux, à de sévères contraintes familiales et sociales. Il n'est pas étonnant que, ayant entrevu l'espoir d'une liberté

impossible, certaines d'entre elles trouvent intolérable une tradition que leurs mères ou grand-mères acceptaient sans avoir même l'idée de la contester.

Trop d'hommes, il est vrai — y compris des jeunes et des « progressistes » — gardent des comportements plutôt conservateurs. C'est ainsi qu'on voit encore des étudiants assister à des films « révolutionnaires » tout en laissant à la maison des fiancées rougissantes ou des sœurs fort sou-

Un nouveau style de vie

L'émancipation féminine suscite en certains milieux des jugements sévères et nostalgiques. Il est vrai que, en Tunisie comme partout ailleurs, le risque existe d'une évolution plus superficielle et apparente que réelle et profonde. C'est ainsi qu'on a constaté, ces temps derniers, une recrudescence de la prostitution clandestine, dont sont victimes des jeunes filles des milieux les plus pauvres. Mais l'ordre ancien ne cachait-il pas, lui aussi, bien des souffrances et des injustices ? Et lorsqu'on voit, dans la vie de chaque jour, les valeurs professionnelles et humaines d'innombrables jeunes filles et femmes tunisiennes qui parviennent à assumer leur métier avec compétence tout en étant d'excellentes épouses et mères de famille, comment ne pas reconnaître tout ce qu'il y a de positif dans l'évolution qui s'est accomplie depuis l'indépendance ?

Ces jeunes femmes et leurs époux, ces jeunes ménages tunisiens sont à la fois bien différents et très proches des générations précédentes : proches, parce que matériellement et affectivement solidaires de la grande famille, avec laquelle sont venues les fêtes traditionnelles ; mais les jeunes ménages ont désormais un rythme de vie, une manière d'élever leurs enfants, des préoccupations, des idées qui, en bien des cas, ressemblent plus

détachés de toute pratique religieuse.

Le code de statut personnel de 1956 est sur ce point demeuré ambigu, et les juristes en tirent des interprétations divergentes. Certains pensent que la Tunisie ayant adhéré à la Convention de New-York, l'égalité des droits existe, en cette matière comme en toute autre, entre l'homme et la femme. Mais d'autres juristes pensent qu'il faut éclairer le code tunisien par le droit islamique traditionnel, ce qui revient à dire qu'une musulmane ne peut épouser un étranger que si celui-ci devient musulman. Le problème s'est posé plus souvent ces dernières années, car de telles unions, jadis exceptionnelles, tendent à devenir plus fréquentes. De plus en plus fréquent aussi est le cas de jeunes filles qui préfèrent demeurer célibataires plutôt que d'épouser un homme qu'elles n'ont pas choisi.

À ceux de l'Europe qu'à ceux de leurs parents. Ce n'est pas forcément un progrès, car un certain équilibre est rompu, et il n'est pas toujours remplacé par un autre. Mais quand on sait les conditions de vie matérielles et morales que connaissent — et que connaissent encore — tant de femmes écartées par la charge d'une famille trop nombreuse, comment ne pas trouver légitime et heureux que les jeunes ménages d'aujourd'hui choisissent d'avoir moins d'enfants et de leur donner une éducation meilleure ?

Vivement encouragée et même organisée par le gouvernement, accueillie d'abord avec réticence et même hostile en bien des milieux, la régulation des naissances est en train de passer dans les mœurs. Les centres de planning, la télévision, la presse et depuis peu l'enseignement scolaire contribuent à faire évoluer sur ce point les mentalités dans de très larges couches de la population, et notamment chez les jeunes. On sait d'ailleurs que les théologiens musulmans reconnaissent la « paternité responsable », comme l'a rappelé en 1972 un important colloque international tenu à Rabat.

conditions. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles beaucoup de Tunisiens jugent excessive la libéralisation introduite en cette matière par l'actuel gouvernement.

Ce n'est pas la première fois que l'opinion publique est partagée en face de certaines orientations officielles touchant plus ou moins directement à la tradition religieuse. Dès 1961, il y a une dizaine d'années, lorsque le président Bourguiba avait préconisé une réforme dans la pratique du ruzmadin, des réticences s'étaient manifestées dans la population tunisienne. Aujourd'hui le jeune rituel continue à marquer profondément le style de la vie sociale, et même nationale : on est même revenu à des horaires qui en facilitent la pratique et, à l'instant précis où le soleil se couche — instant signalé par les programmes télévisés — les rues sont désertes, les magasins vides et les bureaux fermés, non seulement dans les petites villes de l'intérieur, mais en plein centre de la capitale.

Pourtant, les orientations « modernisées » adoptées par la Tunisie indépendante ont sur ce point comme sur beaucoup d'autres contribué à créer un climat nouveau, chacun pouvant désormais pratiquer le jeûne ou le rompre publiquement, sans que l'Etat interviennent pour l'y contraindre ou l'en empêcher.

Les Tunisiens, d'ailleurs, sont en général aussi attachés à l'islam que libéraux et souples dans la manière de la pratiquer. Dans le domaine de la vie religieuse, leur attitude revêt des aspects fort divers, allant d'un attachement plutôt culturel et sociologique à une foi profonde, personnelle et intégralisatrice. Ici comme ailleurs, nombreux sont les intellectuels et les étudiants qui adoptent les analyses marxistes en matière politique et sociale. Mais en Tunisie, comme dans beaucoup d'autres pays musulmans, l'incroyance s'exprime peu de façon explicite et elle parvient souvent à se concilier avec une certaine solidarité islamique.

Composée pour moitié d'une jeunesse de plus en plus « conscientisée », la société tunisienne se trouve déjà et sera de plus en plus traversée par des courants très divers. Passe leur libre et pacifique confrontation permette demain de nouveaux progrès.

MICHEL LELONG
Père blanc.

connaissez-vous les 2 visages de la tunisie

tourisme affaires

Une jeune diplômée de Tunisie, spécialiste du tourisme, vous réserve le meilleur accueil pour organiser des séjours sur mesure, individuelles ou de groupe. Profitez de leur présence en France pour réussir vos vacances ou vos congrès.

la tunisie c'est

TUNISIE CONTACT
30, rue de Richelieu
75001 PARIS Tél : 258.23.55
Gratuit : Brochure 24 pages
couleurs sur demande
NOM :
Adresse :

Congrès et séminaires : 8 jours en TUNISIE ne coûtent pas plus cher que 8 jours en France dépaysement compris

En matière de congrès et de séminaires, nous avons nos références, tout en restant proches... Confortablement installés avec vos collaborateurs ou vos collègues venus du monde entier, dans un hôtel de classe internationale, pourvu de piscines, de salles de conférences, de tout l'équipement dont vous pouvez rêver pour cumuler travail et loisirs. Un hôtel dont l'architecture reflète la délicatesse et la poésie du peuple tunisien.

Des palais de congrès ultra-modernes et dotés d'installations techniques permettant les meilleures conditions de travail.

Les Tunisiens savent vous accueillir avec tout le charme et la discrétion voulus.

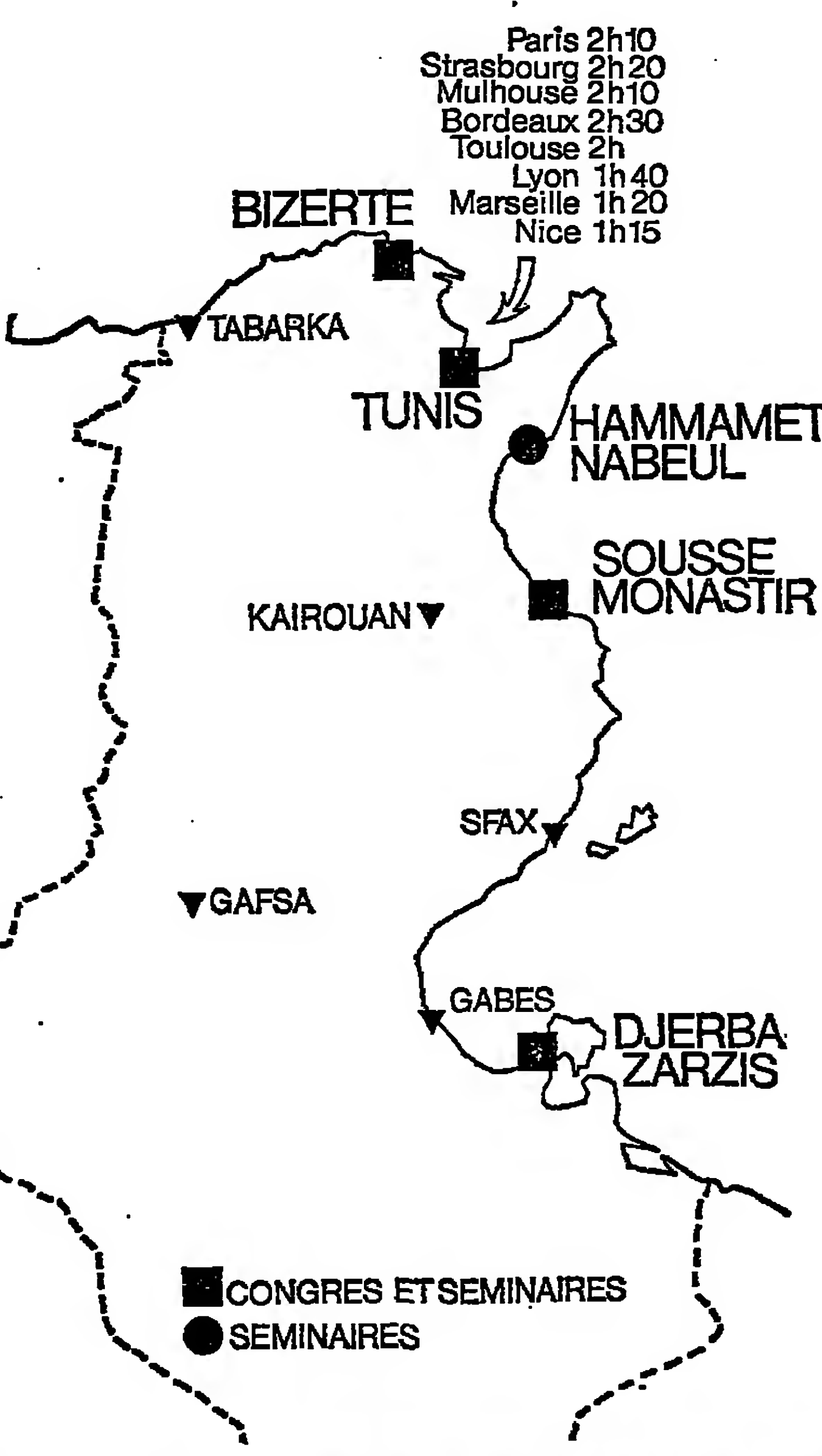
Devant vous la mer et ses richesses, derrière vous, cinq mille ans d'histoire et de civilisations.

Pour trois jours comme pour huit, la Tunisie saura de toute façon vous donner ce qu'elle possède : sa douceur de vivre, son climat exceptionnel, son infrastructure hôtelière à des prix qui vous étonneront.

Cette année, L.R.M., SINGER, ARTHUR MARTIN, CHAMPAGNE MERCIER, CBS... nous ont fait confiance. Pourquoi pas vous demain ?

Demandez notre brochure spéciale « Congrès et Séminaires » à :

OFFICE NATIONAL DU TOURISME TUNISIEN
32, avenue de l'Opéra. — 75002 PARIS.
Téléphone : 073-72-67 - Téléc : 67971



TUNISIE : UNE TERRE, DES HOMMES

مكتبة الأصيل

ISIENNE
MUE

L. M. Habib-Thameur TUNIS
TEL : 258.000

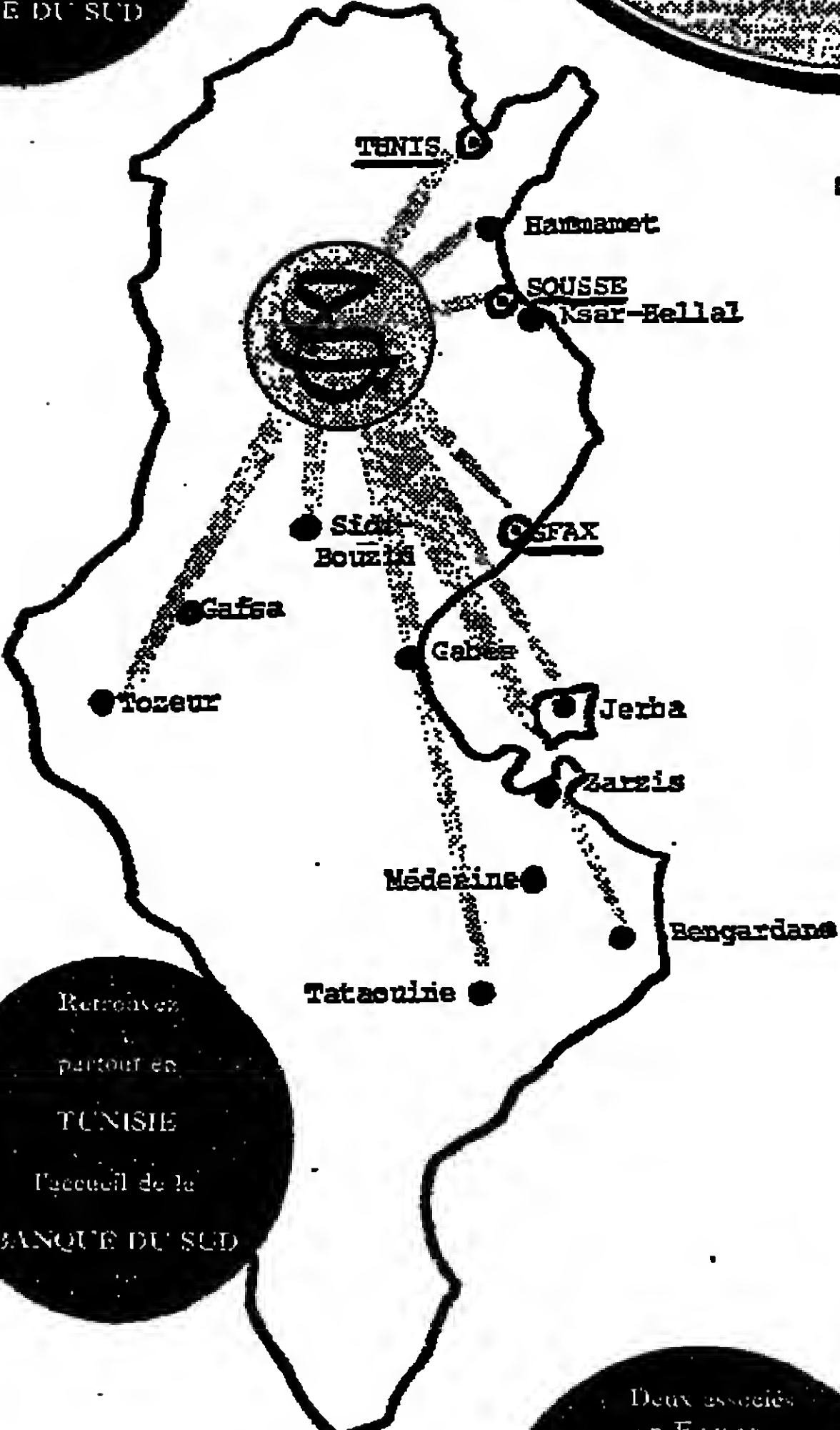
مركزنا من الاصل

NEFOUR DE CIVILISATIONS
CINEMA AU SERVICE

faut qu'une p

Si vous
desirez faire
travailler votre argent,
de nombreuses possibilités de
placement vous sont offertes en
TUNISIE
par la
BANQUE DU SUD

**BANQUE
DU SUD**



Siège Social : 14, av. de Paris
Tunis.
Adresse télégraphique :
BANKSUD.
Télex : BANSUD 1235L
TÉL : 256-900

Un excellent
partenaire d'affaires
pour vous en
TUNISIE !
la
BANQUE DU SUD

Renouvelez
partout en
TUNISIE
l'accueil de la
BANQUE DU SUD

Deux associés
en Europe :
Monte dei Paschi di Siena
ITALIE
et
Union de Banques à Paris
FRANCE
Un vaste réseau
de correspondants
parmi les plus grandes
banques du monde.

CRÉATION LES TROIS VOILETS

L'affirmation d'une personnalité

MALGRE sa jeunesse (*Al Fair*, d'Omar Khelif, premier film de long métrage entièrement tunisien, date de 1967), le cinéma tunisien vient déjà, par le nombre et l'importance de ses films, au second rang en Afrique, après l'Algérie et immédiatement avant le Sénégal (1). Mais, contrairement aux productions de ces deux pays, dont presque tous les films ont eu long-temps un thème unique (la guerre d'Algérie pour le premier, la critique du marabouisme et des structures traditionnelles pour le second), le cinéma tunisien frappe d'amblyopie par la diversité de ses préoccupations. Ses réalisateurs ont abordé tous les sujets, essayé, tous les genres, avant de trouver leur style propre. On pouvait même dire, jusqu'à ces dernières années, que chaque auteur représentait à lui seul une école.

par FERID BOUGHEDIE (*)

Depuis, le cinéma tunisien a poursuivi ses recherches dans trois grandes directions, qui reflètent les hésitations de la plupart des réalisateurs du tiers-monde. Faut-il s'orienter vers un cinéma commercial d'évasion ou aller vers un cinéma engagé favorisant les prises de conscience ? Comment rattacher chacune de ces voies au patrimoine culturel national, qui n'a jamais connu le cinéma ? La veine commerciale du cinéma tunisien s'est poursuivie par *Al Mourassat* (le Rabouat) (1968) et *Les Fellegas* (1970), deux « westerns » historiques d'Omar Khelif ; *Om Abbas*, d'Ali Abdelwahab (1968), un mélodrame chanté copié sur le cinéma égyptien ; *Hurllements* (1973), toujours d'Omar Khelif, un drame bédouin, et *Yusuf*, de Rachid Farchiou (1972), un film fantastique à la facture très occidentalisée.

La veine culturelle s'est prolongée avec *Au pays de Tararant*, une satire ironique de Hamouda Ben Halima, Hedy Ben Khalifat et Ferid Boughedir (1972) d'après les contes de l'écrivain-poète-humoriste tunisien disparu Ali Douagi, puis, à un niveau beaucoup plus commercial, par le comédie populiste *Oumi Traki*, d'Abderrazak Hammami (1973).

Al Fair (l'Aube), d'Omar Khelif, film d'action destiné au grand public, qui raconte un épisode de la lutte pour l'indépendance, a été immédiatement suivi par son contraire absolu, *Mokhtar*, de Sadok Alcha (1968), production très intellectuelle et assez hermétique, qui exprime le désarroi d'une jeunesse plongée dans l'intense période de mutation qui a suivi cette indépendance.

Le très attachant *Khilfa* le seigneur, de Hamouda Ben Halima (1967-1968), tourné quelques mois plus tard, ne ressemblait à son tour à aucun des deux films précédents : son seul souci, ni commercial ni

d'où sont sortis bien des réalisateurs professionnels : on y note le même écart entre un film « personnel » de 1964 (*Ennuh*, de Habib Chabbi) et un film politique de 1974 (*Confession d'un cannibale*, de Moncef Ben Mred). Il faut également souligner l'importance en Tunisie de l'école de court métrage, où se sont signalés d'excellents réalisateurs, tel Ahmed Harzallah (*Je Pur Sang arabe*, 1968), Hatem Ben Milas (*Le Père des étoiles*, 1972), Hamida Ben Ammar (I.C.C., 1968), Hassan Daidouli (*Maitresse*, 1972) et, tout récemment, Ahmed Bannay, dont la *Mohamedia* (1974), un très brillant film d'animation, est aussi une méditation sur le pouvoir et la folle des grandeurs. Plusieurs réalisateurs de la télévision tunisienne ont également produit des courts métrages de qualité.

Elargir l'action à la dimension du continent

Pourtant, la situation des cinéastes tunisiens qui ont, fait unique en Afrique, l'honneur de compter dans leurs rangs trois femmes réalisatrices (Soufia Ferchiou, Fatma Skandrani et Selma Baccar), à quelque chose d'un peu désespéré. Ils se consacrent avec acharnement, depuis quinze ans, à l'émergence d'un cinéma réellement national en l'absence de toute structure de détaxation et d'encouragement économique et se retrouvent régulièrement devant la même impasse : malgré les potentialités humaines et matérielles du pays en ce domaine, leur gouvernement n'a pas encore pris le cinéma tunisien suffisamment au sérieux pour lui consacrer une politique protectionniste, indispensable à son essor. D'où la nécessité, devenue vitale pour le cinéaste tunisien de s'unir au voisin, d'élargir les problèmes au niveau du continent, pour les résoudre en commun : l'Association des cinéastes tunisiens est la cofondatrice de l'aujourd'hui célèbre FEPACI (Fédération panafricaine des cinéastes) où elle a été élue, pour la seconde fois consécutive, à la présidence.

(*) Cinéaste tunisien et critique de cinéma.

Un courant social et engagé

Mais c'est surtout la veine sociale et engagée du cinéma tunisien qui semble promise au plus grand avenir : le film-manifeste de cette tendance aura été *Et demain ?* de Brahim Babat (1972), un film-constat géométrique sur le mépris des paysans dépossédés et contraints à l'exode. Elle s'est illustrée ensuite par *Sous la pluie de l'automne*, d'Ahmed Khechine (1972), qui décrit avec justesse la vie des petites gens de la ville de Kairouan, par *Mon village, un village parmi tant d'autres*, de Tahieb Louhichi (1972), qui tente d'analyser les causes de l'émigration des travailleurs tunisiens en Europe, et surtout par *Souffle interdits*, de Ridha Béhi (1972), un poignant cri de révolte contre certains aspects du tourisme considéré comme une forme « aimable » du néo-colonialisme. Cette tendance vient d'avoir ses lettres de noblesse avec *Sejane*, d'Abdelouf Ben Ammar (1974), le meilleur film tunisien à ce jour, qui réunit la convergence harmonieuse de toutes les tendances précédentes : *Sejane*, film politique qui décrit la prise de conscience d'un adolescent au temps de la lutte pour l'indépendance, est en même temps un film culturel qui montre une civilisation et une manière de vivre, et un film commercial qui se voit sans ennui. Mais la description de cette civilisation garde son regard critique, et les rouages du spectacle traditionnel évitent toute démagogie. Avec *Sejane*, qui a la dimension d'une *Affaire Mattel* ou d'un *Rejane Padovani*, le cinéma tunisien vient à coup sûr d'atteindre la qualité internationale. Ce film est également révélateur de l'évolution qui a été celle du cinéma et des cinéastes tunisiens depuis les années 60 : formés, pour la plupart, dans les écoles

européennes, en revenant fermement convaincus qu'il fallait défendre « l'art pour l'art » (Une si simple *histoire*, le premier film de Ben Ammar (1968), était un film d'état d'âme personnel), les réalisateurs ont, peu à peu pris conscience, devant la maladresse des trusts occidentaux sur leurs salles de cinéma, que, dans un pays du tiers-monde le film devait être en priorité un moyen socio-politique d'éducation et de formation. Dans ce sens, le grand film tunisien de 1975 sera probablement *Les Ambassadeurs*, de Naceur Ktari, consacré aux ouvriers émigrés en Europe et dont le scénario est l'un des plus importants qui aient été écrits sur ce sujet.

La même évolution s'est faite dans le cadre du cinéma amateur, qui est particulièrement développé en Tunisie, au point de servir de pépinière

(1) Le cinéma égyptien, né cinquante ans auparavant, est classé traditionnellement hors concours par rapport aux jeunes cinématographies africaines et plutôt rattaché au Moyen-Orient.

OCT

OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE

TROIS PRINCIPAUX GROUPES D'ACTIVITÉ

- I. - Expansion commerciale :**
 - Prospection des marchés extérieurs ;
 - Représentation officielle de la Tunisie aux manifestations économiques internationales.
- II. - Contrôle à l'exportation et standardisation :**
 - Application des normes de fabrication et de conditionnement ;
 - Amélioration de la qualité des produits exportables ;
 - Aménagement des textes de standards en vue d'une meilleure adaptation des produits tunisiens aux goûts du consommateur étranger.
- III. - Importation et commerce extérieur :**
 - Monopole d'importation de certains produits de base aussi bien alimentaires qu'industriels ;
 - Stabilisation et uniformisation des prix à travers le territoire.

Pour tous renseignements écrire à :

OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE

13, rue Sidi Bou Meudil - TUNIS (Tunisie)

Téléphone : 247 499 - Télégraphe : OCT TUNIS - Telex : 391 TUNIS

Tunisie 8 jours 850f

Voyage en liberté
une semaine pour découvrir la Tunisie avec la voiture qui vous attend (télémeublé 1000 F)
Détente au soleil
à Hammamet, une semaine à la "Baie du Soleil" pour pratiquer le sport que vous voulez et bien occuper vos soirées (850 F)
A la découverte
circuits de 15 jours (1.470 F) ou 22 jours (1.715 F) à travers la Tunisie avec déjeunés assurés.

Vacances en famille à Hammamet
8 jours à partir de (975 F) ou en studio avec vos enfants (propre).
L'appel du désert
15 jours de grand air en route pour le désert, avec déjeunés garantis (1.325 F)
Prix comprennent : voyage par avion et séjour en circuit. En collaboration avec l'Office du Tourisme Tunisien.

pryscope international
6, rue de la Paix - 75002 Paris - 292.20.02
Pour en savoir davantage, veuillez m'envoyer gratuitement votre brochure.
nom _____ ville _____
adresse _____

des prix pour aller plus loin plus longtemps.

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

La Banque Tunisienne qui dispose du plus grand réseau bancaire dans le monde (AFRIQUE, AMÉRIQUES DU NORD ET DU SUD, ASIE, EUROPE, OCÉANIE).

Société Anonyme au Capital de 1.651.500 Dinars

R.C. : 20504 - Adresse Télégraphique : UNICOMI TUNIS
Siège Social et Direction Générale : 7 et 9, rue Gamel Abdel Nasser - TUNIS

Agence Centrale : 74, avenue Habib-Bourguiba - Tél. : 245-877
AGENCES à SFAX, BIZERTE, MEGRINE et GABES
BUREAU PÉRIODIQUE à MENZEL BOU ZELFA

55 Journées de Carthage

Le 30 mars 1975, à 14 heures, aura lieu à la salle de la Ville de Carthage, la 55^e Journée de Carthage. Cette manifestation sera présidée par M. le Ministre de la Culture et de l'Enseignement Supérieur, M. Habib Chabbi. Elle sera consacrée à la présentation de films tunisiens et étrangers. Les films seront projetés à 17 heures. Les billets sont en vente à la caisse de la salle de la Ville de Carthage, à partir du 27 mars 1975, de 9 heures à 18 heures. Les prix des billets sont de 100 F pour les adultes et de 50 F pour les enfants de moins de 10 ans. Les personnes handicapées sont admises gratuitement. Les personnes étrangères sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de moins de 10 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 50 F. Les personnes étrangères de plus de 10 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 10 ans et de moins de 18 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 50 F. Les personnes étrangères de plus de 18 ans et de moins de 25 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 25 ans et de moins de 35 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 35 ans et de moins de 45 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 45 ans et de moins de 55 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 55 ans et de moins de 65 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 65 ans et de moins de 75 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 75 ans et de moins de 85 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 85 ans et de moins de 95 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 95 ans et de moins de 105 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 105 ans et de moins de 115 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 115 ans et de moins de 125 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 125 ans et de moins de 135 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 135 ans et de moins de 145 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 145 ans et de moins de 155 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 155 ans et de moins de 165 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 165 ans et de moins de 175 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 175 ans et de moins de 185 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 185 ans et de moins de 195 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 195 ans et de moins de 205 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 205 ans et de moins de 215 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 215 ans et de moins de 225 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 225 ans et de moins de 235 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 235 ans et de moins de 245 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 245 ans et de moins de 255 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 255 ans et de moins de 265 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 265 ans et de moins de 275 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 275 ans et de moins de 285 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 285 ans et de moins de 295 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 295 ans et de moins de 305 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 305 ans et de moins de 315 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 315 ans et de moins de 325 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 325 ans et de moins de 335 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 335 ans et de moins de 345 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 345 ans et de moins de 355 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 355 ans et de moins de 365 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 365 ans et de moins de 375 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 375 ans et de moins de 385 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 385 ans et de moins de 395 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 395 ans et de moins de 405 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 405 ans et de moins de 415 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 415 ans et de moins de 425 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 425 ans et de moins de 435 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 435 ans et de moins de 445 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 445 ans et de moins de 455 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 455 ans et de moins de 465 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 465 ans et de moins de 475 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 475 ans et de moins de 485 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 485 ans et de moins de 495 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 495 ans et de moins de 505 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 505 ans et de moins de 515 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 515 ans et de moins de 525 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 525 ans et de moins de 535 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 535 ans et de moins de 545 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 545 ans et de moins de 555 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 555 ans et de moins de 565 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 565 ans et de moins de 575 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 575 ans et de moins de 585 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 585 ans et de moins de 595 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 595 ans et de moins de 605 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 605 ans et de moins de 615 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 615 ans et de moins de 625 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 625 ans et de moins de 635 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 635 ans et de moins de 645 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 645 ans et de moins de 655 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 655 ans et de moins de 665 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 665 ans et de moins de 675 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 675 ans et de moins de 685 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 685 ans et de moins de 695 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 695 ans et de moins de 705 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 705 ans et de moins de 715 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 715 ans et de moins de 725 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 725 ans et de moins de 735 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 735 ans et de moins de 745 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 745 ans et de moins de 755 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 755 ans et de moins de 765 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 765 ans et de moins de 775 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 775 ans et de moins de 785 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 785 ans et de moins de 795 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 795 ans et de moins de 805 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 805 ans et de moins de 815 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 815 ans et de moins de 825 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 825 ans et de moins de 835 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 835 ans et de moins de 845 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 845 ans et de moins de 855 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 855 ans et de moins de 865 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 865 ans et de moins de 875 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 875 ans et de moins de 885 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 885 ans et de moins de 895 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 895 ans et de moins de 905 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 905 ans et de moins de 915 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 915 ans et de moins de 925 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 925 ans et de moins de 935 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 935 ans et de moins de 945 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 945 ans et de moins de 955 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 955 ans et de moins de 965 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 965 ans et de moins de 975 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 975 ans et de moins de 985 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 985 ans et de moins de 995 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 995 ans et de moins de 1005 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1005 ans et de moins de 1015 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1015 ans et de moins de 1025 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1025 ans et de moins de 1035 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1035 ans et de moins de 1045 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1045 ans et de moins de 1055 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1055 ans et de moins de 1065 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1065 ans et de moins de 1075 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1075 ans et de moins de 1085 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1085 ans et de moins de 1095 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1095 ans et de moins de 1105 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1105 ans et de moins de 1115 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1115 ans et de moins de 1125 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1125 ans et de moins de 1135 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1135 ans et de moins de 1145 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1145 ans et de moins de 1155 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1155 ans et de moins de 1165 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1165 ans et de moins de 1175 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1175 ans et de moins de 1185 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1185 ans et de moins de 1195 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1195 ans et de moins de 1205 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1205 ans et de moins de 1215 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1215 ans et de moins de 1225 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1225 ans et de moins de 1235 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1235 ans et de moins de 1245 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1245 ans et de moins de 1255 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1255 ans et de moins de 1265 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1265 ans et de moins de 1275 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1275 ans et de moins de 1285 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1285 ans et de moins de 1295 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1295 ans et de moins de 1305 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1305 ans et de moins de 1315 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1315 ans et de moins de 1325 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1325 ans et de moins de 1335 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1335 ans et de moins de 1345 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1345 ans et de moins de 1355 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1355 ans et de moins de 1365 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1365 ans et de moins de 1375 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1375 ans et de moins de 1385 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1385 ans et de moins de 1395 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1395 ans et de moins de 1405 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1405 ans et de moins de 1415 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1415 ans et de moins de 1425 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1425 ans et de moins de 1435 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1435 ans et de moins de 1445 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1445 ans et de moins de 1455 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1455 ans et de moins de 1465 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1465 ans et de moins de 1475 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1475 ans et de moins de 1485 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1485 ans et de moins de 1495 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1495 ans et de moins de 1505 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1505 ans et de moins de 1515 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1515 ans et de moins de 1525 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1525 ans et de moins de 1535 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1535 ans et de moins de 1545 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1545 ans et de moins de 1555 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1555 ans et de moins de 1565 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1565 ans et de moins de 1575 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1575 ans et de moins de 1585 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1585 ans et de moins de 1595 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1595 ans et de moins de 1605 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1605 ans et de moins de 1615 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1615 ans et de moins de 1625 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1625 ans et de moins de 1635 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1635 ans et de moins de 1645 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1645 ans et de moins de 1655 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1655 ans et de moins de 1665 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1665 ans et de moins de 1675 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1675 ans et de moins de 1685 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus de 1685 ans et de moins de 1695 ans sont admises moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 100 F. Les personnes étrangères de plus

TUNISIE
LES TROIS VOIES
tion d'une personnalité

D'UN CINÉMA AU SERVICE DU TIERS-MONDE ?

DISTRIBUTION

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée

Par TAHAR CHERIAA (*)

APRÈS dix-neuf ans d'indépendance politique, la Tunisie n'a produit que quinze longs métrages, dont cinq seulement ont connu une distribution et une exploitation commerciale correctes, par le canal de la Satpec (1), en Tunisie même, mais dont aucun n'a été commercialisé à l'étranger (pas même dans les pays arabes et africains).

Comment s'explique cette situation ? Elle est en réalité tout à fait logique dans la mesure où l'existence de ces quinze longs métrages constitue une anomalie : l'Etat ne s'étant pas dévoué à mettre sur pied des structures rendant la Tunisie réellement indépendante sur le plan cinématographique, la production de films relève d'une page blanche. Dans tous les pays où la distribution est organisée, c'est la production qui la contrôle et qui en fixe le destin du cinéma tunisien.

Il existe un circuit commercial de quelque cent dix salles fixes (soit soixante-trois en 35 mm et trente-sept en 16 mm) et un circuit non commercial (ou culturel) de près de cent cinquante points de projection (en 35 et en 16 mm). Le nombre de spectateurs est d'environ dix millions par an. Le chiffre d'affaires annuel se monte à 1 800 000 dinars (2). La recette « gros distributeur » (c'est-à-dire la recette brute au guichet, déduction faite des taxes et de la part qui revient à l'exploitant de la salle) s'élève à 540 000 dinars et la recette « producteur » au moins 400 000 dinars, qui sont eux répartis chaque année sur Paris.

Le marché tunisien consomme, bon an mal an, environ mille deux cents films étrangers (dont deux cents cinquante à trois cents sont des premières visions) et 20 à 30 films américains et projetés en version française. C'est là l'une des hypothèses qui sont actuellement sur le marché tunisien (comme d'ailleurs sur celui d'autres cinémas arabes et africains) : les films euro-américains ainsi massivement distribués constituent toute de la puissance M.P.E.A.A. (3) et de son bureau parisien, qui en contrôle directement 60 % et indirectement 30 %.

Malheureusement, cet article s'impressionne d'ajouter « l'été, il peut être dérogé à ce

monopole dans des cas qui seront déterminés par décret ». Cela revient à claquer les portes si fort qu'elles en restent finalement ouvertes. Cette possibilité de dérogation constitue le cheval de Troie qui devrait permettre aux distributeurs étrangers d'entrer dans la place et de violer la loi de l'essentiel de son contenu. Ils n'en curent, en fait, même pas besoin.

Cinq jours après, soit le 29 janvier 1969, le décret n° 69-38 vint préciser, en son article 2 : « Il peut être accordé des dérogations à l'importation et à la distribution des films (...) aux fins d'exploitation commerciale (...) après avis d'une commission spéciale (dont) la composition et les règles de fonctionnement (...) seront fixés par arrêté ». L'article 3 invitait toute entreprise concernée et désireuse de bénéficier de cette dérogation à en faire la demande au secrétariat d'Etat aux affaires culturelles et à l'information, avant le 28 février 1969, « jointe à un dossier comprenant : 1° une fausse soumission à l'article 4, ces entreprises devraient cesser toute activité ».

On attendit alors les fameuses « demandes de dérogation ». Val-

Des fonds de paillard

Cette légère entorse aux règlements internationaux qu'elle impose à ses vassaux ne pouvait guère chagriner la M.P.E.A.A., car les petits sous-distributeurs en question ne travaillent qu'avec des films égyptiens, indiens et de tout autres pays du cinéma européen qui, de toute façon, ne l'intéressent pas.

Ainsi la loi tunisienne est à la fois ignorée par ce cartel de compagnies étrangères et par les autorités tunisiennes elles-mêmes. Le marché national demeure contrôlé à 90 % par la M.P.E.A.A., qui fait rentrer chaque année dans la caisse de ses « majors » entre 60 et 70 % des recettes « producteur » du marché tunisien, soit au minimum 240 000 dinars.

Cette somme est peut-être relativement dérisoire pour les « majors » en question, mais à l'échelle du cinéma tunisien il en va tout autrement. En effet, pour le cinéma tunisien, 240 000 dinars représentent annuellement l'équivalent des devis de quatre longs métrages, comme *Seynane*, d'Abdelatif Ben Ammar, ou de huit longs métrages, comme *Hurlements*, d'Omar Khelif, c'est-à-dire presque deux fois le budget annuel accordé au ministère de la culture par l'ensemble de sa politique cinématographique. Soit encore huit fois la subvention la plus forte jamais accordée par le département cinéma dudit ministère à la pro-

duction d'un long métrage tunisien (*Mokhtar*, de Sadok Ben Alcha).

Pu ailleurs, si je ne m'abuse, cette somme que j'ai qualifiée de relativement dérisoire pour les « majors » américaines représente un peu plus que la dernière augmentation de capital accordée à la Satpec en 1974 pour l'aider à surmonter ses difficultés financières. Difficultés financières qui résultent de la détermination à l'importation du monopole d'Etat sur la distribution des films étrangers (4).

En effet, un cinéma national normal se caractérise fondamentalement par le fait qu'il est capable de financer ses productions à partir des recettes qu'il effectue sur son marché lui-même ou tout au plus avec l'aide de quelques marchés d'appoint, grâce aux recettes « producteur » dont il a déjà parlé, réalisées au moyen des films tournés antérieurement. Indirectement, ce financement peut aussi s'effectuer à l'aide de subventions et d'avances sur recettes qui sont alimentées par des taxes.

PROMOTION

Les Journées de Carthage, instrument de libération

LES Journées cinématographiques de Carthage constituent l'une des meilleures réalisations de la Tunisie dans le domaine culturel. Dès leur création, en décembre 1966, elles ont su occuper une place originale dans une arène pourtant encombrée des rencontres internationales analogues. Leur fondateur, M. Tahar Cherhaia (aujourd'hui président d'honneur de la Fédération panarabique des cinéastes), a précisé récemment dans un document (1) les motivations à l'origine de cette manifestation biennale : « Il s'agit, écrit-il de créer un instrument de prise de conscience, un événement générateur de réflexion, d'observation, de constat, de comparaison, d'évaluation et de réévaluation des besoins et des moyens nationaux en vue d'un grand objectif : la libération économique, culturelle et politique de la Tunisie dans le secteur si important du cinéma. A ce titre, les J.C.C. devaient donc être une sorte de laboratoire au triple plan tunisien, arabe et international. Il s'agissait de favoriser le développement des cinémas nationaux dans le monde

afro-arabe en facilitant les contacts entre les créateurs tout en présentant nos films et ceux de nos amis arabes et africains dans les meilleures conditions possibles pour qu'ils sentent leur chance de faire parler d'eux dans la presse internationale et par suite de susciter éventuellement l'intérêt des acheteurs ».

Cette déclaration de principe indique clairement que Carthage n'entendait pas et n'entend toujours pas rassembler à certains festivals occidentaux (mais aussi du tiers-monde) qui ne constituent que des parades publicitaires pour les produits directs ou indirects de la Motion Picture Export Association of America (M.P.E.A.A.) américaine ou de compagnies ouest-européennes qui lui sont inféodées. « Ces festivals-là », poursuit le document, « ne sont pas des tribunes adéquates pour nos objectifs. Marchés et rampes de lancement pour le cinéma dit commercial de quelques pays bien déterminés, ils ne sont pas des vitrines appropriées et efficaces pour les cinémas dominés ».

Un rôle stratégique

Ce qui caractérise donc fondamentalement Carthage, c'est son rôle stratégique dans ce qu'on a pu appeler « la guerre de libération cinématographique » du monde afro-arabe contre l'impérialisme des cinémas euro-américains qui « occupent » (au sens fort) la majorité des écrans au sud et à l'est de la Méditerranée comme du Sahara. Les militants qui mènent ce combat veulent parvenir à terme à un nouvel équilibre économique et

politique dans le rapport de forces avec le cinéma occidental. Ils s'attachent particulièrement au problème de la programmation, qui, selon eux, devrait comporter par exemple 50 % de films arabes et africains et 50 % de films d'Asie, d'Europe et de toutes les Amériques. Cet objectif ambitieux ne peut que déplaire à la M.P.E.A.A. Celle-ci exige au contraire que les films made in U.S.A. se voient accorder 60 % du temps de pro-

jection dans les pays du « monde libre ». On comprend dès lors que la présente Fédération internationale (principalement occidentale) des associations de producteurs de films n'ait jamais suivi d'un bon œil l'essor des Journées de Carthage : relevant le règlement draconien et humiliant qu'elle impose, les Tunisiens ont rompu avec elle. La création d'une société afro-arabe de production et de distribution de films, sérieusement envisagée lors des cinquièmes J.C.C. pourrait constituer en ce domaine un facteur important dans la lutte menée pour l'émancipation des cinémas arabes et africains.

Sur le plan plus spécifiquement culturel, il apparaît que nombre de responsables ont ressenti l'inadéquation dans leur pays par exemple de la cinéphilie telle qu'elle existe également en France et qu'elle a été tout naturellement transmise en Tunisie. C'est aussi dans le but de contribuer à l'émergence d'une autre hiérarchie des valeurs cinématographiques (qui récusait à la fois la politique des auteurs et l'occidentocentrisme du septième art) que le festival a été fondé. Sans ces Journées, des films comme *Le Noire* de Ségolène Ouedraogo, *Le Miroir* de Youssouf Chahine et *Wechma* du Marocain Hamid Benani (primé en 1970), *Les Dupes*, de l'Egyptien Tewfik Salih et *Sambizanga*, de l'antillaise Sarah Maldoror (primée en 1972 avec *Le Chabonier*, de l'Algérien Mohamed Bouamari), *Kali Kassem*, du Libanais Borhan Alouayé et *Les Biscuits-Nègres*, vos voisins, du Mauritanien Med Hondo (primée en 1974) auraient-ils connu le même relèvement

ment. En effet, grande dans la M.P.E.A.A. n'entendait même pas profiter de l'astuce juridique qui devait lui permettre d'échapper « légalement » à la loi commune de la République tunisienne : elle interdisait aux entreprises concernées qu'elle contrôlait de se plier à une telle démarche et leur intimait l'ordre de faire comme si de rien n'était.

Seuls trois ou quatre petits sous-distributeurs nationaux n'obéissent pas aux injonctions de la M.P.E.A.A. et présentent leur demande de dérogation. Mais comme ce n'était pas eux que la loi visait en priorité, la « commission spéciale » ne fut jamais réunie. Tout continua comme si la loi n'avait jamais été promulguée. La M.P.E.A.A. plus une ou deux sociétés européennes à surcursales multiples, comme la Rank anglaise et la Gaumont française, ont depuis cette date poursuivi tranquillement leurs activités en ignorant le nouveau texte. Quant aux petits sous-distributeurs tunisiens, ils trouvaient une solution pour contourner les dispositions juridiques tout en ayant l'air de les respecter : ils furent facilement autorisés à importer et à distribuer les films de leur choix à condition de passer par le canal de la Satpec pour les formalités administratives et bancaires.

J'appelle, par contre, « production autorisée » les films qui, comme c'est le cas dans nombre de pays dits sous-développés, sont financés directement ou indirectement par le budget d'un Etat qui ne s'est pas au préalable rendu propriétaire exclusif de son propre marché national.

Je pense bien que l'on avance souvent d'excellents raisons pour justifier la production de films dans de telles conditions : on déclare vouloir encourager la création cinématographique, l'expression culturelle par le film, etc. On cherche à faire croire que le financement étatique, cela reviendrait pratiquement au même : qu'on appelle cela « aide » ou « subvention », ça n'a rien de plus que de servir à financer des films authentiquement tunisiens. Le marché tunisien contribue ainsi, par l'Etat, à la recette « producteur », s'en va, presque intacte, dans les caisses des sociétés étrangères au lieu de rester en Tunisie. De servir à financer des films authentiquement tunisiens. Le marché tunisien contribue ainsi, par l'Etat, à la recette « producteur », s'en va, presque intacte, dans les caisses des sociétés étrangères au lieu de rester en Tunisie. De servir à financer des films authentiquement tunisiens.

Un souci d'ouverture

C'est à l'influence de Carthage que l'on doit une grande partie des changements importants qui sont survenus dans les cinémas arabes et africains depuis dix ans, à commencer par la création de la Fédération panarabique des cinéastes, qui s'est faite la haut-parleur des revendications de toute une génération de réalisateurs particulièrement défavorisés par rapport à leurs collègues des autres continents. Le renouveau que l'on constate dans le cinématographie de certains pays du Moyen-Orient doit beaucoup aux discussions qui se sont tenues à Carthage, où des médiateurs productions égypto-libanaises ont toujours été pour-tendues avec la même vigueur que les navires hollywoodiens. Carthage enfin, a fortement contribué à resserrer les liens entre le monde arabe et le monde noir non seulement d'Afrique mais aussi, depuis peu, d'Amérique du Nord.

ou encore quand j'assistais comme lors du dernier Festival de Carthage à un colloque afro-arabe sur la distribution. Mon optimisme incurable se reprend alors à espérer...

Mais quand je considère plus objectivement la situation réelle, je me retrouve plutôt sceptique. Je me rend compte qu'il y a une différence au sommet, routine tranquille, voire inepte à mi-étage, dispersion et impuissance à la base, sans oublier les intrigues intéressées à tous les niveaux...

« Injecter du sang neuf »

En face d'eux, il y a la Satpec qui n'en peut mais. Ni les véritables cinéastes, ni les succès éventuels ne se situent à son niveau. Il serait donc pour le moins injuste de les lui faire assumer. L'unique mérite — il est vrai fondamental — de la Satpec est actuellement celui d'exister encore et surtout de détenir légalement, si ce n'est pratiquement, le monopole de l'importation et de la distribution des films en Tunisie. Sur le plan des principes, c'est important pour l'avenir.

Des « autorités responsables » qui s'émouvent de la « médiocrité générale des films tunisiens » mais qui se refusent à s'efforcer de prendre les mesures qui remédieraient au mal qu'il démontre. Des fonctionnaires qui dépriment les réalisateurs et qui appellent à l'« incapacité affligant les cinéastes tunisiens » en assurant que les structures « non rien à voir dans l'affaire ».

(1) Satpec : Société anonyme tunisienne de production et d'exportation cinématographiques.

(2) Un dinar tunisien vaut un peu plus de 10 francs.

(3) M.P.E.A.A. : Motion Picture Export Association of America, le cartel des grosses sociétés de production-distribution qui régissent une grande partie du cinéma dans les pays non socialistes.

(4) Après une expérience et une observation du marché français durant ces quatre dernières années, constatées en deux ans la M.P.E.A.A. ne peut que constater la preuve chiffrée qu'il serait possible de « conquérir » en deux ans tous les films arabes et africains non seulement à Paris ou en France, mais aussi dans les marchés occidentaux, et particulièrement en Amérique. Nous espérons être prochainement en mesure de faire une démonstration pratique de ce que nous avançons en programmant deux films arabes et africains et un couplet de la seule petite Tunisie. Nous espérons être prochainement en mesure de faire une démonstration pratique de ce que nous avançons en programmant deux films arabes et africains et un couplet de la seule petite Tunisie.

Quels sont les facteurs de déclin du cinéma en Tunisie ?

Il y a d'abord les cinéastes, bien sûr, ils sont plus ou moins conscients, bien ou mal engagés selon les cas, mais le fait est qu'ils sont plongés dans le cinéma national jusqu'au cou. Ils revendiquent, se démentent pour essayer de faire agir ou réagir les responsables. Leur action est positive, salutaire, nécessaire. Ils entraînent la flamme et nous interdisent de désespérer.

Je me demande si tous ces gens veulent vraiment d'un cinéma national tunisien. Je crains qu'ils ne préfèrent à nouveau demain « injecter du sang neuf » au corps malade de la production nationale actuelle en substitution, selon le mécanisme que j'ai dénommé, un « projet promoteur » qui ne sera qu'un film-abibi de plus à une véritable politique de nationalisation, interdite de l'importation et de la distribution.

Cette voie que je préconise inlassablement depuis des années est la seule qui permettrait à l'Etat de s'approprier les recettes « gros distributeur » du marché tunisien et de réorienter la part « producteur » de ces recettes au profit prioritaire du cinéma tunisien. C'est la seule qui est susceptible d'assurer la viabilité technique, l'indépendance économique et l'authenticité culturelle d'un cinéma tunisien de qualité.

(*) Critique de cinéma, ancien directeur du Cinéma tunisien (1962-1968), ancien secrétaire général des J.C.C. (1968-1974), actuellement chef du programme culturel à l'Agence de coopération culturelle et technique.



proposé de nombreuses formules de voyages

DECOUVERTE FORFAITAIRE

Vous avez des tas d'idées pour vos voyages et vous n'attendez de nous qu'un transport à bon marché et quelques prestations à l'arrivée.

PARIS/TUNIS (tous les jeudis) du 3/07 au 11/08 - 690 F AR - avec 6 nuits et petits déjeunés à KELIBIA.

CIRCUITS INITIATION AU VOYAGE

Une vingtaine de personnes, décidées à découvrir un pays avec un petit budget, en se débrouillant avec les moyens du bord pour circuler et se loger. Un responsable N.F. favorise les initiatives des participants et l'éclatant du groupe en petites équipes.

- du 10/07 au 31/07
- du 31/07 au 21/08
- du 7/08 au 28/08

DECOUVERTE DE LA TUNISIE EN LIBERTÉ - 1400 F -

CIRCUITS ORGANISES

Groupes de 30 personnes avec un accompagnateur N.F. Itinéraire proposé à l'avance. Hébergements et transports intérieurs réservés.

Découverte des « Tunisies »
- du 3/07 au 17/07
- du 17/07 au 31/07
- du 31/07 au 14/08
- du 14/08 au 28/08

PRIX : 1600 F

SEJOURS

En pension complète : UNE, DEUX, TROIS OU QUATRE SEMAINES, dans l'un de nos centres en bord de mer. Possibilités d'excursions sur place.

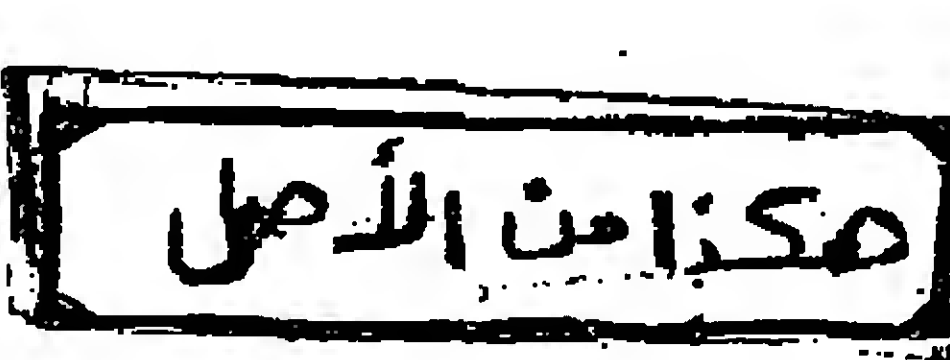
- du 3/07 au 11/08
KELIBIA (hôtel Nassim)
15 jours - 1250 F

HAMMAMET (hôtel Beau rivage)
15 jours - 1500 F

NABEUL (hôtel Neapote)
15 jours - 1400 F

Bon à découper - A retourner à NOUVELLES FRONTIERES 63 avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS

Tél. 825.57.51 et 825.28.91
Nom
Prénom
Rue N°
Ville
Je désire recevoir la documentation sur le voyage
Lfc. 795A



REFOUR DE CIVILISATION
réussite du tout

LA FIDÉLITÉ AUX TRADITIONS

Une musique qui reflète un art de vivre

À Tunisie, un lieu où, au cours des siècles, se sont croisées, superposées et parfois fondues différentes sortes de musiques. Celles des nomades berbères, des Phéniciens, des Romains, des Byzantins, des conquérants arabes venus de l'Orient, puis des réfugiés arabes d'Andalousie, plus tard des envahisseurs turcs, sans parler de l'influence de l'Afrique noire dans le sud du pays (et, plus récemment, de l'Égypte et du Liban). Tout un brassage. D'où la diversité, la richesse de la musique tunisienne folklorique ou traditionnelle.

Les formes de la musique dite traditionnelle sont la *nouba* andalouse — c'est-à-dire le *malouf* — et, d'origine turque, le *choui* et le *bachouf*. Outre les parties chantées, elle est interprétée par des instruments tels que le oud (*uth*), le *naï* (flûte), le *kanoun* (cithare), le *tar* (petit tambourin) et la *darbouka* (poterie couverte d'une peau), instruments auxquels peuvent être ajoutés le violon et l'accordéon.

La musique folklorique, c'est, bien sûr, la musique qui est jouée dans les diverses fêtes locales — mariage, naissance, circoncision, fêtes religieuses, etc. — par des ensembles professionnels ou amateurs. Ensembles composés principalement d'instruments à vent tels le *naï* et le *kanoun*, ou la cornemuse, appelée *mesoud*, et d'instruments de percussion : *tabla* (gros tambour à baguettes), *bedir* (tambour plat joué avec les mains), *darbouka*, etc. Une musique qui varie notablement suivant les régions : on ne saurait confondre celle des environs de Bizerte avec celle du Kef, et encore moins avec celle des oasis sahariennes. Ajoutons enfin que quelques groupes ont été formés de façon officielle, tel celui qui accompagne les quarante danseurs et danseuses de la Troupe nationale.

Un patrimoine à sauvegarder

Folklore, tradition : tout un patrimoine à sauvegarder. A ce point de vue, on ne saurait sous-estimer l'action de Salah El Mahdi (2), à qui l'on doit de nombreux travaux sur la musique tunisienne — enregistrements, transcriptions graphiques, etc. — et qui, deux ans après l'indépendance, a pris la direction de la musique au ministère de l'Éducation nationale. Après avoir contribué à fonder le Conservatoire de Tunisie, ce dernier a particulièrement porté ses efforts sur l'enseignement musical dans les écoles, les lycées, les universités : répertoire de chants scolaires basés sur les modes et les rythmes arabes, création d'associations musicales, etc. Il est par ailleurs l'organisateur d'un

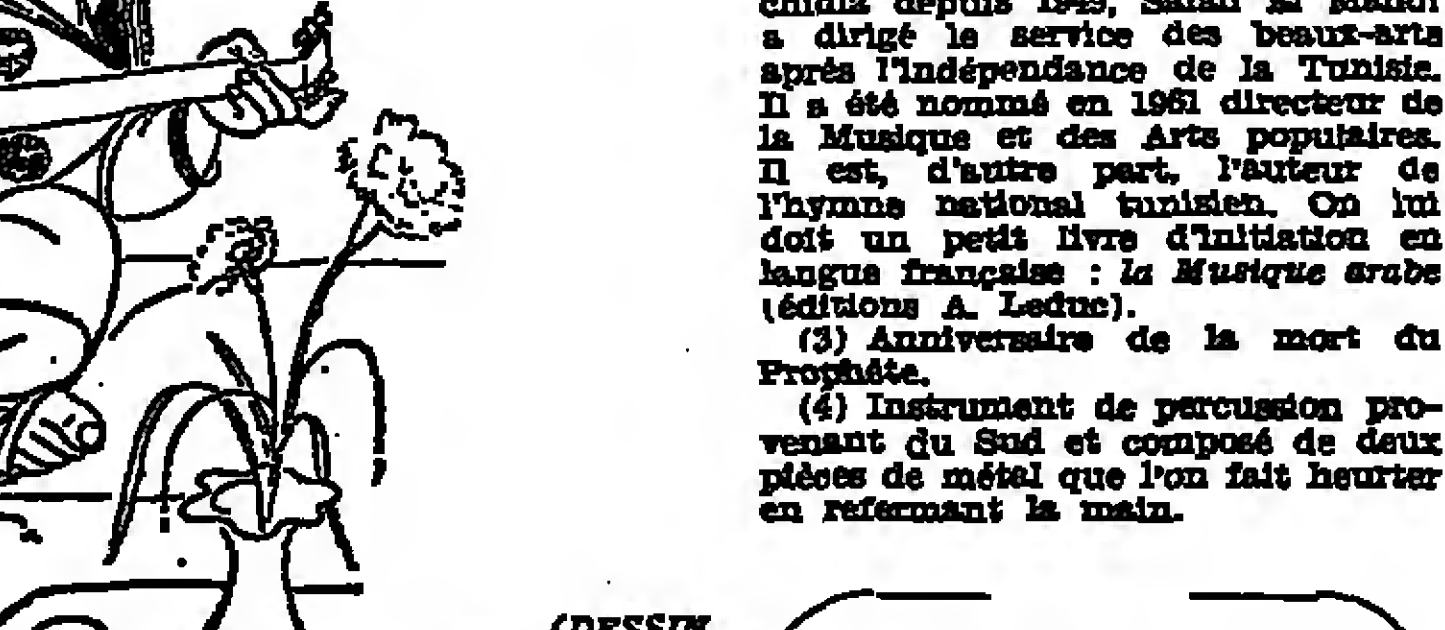
certain nombre de festivals et de concours entre ensembles musicaux de divers « gouvernorats ». Ainsi, chaque année, un festival de musique d'origine andalouse se déroule dans la ville de Testour, haut lieu du *malouf*. Lors du *Mouled* (3), des concours de musique religieuse et de psalmodie du Coran ont lieu à Kairouan, la « ville sainte ». Tous les ans également, un festival de musique, de chants et de danses régionaux se tient en août à Monastir. En outre, un festival international d'art populaire a lieu tous les deux ans en juillet à Carthage. Plusieurs émissions de la télévision tunisienne sont consacrées à la musique, telle « Les étoiles de demain », qui permet à des chan-

teurs inconnus de tester leur chance, ou encore celle intitulée « Caravane en marche » qui anime le chanteur populaire Ismaïl El Aïch et qui est réservée à la tradition béotienne. La part la plus importante à la radio, la radio de Tunis, mais aussi celle de Sfax, station indépendante qui possède entre autres son propre orchestre folklorique (Sfax est aussi, en dehors de Tunis, la seule ville qui possède un conservatoire de musique).

L'influence du Proche-Orient

Comme dans tous les pays du monde arabe, les célébrités du Proche-Orient sont très appréciées en Tunisie et le moindre de leur passage fait déplacer les foules, mais il n'est pas vu d'un très bon œil qu'un chanteur ou une chanteuse du cru soit influencé par elles d'une façon trop marquée. Malgré l'émergence de certains noms, on ne saurait dénoncer chez le public tunisien un excès de la personnalité à l'égard des artistes de leur pays : tout se passe plutôt comme si, à travers ses interprètes plus ou moins connus, c'était avant tout la chanson, la musique tunisienne dans son ensemble, qui était aimée. Il serait d'ailleurs malaisé de tracer sans arbitraire une frontière entre la tradition populaire et la musique à succès « commerciale », si l'on veut.

Ainsi, la renommée d'artistes tels qu'Ahmed Hama ou la chanteuse Soufiane a permis à la mesure de leur respect de cette tradition. On reprochera par contre à Oulaya, une autre grande chanteuse, d'avoir opté ces dernières années pour un style plus sophistiqué inspiré de celui des vedettes du Proche-Orient et d'avoir même — suprême trahison — cherché à faire carrière en Égypte. Sans doute, la gloire des étoiles orientales, un certain nombre d'artistes tunisiens jouissent tout de même d'une assez grande notoriété dans leur propre pays. En témoignent la gloire des étoiles Oulaya, déjà nommée, Soufiane et Mustapha Charni, sans oublier un « ancien » très respecté : Jamel. Il est par ailleurs à noter que les émissions de radio ou télévision et les disques, une des principales sources de revenu de la plupart de ces artistes est la diffusion de leur musique dans les familles plus ou moins aisées des villes, aux nombreux mariages qui ont lieu durant l'été.



(DESSIN DE ZOUBIR TOKAT.)

gent leurs peines. Ces chansons composées derrière les barreaux sortiraient de la prison par l'intermédiaire de gardiens ou de détenus libérés et seraient ainsi récupérées.

Ajoutons enfin que certains ensembles instrumentaux délégués « folkloriques » connaissent auprès du public tunisien un succès au moins égal à celui des chanteurs dont nous venons de parler, ainsi le groupe du danseur Hamadi Laghballi, ou encore celui qui accompagne les deux jeunes danseuses Zina et Asma : des orchestres constitués de *mesouds* et de *souks*, de *tablas*, de *bedirs* et de *darboukas*.

Le « folklore » pour touristes

Musique traditionnelle, folklore, musique populaire vivante... De tout cela, le touriste restant en Tunisie, dans le gîte ou dans son hôtel n'aura, hélas, qu'une idée des plus limitées. De temps en temps, entre plusieurs soirées animées par un orchestre de danses interprétant les derniers succès occidentaux en vogue, une place sera laissée à un spectacle de « folklore typiquement tunisien ». Un spectacle qui s'efforcera en fait de ressembler à ce que l'Occidental attend de la musique et de la danse arabes. Un certain effort sera porté sur les costumes — à cause des photos souvenirs — mais les morceaux joués seront considérablement raccourcis et afin de ne pas lasser le public, on essaiera de varier les effets d'un goût douteux, surtout dans le sud — des *tablas*. L'hospitalité arabe n'est pas un vain mot, et, au gré des rencontres, il ne sera pas rare d'être invité à l'une de ces fêtes.

Mais un des aspects les plus vivants, les plus excitants, et aussi finalement l'un des plus authentiques du folklore tunisien est le vogue dont jouissent actuellement les jeunes musiciens, les jeunes joueurs de *mesoud* (la cornemuse arabe). L'ampleur de ce phénomène est relativement récente. Du nord au sud du pays, on trouve, en effet, un grand nombre de ces ensembles de jeunes, constitués seulement d'un

conduit à un mariage, ou bien ils auront séduit une jeune fille et le père aura porté plainte, etc. Loin du folklore aseptisé présenté aux pensionnaires des hôtels balnéaires, les concerts de la Tunisie — comme d'ailleurs dans tout le Maghreb — des pratiques étranges, des rites mystérieux que sans approver la religion officielle, les concerts de la musique, des « excois » transcendants proches de ceux du vaudou ou du baron calaisais. Telles certaines fêtes *tasoua* qui peuvent durer plusieurs jours et plusieurs nuits aux sons ininterrompus des *bedirs* et autres *shakapheks* (4) : bandes que des chanteurs célèbres de la gloire d'Allah ou de Mahomet — un homme — *Phakacha* — rompt les chaînes avec lesquelles ses mains ont été liées, mange des clous, dans le sud de la Tunisie, dans la feu... Puis d'autres l'instrument, deviennent à leur tour comme possédés (*ghkhamer*). Et quand la transe devient trop dangereuse pour l'un d'eux, on le calme en le maintenant dans un burlesque et en chantant autour de lui. Bien sûr, de telles fêtes rituelles sont « a priori » interdites aux étrangers, mais...

UN PRÉJUGÉ DÉFAVORABLE

On ne saurait dire que la musique arabe soit trop entendue en France : rien à la télévision, rien à la radio ou à la presse... Aucune émission régulière, en tout cas, alors que plus d'un million de Maghrébins vivent dans notre pays. « Monotonie », et toujours pareille... La musique arabe souffre de ce préjugé défavorable. C'est ce qui explique les efforts psychosensoriels qui sont recherchés à travers cette apparente monotonie, ne pas tenir compte des nuances, des subtilités d'une ardentissime formule strictement liée à celle de la langue arabe, de l'émotion spécifique que peut engendrer la qualité de la mise en place des sons.

Folklore, musiques traditionnelles et savantes, musiques populaires contemporaines... En fait, ce qui manque, c'est que l'on connaisse à l'étranger la musique arabe, c'est sa diversité. Que de différences entre la simplicité fascinante de la musique de certaines régions du Maghreb et les multiples modulations, les variations parfois vertigineuses que l'on peut entendre au Proche-Orient !

Admettra-t-on que la musique arabe n'est nullement inférieure à la nôtre ? Pas plus que celui de Sayed Darwish — le roi de la musique arabe moderne — le nom d'Oum Kalthoum ne figure dans aucun de nos dictionnaires... Mais ce qui reste de toute une musique de toute une culture, n'est-ce pas le reflet d'un art, encore plus révélateur : celui dans lequel restent maintes fois les travailleurs arabes dans nos pays ? — D. C.



L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET L'INDUSTRIE

Depuis que la Tunisie est entrée dans la phase d'industrialisation, le souci de la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz a été de favoriser cet élan, en offrant à ses clients de l'énergie électrique à des prix de plus en plus bas.

Le secteur de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique, bénéficiant de coûts particulièrement décroissants en fonction des quantités distribuées, nous a aidé à faire bénéficier nos clients de ces gains de productivité, par une baisse relative des prix.

Une comparaison du prix moyen du kilowatt-heure avec le niveau général des prix illustre parfaitement cette tendance qui va continuer, puisque l'électricité est obtenue en Tunisie essentiellement à partir d'hydrocarbures, et notre pays est maintenant un pays producteur de ce type d'énergie. En 1967 l'indice du coût de la vie est de 117 (base 100 en 1963), l'indice du prix de vente moyen de l'énergie MT est de 102. Par contre en 1973 alors que l'indice général des prix est de 144, celui du prix moyen de l'énergie est de 87.

Une comparaison de nos tarifs avec ceux de certains pays industrialisés nous classe honorablement parmi les fournisseurs d'électricité. En basse tension et pour une utilisation moyenne le prix de vente du kilowatt-heure est de 23 millimes et en moyenne tension (secteur industriel) le prix du kilowatt-heure est de 11 millimes.

En outre, la tarification de l'énergie électrique en Tunisie a été établie de manière à permettre aux clients de choisir, selon l'activité, le mode et la durée d'utilisation, le tarif qui répond au mieux à leur besoin. Elle se base sur les variations des coûts de l'énergie pendant les 3 principales périodes de la journée à savoir la pointe ou période de forte charge, le jour ou période de charge moyenne et les heures creuses ou période de faible charge.

Les tarifs ont une structure binationale et comprennent :

- Une prime fixe annuelle fonction de la puissance dont le client veut disposer (puissance souscrite).
- Un prix proportionnel aux kilowatts-heures consommés de l'énergie active.

Les taux des primes fixes et les prix de l'énergie varient pour chaque période tarifaire.

DES DISQUES

- Le Malouf tunisien (Artistes Arabes Associés CDA 78 550).
- Folklore des oasis et ensemble populaire de Hamadi Laghballi (Philips 844 924 BY).
- Mohamed Jameoussi (Artistes Ar. Ass. CDA 78 535).
- Souleïr « Elr Elr Yama » « Haï Haï Haï ». (La Voix du Globe VDG 108 236).

Herbamenzel
un hôtel de luxe
dans une maison traditionnelle

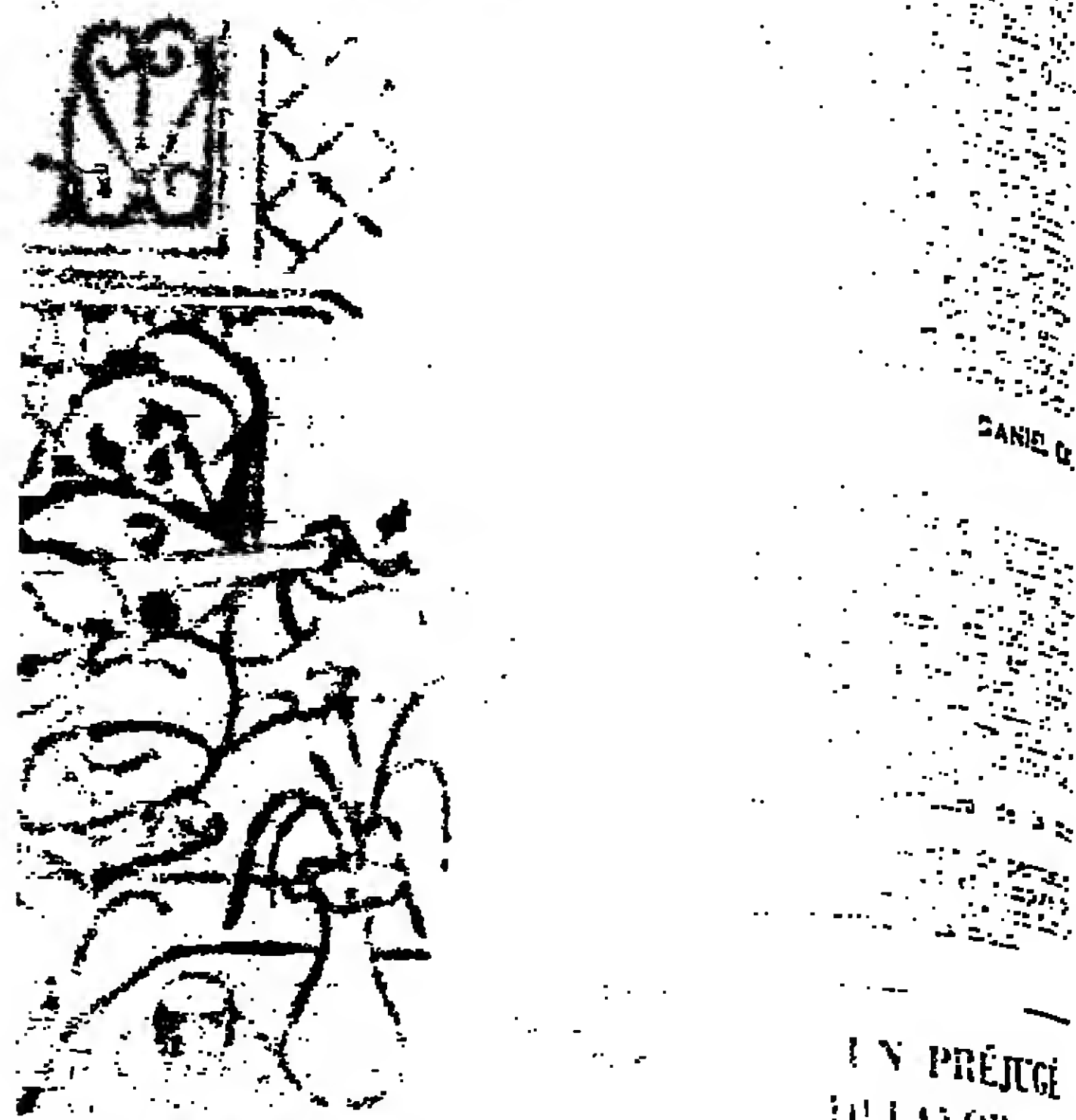
COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
SOCIÉTÉ TUNISIENNE
D'EXPLOITATIONS PHOSPHATIÈRES « STEPHOS »
SIEGE SOCIAL : 9, rue du Royaume-d'Arabie-Soudite. — TUNIS (Tunisie)
Téléphone : 283-522 - Télégramme : GAFSAX Tunis
Télex : GAFS B 12.474 TN.
BUREAU ETRANGER : TUNIFOS, 41, avenue Hoche. — 75008 PARIS (France)
Téléphone : 924-94-10 (5 lignes)
Télégramme : TUNIFOS Paris
Télex : TUNIFOS Paris n° 29.558

Des musées-jardins

OFF
LES

in art de vivre

Parallèlement au développement du tourisme, la population manifestait une inquiétude croissante devant une industrie envahissante. Le monopole contre les mœurs et les traditions, la tentation du parasitisme pour les jeunes, la colonisation des sites et de l'environnement étaient vivement ressenties. Et il est de fait qu'ils ne sont guère convaincus des vacanciers qui circulent, déguisés en explorateurs ou en chaikh, dans les autocars conditionnés de la Société hôtelière et touristique Libérés provisoirement des contraintes qu'ils acceptent docilement dans leur milieu habituel. Ils se transforment en Tunisiens en constatant l'infatigable en quête de dévouement.



UN PRÉJUGE DE L'AVORABLE

« Traverseront-ils leur ville natale et accoutrés ? » demandent les Tunisiens. La réponse ne fait aucun doute, mais le ridicule suscitant l'émulation un tel spectacle ne devrait pas être dangereux. La Tunisie est en contact avec les chaînes de télévision de France et d'Italie ; leurs émissions constituent un choc de civilisation plus profond, qui intervient dans les foyers, au sein même de cette vie familiale, est, traditionnellement, la vie « réservée ». Si l'on ajoute qu'il se vend à travers le pays sept cent trente publications étrangères on admettra que l'irritation superficielle créée par un groupe de touristes, même en quête d'aventure, ne constitue pas à proprement parler une « agression ». Mais là n'est pas le vrai problème. Ceux qui débarquent des bateaux ou des avions, ceux qui fréquentent les restaurants et les bars des palaces sont les spectateurs souvent gênés d'une agression plus insidieuse : les Tunisiens, soigneusement contrôlés tant à la douane que dans les réceptions des hôtels, peuvent rassembler douloureusement la « différence » qui s'établit sur leur promiscuité entre eux et des touristes auxquels est réservé un traitement privilégié.

Lors du séminaire international organisé à Tunis en décembre 1974 sur le thème « Tourisme, développement et environnement en Afrique », un sociologue tunisien a mis l'accent sur la discrimination établie par certains hôteliers, qui, pour préserver les plages privées de leurs établissements, « filent les nationaux ». L'identité socio-culturelle est ainsi ravivée, dit-il, au rang d'une essence dévalorisée et d'une condition d'infériorité.

Il faut aussi tenir compte de la jeunesse de la population tunisienne, dont 56 % a moins de vingt ans et dont la moitié appartient au milieu rural, qui est loin d'être privilégié. Ces jeunes, mis brutalement en contact avec le spectacle des loisirs d'un autre monde, repoussent un choc. La disparition du tourisme le supprimerait-il ? Des lycéens, des étudiants des diverses villes émigrées, regagnent périodiquement leur village ils racontent les parents, les amis, écoutés en cercle et rêvent. Mais la critique peut s'exercer le scepticisme jouer la distance permet de prendre du recul avant l'intervention d'un car de vacanciers dégorgeant en pleine oasis ses amateurs de pittoresque

GNIE DES PHOSPHATES CHEMIN DE FER DE GAFSA

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES INDUSTRIES PHOSPHATIÈRES

L'encombrante réussite du tourisme

(Suite de la page 13.)

« Et alors ? » rétorquent les partisans du choc inévitable et salutaire, doit-on nier le présent au bénéfice d'un passé irréversible ?

Le débat est plus facile lorsqu'il s'agit d'évoquer une autre forme d'agression, celle qui vise les sites. Comment préserver les valeurs culturelles, les paysages, l'intégrité des ensembles urbains traditionnels - médinas blanches et géométriques disposées sur le trajet capricieux des ruelles et des places formant un admirable « lieu commun » qu'est une ville arabe ? Un récent séminaire tenu à Djérba a mis l'accent sur les problèmes posés par une nouvelle escalade de l'implantation hôtelière : le succès de l'île en fait une zone menacée. On envisage d'y implanter vingt-sept mille lits supplémentaires.

Protéger les sites

Comme tous les lieux de charme et de poésie, Djérba a ses amoureux qui rejettent volontiers les touristes à la mer (peu profonde autour de l'île...). Le séminaire a duré trois jours pendant lesquels se sont affrontés honnêtement ceux qui défendent l'intégrité absolue d'un haut lieu de culture religieuse à l'architecture d'une rare unité et ceux pour qui Djérba ne constitue qu'une partie du territoire national et doit consentir sa part d'effort pour la promotion de la collectivité.

Or malgré certains emplacements hérétiques, l'hôtel Amficar, au pied de Sidi-Bou-Saïd, les débris de couleurs de certains hôtels d'Hammamet l'occupation barbare d'une colline près de Tunis par une école hôtelière et l'insolite apparition du Sahné-Palace dans le cirque de roches où s'élevait au-dessus de l'oasis, l'édifiable profil de la ville de Nefta, les implantations touristiques restent assez dispersées. Les lautes dans ce domaine sont plus souvent provoquées par l'urbanisation native des grandes villes et l'absence de scrupules des particuliers : ils disposent leurs villas à leur guise, et les architectes flânent souvent leur vanité. Le promeneur qui se dispose à gravir avec émotion la colline de Pyrsa, cour de l'antique Carthage, risque en particulier de mauvaises surprises au détour des quartiers résidentiels qui y mènent : les villas ont parfois un étage de plus d'une année à l'autre et bouchent la vue.

On le voit, le tourisme en Tunisie pose au niveau de la conservation du patrimoine culturel traditionnel et historique de nombreux problèmes. Il suscite du même coup la défense de ces valeurs, une confrontation permanente entre les exigences du passé et les impératifs de la réalité. En ce sens, il est un élément dynamique de remise en question.

offre moins de possibilités d'esquive, plus de tentations immédiates.

Ce n'est pas le monde de ses avantages. Il faut aussi souligner que le regard neuf des étrangers a souvent permis aux Tunisiens de découvrir les paysages, les richesses, les charmes du milieu dans lequel ils vivaient les yeux fermés. Combien de Sahéliens ont été surpris de l'intérêt des Européens pour les steppes « désertiques » du Sud ; combien de Tunisiens ont « appris » Djérba, ou Nefta ?

Les autorités sont plus préoccupées actuellement par une autre conséquence de l'implantation touristique : elle concerne l'environnement et réclame des mesures rapides : il s'agit de la consommation d'eau des hôtels dans les trois régions du littoral où ils sont concentrés : le cap Bon, le Sahel autour de Sousse et jusqu'à Monastir. Djérba, enfin, et son vis-à-vis sur la côte continentale, Zarzis. Dans ces trois zones super-équipées sur le plan touristique, l'agriculture et les besoins quotidiens des habitants risquent d'être perturbés à brève échéance.

Les quelques hectares déclarés « zone non aedificandi » n'auraient pas résolu les problèmes de l'extension de la capitale, cet argument de mauvaise foi utilisé par certains au nom du réalisme ne résiste pas à l'examen. L'Etat n'a compris, il n'est pas question, en sens inverse, de raser au bénéfice des villas les quartiers résidentiels déjà construits sur la colline de Byrsa. Mais il convient d'empêcher que d'autres constructions ne s'y ajoutent ou qu'un nouvel établissement hôtelier ne détruise quelque vestige. Récemment encore, il était question de construire un hôtel dans les ports puniques ! Les responsables ont été heureusement sensibles à l'importance d'une telle formule : « Promoteur » et « Carthage » ne sont pas des notions qui voisinent aisément !

L'existence d'un haut lieu de l'histoire méditerranéenne sur son sol confère à la Tunisie une responsabilité culturelle de dimension universelle qui l'honore, mais lui impose une action exemplaire. Elle a prouvé quelle était déterminée à assumer son rôle en ce domaine. Mais cela implique la mise en œuvre de moyens financiers et techniques considérables. C'est pourquoi le gouvernement en accord avec l'Institut

national d'archéologie et d'art, a fait appel à un organisme qui apporte à l'entreprise une caution internationale. L'appel lancé à l'UNESCO, en 1970, a été entendu (1). Il souligne « les craintes que les nécessités soient irréversibles de l'urbanisation entraînent en conflit avec les préoccupations de la science ». En 1972, les études préliminaires et les sondages ont débuté. La campagne ouverte en avril 1972 porte sur une superficie de 134 hectares, 411 hectares supplémentaires sont réservés à des fouilles ultérieures.

L'accord conclu avec l'UNESCO diffère sur certains points de ceux précédemment signés par cet organisme avec d'autres pays du tiers-monde. En effet, l'Etat tunisien n'a demandé pas de concessions à sa sens propre du terme. L'action menée à Carthage aura à la fois pour but la recherche archéologique et la mise en valeur du patrimoine national. Les vestiges restaurés de la ville antique devront ainsi servir la ville nouvelle. Il n'est pas question de faire de Carthage une « cité des morts ». Les vestiges dégagés constitueront un témoignage monumental et historique qui se présente dans un espace aménagé invitant à la promenade, à la conversation, aux sorties familiales et au tourisme culturel. A travers les îles, les pins et les araucarias qui couvrent peu à peu les pentes des collines de Byrsa et de Junon, surgira la ville d'autrefois. Elle deviendra familière et ne sera plus réservée aux seuls regards de l'archéologue et de l'historien. Tunisiens et touristes iront aussi à sa découverte au cours de promenades dans les parcs ainsi aménagés et comprendront, presque malgré eux, en tout cas sans le renfort souvent artificiel des références et des dates, que Carthage est une, et que l'effort doit être poursuivi.

Pour les équipes anglaise, tunisienne, française, italienne, bulgare et bientôt américaine, canadienne et japonaise, le travail à accomplir sur le site est passionnant à plus d'un titre. Chaque groupe a ses techniques, ses méthodes de fouille et de restauration ; elles seront en confrontation, passées au crible d'expériences variées. Carthage devient ainsi un véritable laboratoire d'archéologie. Les résultats de cette collaboration internationale et pluridisciplinaire seront centralisés dans un centre d'études et de documentation, qui deviendra la banque des données acquises sur le site, acquises provisoirement, car il est logique de prévoir et de sauvegarder que les éléments ainsi mis à la disposition des futures générations de chercheurs fassent l'objet d'une analyse de plus en plus fine pour préciser l'histoire des civilisations carthaginoises et mesurer leur impact sur la Méditerranée. Ainsi sera effacé l'espace et dans le temps, une absence trop légèrement acceptée par les hommes. Il ne s'agit pas d'une restauration mais plutôt d'une lente renaissance dans la conscience universelle de l'ère des vies antérieures. — M. P.

« Récupérer » le patrimoine

La renaissance de Carthage

« La renaissance de Carthage »

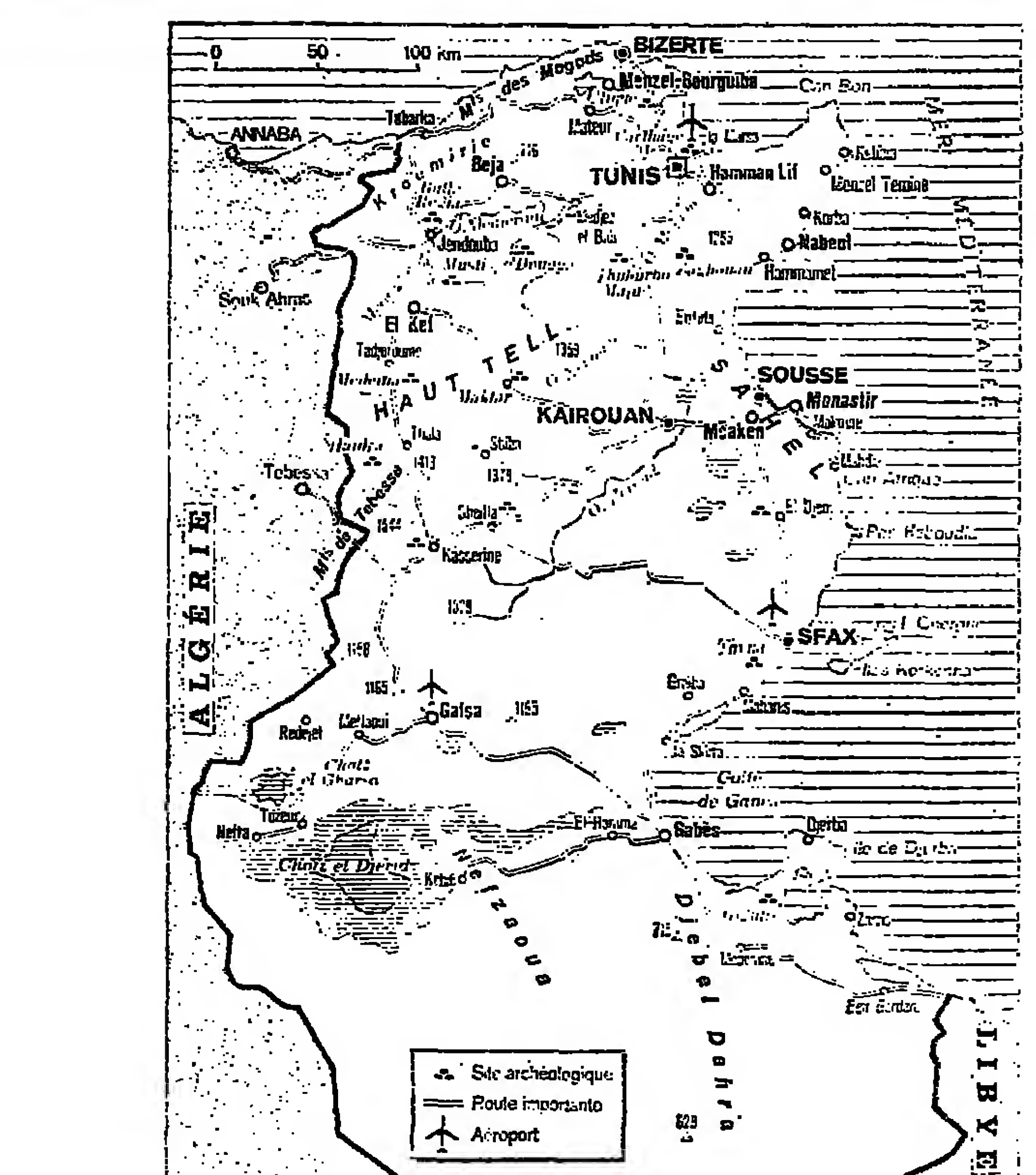
« La renaissance de Carthage »

« La renaissance de Carthage »

« La renaissance de Carthage »

« La renaissance de Carthage »

« La renaissance de Carthage »



« Récupérer » le patrimoine

La renaissance de Carthage

Le nom de Carthage éveille dans la mémoire des hommes les images glorieuses ou tragiques d'une civilisation longtemps prépondérante. Métropole mondiale, capitale africaine, la cité a joué un rôle dans l'histoire du paganisme, du christianisme, de l'islam. Sa puissance a été jalonnée de succès et de guerres, connus les bûchers et les pillages, donnant ainsi maints sujets pour des films à grand spectacle. Chefs de guerre et certains ont commenté ses défaites et ses résurrections. Pourtant, le visiteur qui traverse les quartiers élégants construits sur ce site trois fois millénaire éprouve une déception lorsqu'il découvre des ruines clairsemées.

Carthage reste, à bien des égards, mystérieuse. Mais c'est un mystère que l'on a désormais les moyens de percer grâce aux méthodes nouvelles de l'archéologie. Elles permettent de dater les sols de retrouver la trame souterraine, de dégager les signes irréfutables de la vie d'hier, voire de décrypter les messages.

« La renaissance de Carthage »

« La renaissance de Carthage »

« La renaissance de Carthage »

« La renaissance de Carthage »

« La renaissance de Carthage »

« La renaissance de Carthage »

« La renaissance de Carthage »

« La renaissance de Carthage »

« La renaissance de Carthage »

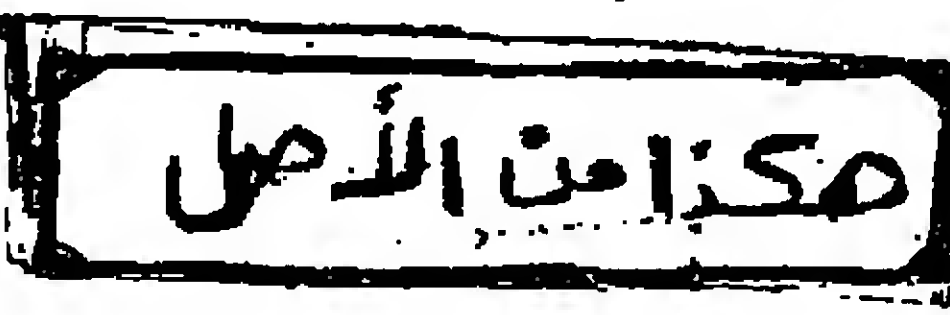
« La renaissance de Carthage »

« La renaissance de Carthage »

OFFICE NATIONAL DES MINES 26, rue d'Angleterre - TUNIS Tél.: 258 460 LES RECHERCHES MINIÈRES

Depuis sa création, en avril 1962, l'Office National des Mines est principalement chargé de mission l'inventaire du potentiel minier national et la mise en évidence de gisements miniers économiquement exploitables.

Le développement des moyens mis en œuvre permettra à l'Office National des Mines d'accroître ses programmes de recherches et d'être en mesure de démontrer de nouvelles possibilités à l'échelon national.



RADIO-TELEVISION

Lundi 31 mars

- CHAINE I : TF1
12 h. 30 Variétés : Midi première.
14 h. Film : Ernest le rebelle...

- CHAINE II (couleur) : A2
14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui madame.
15 h. 20 Série : Les Envahisseurs...

- CHAINE III (couleur) : FR 3
19 h. Pour les jeunes : Tintin, l'île noire...
19 h. 20 Documentaire : Reportage sur Borobudur...

- FRANCE-MUSIQUE
7 h. (S.). Petites pages musicales : 7 h. 40 (S.), Actualité du disque...

Mardi 1er avril

- CHAINE I : TF1
12 h. 30 Variétés : Midi première.
14 h. 30 Spécial Pâques jeunesse.

- CHAINE II (couleur) : A2
14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui madame.
15 h. 20 Série : Les Envahisseurs...

- CHAINE III (couleur) : FR 3
19 h. Pour les jeunes : Tintin, l'île noire...
19 h. 20 Documentaire : Reportage sur Borobudur...

- FRANCE-MUSIQUE
7 h. Petites pages musicales : 7 h. 40. Actualité du disque...

Mercredi 2 avril

- CHAINE I : TF1
12 h. 30 Variétés : Midi première.
14 h. 30 Spécial Pâques jeunesse.

- CHAINE II (couleur) : A2
14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui madame.
15 h. 20 Série : Les Envahisseurs...

- CHAINE III (couleur) : FR 3
19 h. Pour les jeunes : Tintin, l'île noire...
19 h. 20 Documentaire : Reportage sur Borobudur...

- FRANCE-MUSIQUE
7 h. Petites pages musicales : 7 h. 40. Actualité du disque...

HOMMAGE A GEORGES POMPIDOU
Les trois chaînes de télévision rendent hommage, le mercredi 2 avril, à Georges Pompidou...

Jeudi 3 avril

- CHAINE I : TF1
16 h. 45 Spécial Pâques jeunesse.
18 h. 17 Le 51 des jours.

- CHAINE II (couleur) : A2
14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui madame.
15 h. 20 Série : Les Envahisseurs...

- CHAINE III (couleur) : FR 3
19 h. Pour les jeunes : Tintin, l'île noire...
19 h. 20 Documentaire : Reportage sur Borobudur...

- FRANCE-MUSIQUE
7 h. (S.). Petites pages musicales : 7 h. 40. Actualité du disque...

CHIMIQUE TUNISIEN
M.A. - I.C.A. - S.C.T. - GRANOPHOS
Granophos is a phosphate fertilizer product.

صكبان الأصل

SOCIETE

Point de vue

LE TEMPS DES MASQUES

L'AUTRE jeudi, c'était la mi-carême; pourtant, je n'ai pas vu un seul masque dans les rues, même à hauteur d'enfant. Mais à quel bon des masques de jeudi, puisque nos contemporains nous en attendent d'autorité tous les autres jours? Le policier porte, et l'Arabe son masque de voleur — homosexuel ou satyre, voilà le seul choix qui lui reste! Le garçon aux cheveux longs a son masque de geuchiste; celui aux cheveux courts, celui de « tacho ».

La pire et la plus récente me parait ce masque de victime, d'honnête homme en colère que toutes les catégories de Français s'appliquent à tour de rôle pour barrer les routes, bloquer les ports, déverser des ordures dans les cours des préfectures, etc. Il s'agit toujours de « défendre le pouvoir d'achat des travailleurs » ou « les intérêts vitaux de la profession »; le roulaie pour vous, le bloque pour moi... Mais, à force d'être repris mot pour mot en toute circonstance, ces arguments sont devenus peu crédibles. Peu importe, d'ailleurs, puisqu'ils ne servent à rien: seuls comptent la violence mise en œuvre et le rapport des forces. Le chantage est devenu le langage des démocrates — au même temps, hélas! que leur défection, car on n'imagine guère ses tragi-comédies dans un régime totalitaire de droite ou de gauche. Ils ont les leurs, peu enviables.

Ce qui m'étonne seulement, c'est que le public supporte aussi patiemment de payer, en gène puis en succès, ce qui est peut-être qu'il compte bien en profiter le moment venu, et défilait à son tour dans le grand cortège avec son masque de victime. Ou peut-être les « mass média » font-ils définitivement réduire au rôle de spectateur, il attend son feuillet et l'épisode du jour: l'autoroute bloquée, le siège de la Fimade, l'antigang et les voyous, etc. Après tout, si finalement c'est le masque de spectateur qui lui convient le mieux, pourquoi le contraindre? Sa seule erreur serait de croire que le spectacle est gratuit.

GILBERT CEBRON.

Maquiller le tout

Cette triste mi-carême se complique lorsqu'on pénètre dans la zone politique. Par calcul, routine ou démagogie, les dirigeants de tous bords sont estroints au port du masque. Leurs opposants leur en appliquent un autre; les « mass média » maquillent le tout, et personne ne reconnaît plus les visages. Observez les photographies des uns et des autres que publient les magazines qui les occultent et ceux qui les attaquent: on dirait qu'il ne s'agit pas de

CROQUIS

En attendant le métro

EN attendant le métro je regarde les affiches de publicité. J'aimerais bien habiter au sommet d'une tour comme celle-ci. La vue doit être magnifique. Le soleil ne vient jamais chez moi. J'occupe un studio dans un vieil immeuble situé au milieu de cinq tours gigantesques. J'ai l'impression d'habiter au fond d'un puits. Mais où trouver l'argent pour louer un appartement au sommet d'une tour comme celle-ci?

Où trouver l'argent pour acheter ces beaux meubles? C'est d'abord bien cher, dit-il Nicole. Elle s'en va et s'assoit dans un fauteuil aussi confortable que celui-ci. Je ne possède, hélas! qu'une vieille chaise dont les pieds penchent terriblement, les uns en avant les autres en arrière. On a l'impression qu'elle va se mettre à marcher. J'aimerais bien avoir cette voiture. Celle que je possède est dans un état si lamentable que les automobilistes ne daignent pas me faire signe de m'arrêter. Il en est même qui se cachent derrière les arbres! Il n'est pas question que l'achète une autre voiture. L'argent que je gagne ne me permet même pas d'acheter un par-dessus correct comme celui que porte ce jeune homme. Une jolie blonde est suspendue à son bras. Elle le regarde amoureuxment. Je suis sûr qu'elle ne ferait guère attention à lui s'il portait un pardessus vide comme le mien. A quel bon savoir qu'on trouve tout à tel endroit quand on ne peut rien acheter?

Une cinquième affiche m'invite à passer trois semaines dans un pays lointain, où, parait-il, la mer est bleue, les maisons blanches et les filles roses comme la peau des filles. Mais où trouver l'argent pour y aller? Soudain, au bout de quel, une dame commence à hurler: « Arrêtez! Arrêtez! » En quelques secondes, un atropement se forme autour d'elle. Un type lui a arraché son sac. Il est parti par là. « Arrêtez-le! », répète la dame. Elle n'est pas en mesure de donner son signalement. Elle lui a peiné vu. Elle a simplement remarqué qu'il portait un vieux pardessus.

VASSILIS ALEXAKIS.

A PROPOS DE SEXOLOGIE

LES remous concernant les cours de sexologie s'apaisent. Il est regrettable que le débat se soit limité à des questions de personnes, de tendances politiques et à des discussions sur les moyens d'information et leur déformation. Il semble plus intéressant de chercher à comprendre quelles fins poursuivent ces cours, quels besoins ils traduisent, à quel ils veulent répondre, et de se demander si les moyens utilisés sont les plus adéquats pour atteindre ces buts.

Les pratiques de Vincennes ont pris naissance aux Etats-Unis. La dynamique de groupe dont elles sont issues présente un éventail de techniques et d'objectifs extrêmement large et en constante évolution. Introduite en France depuis bientôt vingt ans, elle est utilisée par les médecins pour soigner collectivement les malades, qui peuvent ainsi s'entraider et reprendre dans une atmosphère protégée des contacts sociaux. Elle fait la fortune d'organismes de formation où les cadres sont supposés apprendre à commander, épurer leur comportement en groupe, etc. Elle constitue enfin une méthode de formation des éducateurs. C'est dans ce but que l'université y recourt dans les disciplines ayant trait à la pédagogie et à la psychologie.

Issue de préoccupations pédagogiques mais surtout thérapeutiques, la dynamique de groupe s'est transformée depuis quelques années en recherche sur les formes d'expression non verbale. Ainsi sont nés les groupes Marathon, le fameux institut d'Esalem aux Etats-Unis, où se pratique la gestaltthérapie, enfin les groupes biodynamiques inspirés de l'œuvre de W. Reich.

Ces groupes, malgré leurs différences, poursuivent un même objectif: privilégier l'expression,

au détriment de la rationalisation, du ressenti au lieu du pensé, du présent, de ce qui se passe maintenant au lieu du passé. « Le fait que la simple introduction du contact physique signifie presque une révolution dans les manières, me paraît une triste illustration de la condition de la personne aliénée et soignée dans notre monde d'aujourd'hui », écrit Ruytenbeek (1). « Observez votre esprit au profit de vos sensations », conseille F.S. Peres (2). D'où la nécessité de les multiplier par des mouvements, respirations, contacts avec les objets... et les autres. Carences, massages, embrassades, renforcements sont utilisés dans les groupes ainsi que la nudité, grande nouveauté de distinctions sociales comme le savent les sportifs.

D'après les responsables, la variété des sensations éprouvées, loin de provoquer des excitations sexuelles précises, enrichit au contraire l'individu d'une sensibilité diffuse et, à quelques exceptions près, n'aboutit pas à des « partouzes » généralisées. Tout cela a pour but de réintégrer dans la société américaine, grâce au groupe, l'individu inhibé par des décennies de principes puritains.

L'erreur de Vincennes semble avoir été de viser en même temps deux objectifs ou en tout cas de ne pas les avoir suffisamment distingués: la réhabilitation des sensations par l'expression non verbale et à travers celle-ci l'apprentissage de la sexualité. On devine les réactions d'indignation vertueuse ou égrillarderie d'un public mal informé. Si l'université n'est pas un lieu pour ce genre d'expériences, si Vincennes ne réunit pas que des individus raisonnables, la publicité et, de ce fait, l'importance accordée à une tentative bien limitée, n'en restent pas moins regrettables.

L'opposition entre nature et culture

Plutôt que de prendre parti, essayons de comprendre. L'expérience de Vincennes présente au moins un aspect positif: le désir, ouvertement exprimé de quelques étudiants d'apprendre à se servir de leur corps autant que de leur esprit. On ne peut leur reprocher d'avoir découvert le non-verbal pour acquérir les connaissances qui leur manquaient et tenter de résoudre une des contradictions de notre société à laquelle ils sont très sensibles: l'opposition entre nature et culture.

Niant le fait naturel, alibi de tant d'arguments conservateurs, les étudiants rejettent volontiers la responsabilité de ce qui leur déplaît sur la culture, c'est-à-dire la société. C'est ainsi qu'ils insistent, reprenant des arguments scientifiques solides, sur le fait que l'inégalité de développement intellectuel des enfants s'explique par les différences d'environnement familial et socioculturel et non par quelque don ou capacité intellectuelle innés; qu'ils répondent pour les mêmes raisons l'idée d'une nature féminine, l'éducation étant seule responsable de l'inégalité des sexes, etc. Des sociologues américains sérieux estiment qu'une civilisation se juge suivant l'accord atteint entre les principes proclamés et les conduites réelles. Par exemple, que penser de la démocratie, de l'égalité exaltées par les parents, tandis qu'ils interdisent à leurs enfants de jouer avec des petits Noirs? Mais que penser alors d'une éducation qui inculque, dès le plus jeune âge, la distinction du propre et du sien avec encore plus de vigilance et d'animosité que celle du bien et du mal, apprend (avec peu de résultats) aux

enfants à se laver pour ne pas sentir mauvais, les expose d'une publicité variant journalièrement l'emploi des désodorisants pour conserver l'amour d'un homme (il ne s'agit bien entendu que des mauvaises odeurs féminines), alors que ces mêmes enfants découvriront le non-verbal, brusquement, combien les odeurs naturelles peuvent être appréciées, considérées comme excitantes, etc.

Les étudiants de Vincennes, cherchant à résoudre cette contradiction, abordent franchement le problème. « Je suis totalement allergique aux odeurs naturelles », dit l'un. « Toi, tu préfères les gens sales ou lavés? », demande l'autre. Approche réaliste. On peut espérer que la nouvelle génération ne trouvera plus comique le mot occu et ne tira plus d'histoires grivoises parce que (ô Bergson! ô Freud!) elle n'aura plus peur. Habitée à considérer l'aspect physiologique, nature, de la sexualité, elle abandonnera la stupide recherche de la performance, un certain donjonisme de postcoïte. Génération enfin débarrassée du mythe de la virilité! Cela permettrait à la fois aux hommes d'accepter sans humiliation d'être « en panne », aux femmes de ne plus simuler un plaisir qu'elles n'éprouvent quelquefois pas. Accepter, sans honte, d'être ce que l'on est, dans ce domaine, n'est pas vouloir passer pour « l'amant idéal », la fille « la plus sexy » ou « la plus formidable au lit » comme on accepte de ne pas être champion de ski ou de nager papillon, rendrait plus honnêtes et plus vraies (pour ceux qui les souhaitent telles) les relations entre les sexes.

Solidarité et intimité

Mais la méthode utilisée ne paraît pas la meilleure pour obtenir ces résultats et elle n'est pas sans inconvénients. Les renforcements, même pédagogiques, ainsi localisés, s'ils se généralisent, nous ramèneraient à des formes de primes de connaissance bien connues des chiens. Chaque époque crée de nouvelles valeurs et détruit celles qu'elle remplace. Si les étudiants de Vincennes perdent une certaine pudeur au profit d'un réalisme certain, il est intéressant de noter que cette évolution paraît liée à d'autres caractéristiques de la jeunesse actuelle. Les jeunes en effet perçoivent mal deux dimensions classiques de l'existence: le collectif et le privé. La notion de la responsabilité collective au sens large, nationale, civique, leur fait en général défaut. Où l'auraient-ils acquise? En revanche, c'est à la solidarité du petit groupe qu'ils

font appel pour fuir ce qu'ils redoutent par-dessus tout: la solitude. L'antidote à la société de masse, est, pour eux, l'attachement au petit groupe: les copains.

Où, chaque époque détruit en innovant. Le toutisme supprime le formalisme au bénéfice de la camaraderie, mais au détriment des nuances: le passage du Monsieur, Mademoiselle aux prénoms, à l'émotion du premier « tu ». Simplicité gagnée, c'est évident, mais raffinement perdu. Bien plus encore, si parler franchement avec son partenaire de ce que l'on éprouve est sain, la mise en commun, même dans un groupe restreint, de ses préférences et expériences sexuelles paraît un gain bien faible face à ce qui se perd d'instinctivement précieux: l'intimité. Il est étonnant souhaitable d'éviter le formalisme, encore faut-il savoir ce qu'il protège et le prix dont on paiera sa suppression. La sociologie cherche des lois. Celle du pendule, opposition-réaction, etc., paraît si régulière,

si connue, comment n'a-t-on pu encore lui échapper? Sans doute faut-il l'avoir vécu pour en mesurer les inconvénients. Chaque génération doit à son tour la subir avant de s'en méfier. Est-il donc impossible de trouver une attitude raisonnable entre le tabou du sexe et l'exhibitionnisme?

Cela nous amène à une dernière observation. Notre civilisation tente par l'orientation et la formation professionnelle de choisir les plus aptes dans chaque secteur de production. La reproduction, elle, est abandonnée à l'instinct. C'est ici qu'intervient encore l'indissoluble couple nature-culture. Cette dernière, la religion aidant, entoure le fait naturel d'un réseau de complications auxquelles se heurtent les plus fragiles. Impudence, frigidité, insatisfaction sont le prix que les jeunes ont raison de ne pas vouloir payer.

Il serait utile de compléter les cours de sexologie, nécessaires sur le plan de l'information, même sans travaux pratiques, par des entretiens particuliers avec un médecin psychothérapeute, pour ceux qui le souhaitent. Malgré la difficulté de tracer une frontière précise entre un enseignement comportant des données psychologiques et la thérapie, la fonction première de l'université en général ne peut être de résoudre les problèmes personnels de chaque individu. Cela quel que soit le dévouement des enseignants, leurs possibilités d'aider les étudiants, sans parler de l'aspiration souvent excessive de certains à jouer les gourous.

Supprimer les tabous libère, mais imaginer cette étape suffisante pour progresser dans le royaume des sensations, être bien dans sa peau et, pourquoi pas, heureux en amour, relève de l'ignorance et de la naïveté. Les sensations isolées n'existent pas. Elles sont ressenties, interprétées par chacun en fonction de son histoire personnelle, de son affectivité, de son imagination, de ses besoins: tendresse, passion, excitation, changement, etc. Un cours de sexologie implique un complément de psychologie, sous peine d'être dangereusement inexact parce qu'incomplet. On n'échappe pas si facilement à sa condition d'être humain et à ses complications. S'il est aujourd'hui urgent, pour certains, de retrouver malgré les technocrates, les ordinateurs et le béton la richesse des sensations perdues, s'il est indispensable de se désolâtriser, faut-il pour cela rejeter ce qui, faute de mieux, on appellera son âme? Le fameux: « Que m'importe ton âme, je regarde les mains » de Lautréamont se justifiait au vingtième siècle, contre un certain idéalisme hypocrite. Qui accepterait aujourd'hui de lui substituer « que m'importe ton âme, je renifle ton sexe »?

En sexologie comme ailleurs, respecter la liberté de ceux que l'on informe, c'est aussi ne pas leur cacher les risques de toute démarche, les avantages et les inconvénients de chaque décision. Il leur appartient ensuite, en connaissance de cause, de choisir. N'arrivons pas ici le minimum de consensus nécessaire à la vie en société pour ne pas arrêter ceux qui le contestent. Evitons seulement le minimum sur lequel tout le monde peut être d'accord. Qu'ils soient anarchistes, gauchistes, marxistes, conservateurs ou royalistes, chrétiens, juifs, antinuclear, musulmans, tous, sur cette planète, reconnaissent que nous ne sommes plus des animaux mais des hommes. « Or il se trouve au cœur même de l'homme une source qui ne tarit jamais », écrit G. Bachelard; et G. Canguilhem ajoute: « C'est la source même de ce dont la philosophie a longtemps fait hommage au sommet du corps et de l'esprit, la source des rêves, des images, des illusions. »

MADELINE GRAWITZ, professeur à l'université de Paris-1.

« Refuser la tendresse »

Dans l'article de Jean-François Six paru sous le titre « Mystique: Mûrepa, est-ce une drogue? » (Le Monde daté 23-24 mars, p. 11) deux lignes sautées dans l'avant-dernier paragraphe ont fait écrire à l'auteur qu'il fallait « refuser la tendresse », alors qu'il disait de toute évidence le contraire. Il fallait lire ce passage ainsi: « Au lieu d'attentes on voudrait crier: Il est temps de donner aux jeunes un vrai travail et de vraies tâches, une place et un rôle dans la cité, une stature et une vocation d'homme. Il est temps de cesser de les plonger en eaux froides et désespérées. Il est temps de les laisser à la tendresse. Il est temps de refuser d'être sorciers, temps de s'arrêter de balayer sa petite immaturité, temps d'aider autrui à reprendre courage. »

Un dimanche après-midi à Porto...

Le tram pour Matozinhos. Quatre escouades — moins d'un franc — pour quarante minutes de voyage. Le temps d'observer les promeneurs de ce dimanche doux comme un jour de printemps en France. Ce jeune couple petit-bourgeois, main dans la main mais terriblement silencieux. Lui, l'estomac déjà rebondi. Elle, femme arrivée, c'est-à-dire mariée, « casada », assise. Des jeunes plus turbulents, pantalons flottants, chantant, rient fort dans ce petit tram à l'atmosphère jusqu'à un peu feutrée. Un ouvrier dans un coin lit avec attention un article intitulé « La politique est la lutte décisive entre les opprimés et les oppresseurs ». Plusieurs vieilles femmes, belles, tout en noir; profils sculptés. Au long du parcours, les slogans sur les murs définissent la nature de classe des quartiers: révolutionnaires et entousiasmés dans les quartiers populaires, de soutien à la démocratie chrétienne dans la bourgeoisie avenue de Boavistas.

chent à l'extérieur et font ainsi un bout de chemin: passagers clandestins déjà pleins d'expérience, étranges regards éternels. Tout à coup des voix montent. Une discussion animée s'engage. Les occupations de maisons vides sont à l'ordre du jour. Leurs partisans sont les plus nombreux. Le communiqué du Copcon qui parle d'occupations « abusives » n'est guère apprécié. « Don Henrique a conquis le Portugal, le peuple aujourd'hui conquiert les maisons », plaide un habitant du Barredo, vieux quartier historique du centre de Porto, aux conditions de vie souvent dramatiques, qui s'étend au pied de la Sé (la cathédrale) et de la statue équestre de ce premier roi du Portugal. Personne dans ce tram n'ose vraiment condamner cette vague d'occupations. La question du logement est ici trop brûlante. Il n'y a guère que quelques timorés et hésitants, et ils ont le dessous. Voici Matozinhos. Sorte de zone industrielle, port, cargoes, symboles de croissance. Sur la place, beaucoup de jeunes désœuvrés. Un étand du parti communiste, drapeau portugais flottant au vent. Dans les

cafés, une certaine animation. Journaux étalés, discussions; ici c'est le match Porto-Benfica qui est le centre des préoccupations du moment, mais à la table voisine c'est la situation économique et politique, les grèves, le gouvernement qui représente le fond. On critique les interventions du ministère du travail dans les conflits avec les patrons; pour qui joue-t-il? Le long des quais, sur le grand pont, beaucoup de promeneurs: jeunes enlacés, familles du dimanche; le mari, un petit translocator collé à l'épouse, suivant févreusement le reportage du match de football du jour tout en marchant; la femme, résignée, accompagnatrice.

Retour à pied vers Porto, le long du Douro. Au bord du fleuve tout à coup un atropement, des milliers de personnes, des centaines de voitures. C'est le spectacle de la marée noire. Un pétrolier échoué devant le Castelo do Queijo a baigné la côte de ses alluvions noires. Les pompiers sont à la tâche. Le lendemain, ce seront des jeunes du service civique qui viendront leur prêter main-forte. Dans les voitures, des familles entières passent à la partie de leur après-midi: radio, journaux pour les parents, devant: begarres sporadiques chez les enfants, derrière. Curieux mélange de flânerie, d'ennui, de routine; les dimanches populaires n'ont pas encore été bouleversés par le vent du changement. Le football et la voiture tiennent toujours le haut du pavé.

Mais rien n'est simple ni linéaire dans ce Portugal de l'après-25 avril et de l'après-28 septembre. Le vieux monde, si pesant à certains moments, s'efface l'instant d'après: une effervescence, des espoirs, l'enthousiasme des lutes, surgissent, étonnants, chaleureux. Des brèches sont ouvertes. Les règles que les arbitres du jeu politique — du centre — à la gauche — de l'échiquier, parti communiste et Mouvement des forces armées comprises — s'efforcent de mettre en place ne parviennent pas à canaliser toutes les énergies de ceux qui veulent s'attaquer à des transformations profondes: de ceux pour qui toute répression n'a pas disparu avec la chute du régime fasciste; de ceux pour qui les discours, si bien tournés soient-ils, n'ont guère d'effet sur une réalité quotidienne toujours insupportable. MARIELLE GROS.

Paris Belfort Paris Colmar vols directs 2 aller-retour par jour rapidité, confort en jet corvette air alsace



PRESSE

UNESCO

ARMÉE

ANCIEN COLLABORATEUR DU « MONDE »

Albert Mousset est mort

Nous apprenons avec un grand retard la mort, survenue à Paris le 18 mars, d'Albert Mousset, homme de lettres, dont « le Monde » a publié de 1946 à 1965 de nombreux articles.

Albert Mousset, qui vient de disparaître à l'âge de quatre-vingt-trois ans, laisse une œuvre abondante et variée, qui s'étend de la littérature à l'histoire, et particulièrement l'histoire diplomatique, le dispute à la communication et à l'amour du Paris d'aujourd'hui et d'aujourd'hui.

Né à Paris le 18 septembre 1882, élève du collège Rollin, étudiant à l'École des chartes, à l'École des hautes études et à l'Institut français de Madrid, Albert Mousset, archéologue paléographe, commence sa carrière en 1908 comme bibliothécaire au ministère des affaires étrangères.

Parallèlement, il publie de nombreux ouvrages qui témoignent de l'étendue de ses connaissances et de ses activités. Ce sont notamment, des Promenades dans Paris (1909), la biographie d'un témoin ignoré de la Révolution, Fernan Núñez (1924), un essai, Aux confins septentrionaux de l'Europe (1928).

Mais ce sont de nombreux journaux et revues qui ont recueilli, tout au long de sa carrière, l'essentiel de son œuvre. Il a fondé et dirigé la revue Affaires étrangères et le journal L'Europe nouvelle. Il a été secrétaire général de la commission d'histoire de Paris. Ses articles, chroniques, études, traitent des questions de la vie intellectuelle et de la culture quand universelle, sur des recherches scrupuleuses, sur une curiosité toujours en alerte.

En pleine guerre, il est nommé chef des services de propagande interalliés et, au lendemain de la victoire, directeur de l'Agence géographique d'informations à Brégence puis de l'Agence radio à Paris.

Parallèlement, il publie de nombreux ouvrages qui témoignent de l'étendue de ses connaissances et de ses activités. Ce sont notamment, des Promenades dans Paris (1909), la biographie d'un témoin ignoré de la Révolution, Fernan Núñez (1924), un essai, Aux confins septentrionaux de l'Europe (1928).

Mais ce sont de nombreux journaux et revues qui ont recueilli, tout au long de sa carrière, l'essentiel de son œuvre. Il a fondé et dirigé la revue Affaires étrangères et le journal L'Europe nouvelle. Il a été secrétaire général de la commission d'histoire de Paris. Ses articles, chroniques, études, traitent des questions de la vie intellectuelle et de la culture quand universelle, sur des recherches scrupuleuses, sur une curiosité toujours en alerte.

En pleine guerre, il est nommé chef des services de propagande interalliés et, au lendemain de la victoire, directeur de l'Agence géographique d'informations à Brégence puis de l'Agence radio à Paris.

Parallèlement, il publie de nombreux ouvrages qui témoignent de l'étendue de ses connaissances et de ses activités. Ce sont notamment, des Promenades dans Paris (1909), la biographie d'un témoin ignoré de la Révolution, Fernan Núñez (1924), un essai, Aux confins septentrionaux de l'Europe (1928).

Mais ce sont de nombreux journaux et revues qui ont recueilli, tout au long de sa carrière, l'essentiel de son œuvre. Il a fondé et dirigé la revue Affaires étrangères et le journal L'Europe nouvelle. Il a été secrétaire général de la commission d'histoire de Paris. Ses articles, chroniques, études, traitent des questions de la vie intellectuelle et de la culture quand universelle, sur des recherches scrupuleuses, sur une curiosité toujours en alerte.

En pleine guerre, il est nommé chef des services de propagande interalliés et, au lendemain de la victoire, directeur de l'Agence géographique d'informations à Brégence puis de l'Agence radio à Paris.

Parallèlement, il publie de nombreux ouvrages qui témoignent de l'étendue de ses connaissances et de ses activités. Ce sont notamment, des Promenades dans Paris (1909), la biographie d'un témoin ignoré de la Révolution, Fernan Núñez (1924), un essai, Aux confins septentrionaux de l'Europe (1928).

L'Organisation « n'a pas de problèmes budgétaires »

déclare M. M'bow

« Jamais l'UNESCO ne s'est trouvée dans une situation aussi favorable en ce qui concerne le versement des contributions financières des États que la commission », a notamment déclaré M. Amadou Mahtar M'bow, directeur général de cette organisation, et ancien ministre de l'éducation du Sénégal au cours d'un déjeuner qui fut offert vendredi 28 mars à Paris par l'Association de la presse anglo-américaine.

M. M'bow, qui a remplacé le 14 novembre dernier, René Maheu à la tête de l'UNESCO, tenait ainsi à répondre à l'impresion assez souvent répandue que son organisation risquait de manquer d'argent en raison de la décision de divers pays occidentaux de réduire leur contribution financière, voire, comme les États-Unis, de la suspendre totalement (le Monde du 4 mars 1975). La décision de ces pays fait elle-même suite aux résolutions adoptées contre Israël par la dernière conférence générale de l'UNESCO en novembre 1974.

Le budget de l'UNESCO porte sur deux ans. Fin mars, sur les contributions financières de l'exercice 1975-1976, les États membres ont versé 18,46 %, contre 9,21 % en mars 1975, lors de l'exercice précédent.

« L'UNESCO n'a pas de problèmes budgétaires », a déclaré M. M'bow, qui a ajouté à propos de la suspension de la contribution américaine, représentant le quart du budget global de l'Organisation, « Les États-Unis sont souverains dans ce domaine. Ils ont le droit de ne pas payer. De toute façon, lors des exercices précédents, ils ne versaient leur quote-part que vers la fin de l'année ».

M. M'bow s'est élevé contre l'expression de « majorité automatique », utilisée à propos de certains votes récents à l'UNESCO, notamment contre Israël. « Je suis profondément choqué par ce terme, en tant qu'Africain et en tant que fonctionnaire international », a-t-il déclaré. Cette expression n'est pas « à la mode », estime en revanche, qu'une « majorité automatique » a longtemps été le fait des pays occidentaux interdisant par exemple à la Chine l'accès de l'ONU et de l'UNESCO.

A propos de la récente conférence internationale pour l'universalité de l'UNESCO, qui a groupé à Paris des intellectuels hostiles aux résolutions contre Israël (le Monde du 18 mars 1975), le directeur général souligne « simplifier franchement ». « L'UNESCO est une institution à vocation universelle cent trente-six États, dont Israël, y sont représentés. Nous étions une institution intergouvernementale et les gouvernements consentent, en tout état de cause, leur souveraineté. Or, nous avons vu la demande d'Israël de faire partie du groupement régional européen. Des principes (l'universalité, la neutralité, l'indépendance, la non-alignement) sont parties difficiles », a conclu M. M'bow.

CORRESPONDANCE

Un appelé amnistié et emprisonné

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Jean-Pierre Fegy, Philippe Iternel et Pierre Vidal-Naquet :

Voici le singulier exemple de celui qui a été amnistié après avoir été emprisonné. Bernard Rémy a été condamné pour désertion par le tribunal permanent des forces armées, le 16 mai 1974, à un an de prison par défaut. A la suite des élections présidentielles du 19 mai, la présidence de la République a étendu l'amnistie aux déserteurs et aux insoumis choisissant alors de régulariser sa situation militaire après consultation d'un avocat, il se présente dès l'aurore aux autorités militaires. Il est arrêté le 29 novembre 1974 à Rochefort, et détenu depuis cette date à la maison d'arrêt de Gradignan près de Bordeaux, chaque année de prison « à plusieurs années de prison ». Voilà de bien étranges amnisties.

C'est que Bernard Rémy n'est pas seulement un déserteur amnistié. Il est aussi celui qui a constitué, d'abord avec quelques amis, le Groupe d'information sur l'armée (G.I.A.). Avec eux, il a publié un premier puis un second manifeste dans divers lieux de publication : dans Change, en mai 1973; dans les Temps modernes, en juin de la même année; dans Ceux qui commencent, en septembre; dans la Quinzaine littéraire, dans Libération, dans Tribune socialiste, dans Frères du monde en 1974. Le 5 juillet 1972, le Monde titrait : « Un groupe d'information sur l'armée s'attaque au secret ».

Rompant avec une certaine tradition de phraséologie antimilitariste, ce groupe a proposé la procédure permanente en vertu de quoi l'armée, censée être la garante de la loi démocratique, se place en dehors de la légalité et hors la Constitution, déni permanent à la souveraineté populaire. Les « territoires » qu'occupe l'armée dans l'espace de la société sont « hors la loi ». Voici l'analyse, portée par une voix et une écriture étonnamment tranquilles et précises, un manifeste dans divers lieux de publication : dans Change, en mai 1973; dans les Temps modernes, en juin de la même année; dans Ceux qui commencent, en septembre; dans la Quinzaine littéraire, dans Libération, dans Tribune socialiste, dans Frères du monde en 1974. Le 5 juillet 1972, le Monde titrait : « Un groupe d'information sur l'armée s'attaque au secret ».

Bien plus, le 15 janvier dernier, une réunion du Comité de soutien à Bernard Rémy était attaquée en place son discours de la légalité et hors la Constitution, déni permanent à la souveraineté populaire. Les « territoires » qu'occupe l'armée dans l'espace de la société sont « hors la loi ». Voici l'analyse, portée par une voix et une écriture étonnamment tranquilles et précises, un manifeste dans divers lieux de publication : dans Change, en mai 1973; dans les Temps modernes, en juin de la même année; dans Ceux qui commencent, en septembre; dans la Quinzaine littéraire, dans Libération, dans Tribune socialiste, dans Frères du monde en 1974. Le 5 juillet 1972, le Monde titrait : « Un groupe d'information sur l'armée s'attaque au secret ».

SPORTS

LA COUPE DE PRINTEMPS

Victoire logique de l'Italie sur la France

De tous les volleyeurs occidentaux, les Italiens sont assurément les moins dilettantes. Comme en basket-ball, les clubs italiens sont patronnés par les grandes firmes commerciales dont ils prennent le nom. Cet apport financier permet de dédommager les joueurs pour un entraînement quotidien qui explique la nette supériorité technique dont les Italiens firent preuve tout au long de la Coupe de printemps, qu'ils ont remportée après avoir battu en finale, vendredi 28 mars, au stade Pierre-de-Coubertin, à Paris, l'équipe de France par 3 sets à 1 (15-11, 15-9, 10-15, 15-13).

Il fallut, en effet, un sursaut d'orgueil des joueurs français, soutenus par près de trois mille spectateurs inconditionnels et un arbitre complaisant, pour remettre un moment en question la suprématie des Italiens qui disposaient, avec le passeur Mattioli et le meneur Liguori, de deux joueurs les plus efficaces.

Comme en 1974, à Ankara, l'équipe de France termine donc à la deuxième place du tournoi du printemps, mais a surtout bien préparé la phase éliminatoire des championnats d'Europe, où elle sera opposée à la Grèce et à Israël du 1^{er} au 3 avril, à Bordeaux. Curieusement, ces deux dernières équipes se rencontreront le 28 mars, à Paris, pour la

TENNIS. — Le Sud-Africain Heitjé vainqueur de l'Italien Panatta par 6-2, 6-2, renoncera en demi-finale du tournoi de Monaco l'Anglais Lloyd, qui a battu le Suédois Borg par 6-0, 5-7, 6-4. L'autre demi-finale opposera les Espagnols Orantes et Higueras.

Édité par la S.A.R.L. Le Monde. Gérants : Jacques Faget, directeur de la publication. Jacques Cougnat. Abonnements : 3 mois 6 mois 9 mois 12 mois. FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sans Algérie) 98 F 160 F 232 F 300 F. TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE 144 F 373 F 482 F 536 F. ÉTRANGERS par messagerie 1 - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE 125 F 210 F 307 F 404 F. 12 - TUNISIE 125 F 251 F 351 F 449 F. Par voie aérienne tarif sur demande. Les abonnés qui paient par chèque postal (avis volé) voudront bien joindre ce chèque à leur demande. Changements d'adresse détaillés en province : deux semaines ou plus, nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance. Veuillez avoir poliment de régler tous les noms propres et caractères d'imprimerie.

JEUNESSE

L'OFFICE FRANCO-ALLEMAND EXPERIMENTE UN TYPE D'ACTION DANS LE POITOU-CHARENTAIS

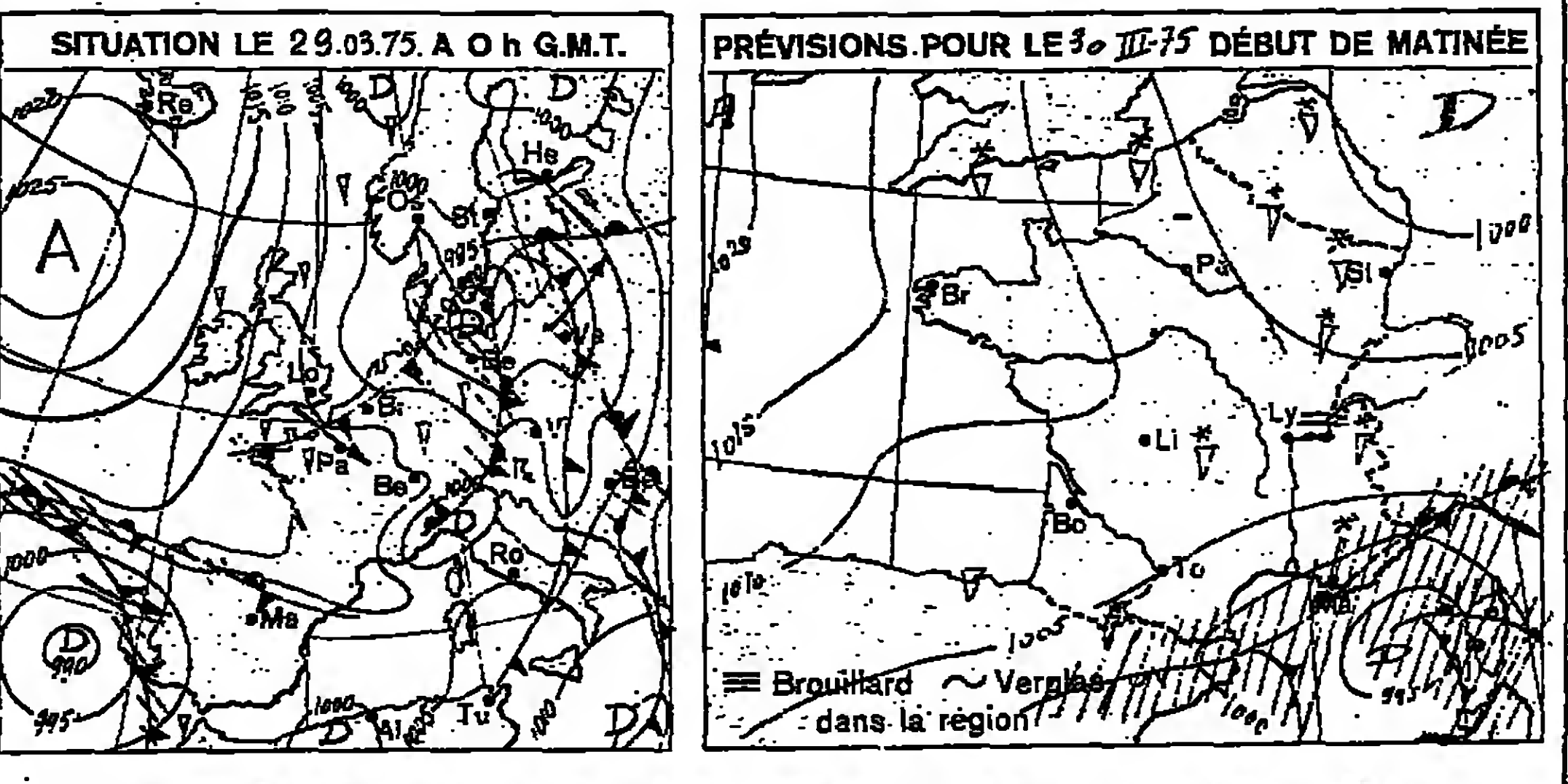
Poitiers — L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) a décidé d'entreprendre dans deux régions, le Poitou-Charentes, en France, et le Schleswig-Holstein, en République fédérale allemande, une forme d'action nouvelle. En visant une amélioration de la qualité des échanges franco-allemands et un meilleur contact entre les jeunes de la région, l'OFAJ veut développer des moyens de l'OFAJ au niveau des institutions et des groupes implantés dans une même aire géographique. L'Office veut désormais se présenter comme le fédérateur de tout ce qui, dans une région, peut se faire entre des groupes scolaires, universitaires, professionnels ou sportifs des deux pays.

Une première réunion a groupé récemment à Poitiers les associations sportives, socio-culturelles et de jeunesse et les représentants de plusieurs administrations, dont le ministère de l'éducation. Deux résultats ont déjà été acquis : d'une part, l'OFAJ patronnera une réunion des villes du Poitou-Charentes jumelées avec des villes allemandes et, d'autre part, un groupe permanent a été constitué dans la région pour confronter et coordonner tous les échanges. Enfin, des Semaines du livre sur l'Allemagne ont été organisées et seront organisées dans la région, parallèlement à une exposition itinérante. Une campagne analogie est actuellement menée en Allemagne. Elle a commencé le 13 mars à Kiel.

M. Jean-Pierre Prouteau, grand maître du Grand-Orient de France, vient d'effectuer une visite de trois jours à Kabon, dans le cadre d'un voyage en Afrique noire qui doit le conduire à Abidjan et à Lomé. M. Prouteau avait déjà visité au début de l'année le Cameroun et le Gabon et présidé à Libreville les cérémonies de création d'une obédience nationale gabonaise le Grand Rite quatuorzième.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ 1/10 de mm). Zone de pluie ou neige, Verses, Orages, Sens de la marche des fronts. Front chaud, Front froid, Front occlus.

Evolution probable du temps en France entre le samedi 29 mars à 0 heure et le dimanche 30 mars à 24 heures. La majeure partie de la France restera sous l'influence de masses d'air froid venues de la mer de Norvège et les hautes pressions du proche Atlantique et les basses pressions d'Europe centrale. Cependant, le pourtour méditerranéen, puis les Alpes, seront affectés par une perturbation venant du sud-ouest et de l'Arctique du Nord avec un renforcement des vents.

Evolution probable du temps en France entre le samedi 29 mars à 0 heure et le dimanche 30 mars à 24 heures. La majeure partie de la France restera sous l'influence de masses d'air froid venues de la mer de Norvège et les hautes pressions du proche Atlantique et les basses pressions d'Europe centrale. Cependant, le pourtour méditerranéen, puis les Alpes, seront affectés par une perturbation venant du sud-ouest et de l'Arctique du Nord avec un renforcement des vents.

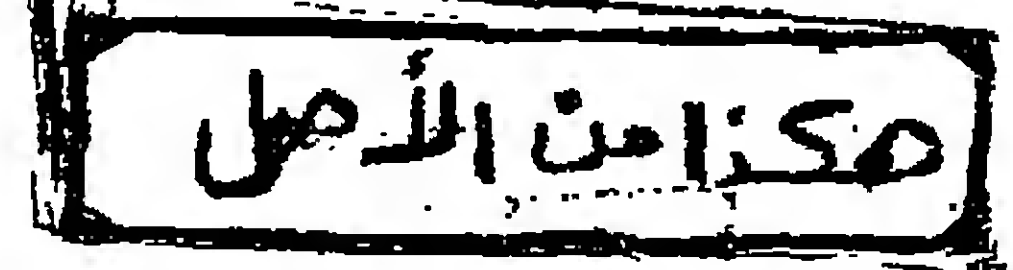
MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1114. Horizontalement : I. Quelques heures de calme ; Avec lui, il est impossible de ne pas être d'accord. II. Se couchait parfois fort tard ; Se levait mal quand il est manvais. III. Change en courant ; D'une certaine couleur. IV. Arlequins pour pierrots. V. Pronom. Est dans la confiance. VI. Abréviation astronomique. Pronom ; Point fixe sur une étendue mouvante. VII. Fin de parti-cipe ; Mise sur la voie. VIII. Dissocia ; Abréviation. IX. Combats d'inspiration ; Pronom. X. Embanement ; les jardins d'Espahan. XI. Avec lui, il est préférable de glisser ; Parfumé.

— 2. Engourdis. — 3. Article étranger ; Se montrait cavalier. — 4. Nombreux, chez bien des plantes ; Partie de ballon. — 5. Plus ou moins appelés ; Cherchera son chemin. — 6. Ou retentissent maints grognements ; Père de Moïse. — 7. Quelque chose de piquant ; Note. — 8. Sur d'anciennes armoiries ; Se distingue avec peine lorsqu'on est loia. — 9. La seule chose qu'un avare pourrait consentir à donner ; S'oppose à l'aigle, dans le domaine du savoir.

Solution du problème n° 1113. HORIZONTALEMENT : 1. Diamant ; Évasion. — II. Manoir ; Un ; Di. — III. Main ; Trace ; Ciel. — IV. AV ; Ice ; TE ; Cal ; V. Sautons ; Économie. — VI. Ont ; Ota. — VII. Tuf ; Châmin ; Cr. — VIII. Rosseau ; Louves ; Pro. — IX. Rosseau ; Louves ; Ora ; Bémoles ; Us. — X. Drame ; Ida ; Se. — XII. Eux ; Un ; Issues. — XIII. Ur ; Rees ; Ce. — XIV. Races ; Remuant. — XV. Si ; Ventoux ; Esse.

VERTICALEMENT : 1. Dumas ; Saboteurs. — 2. Aval ; Vral. — 3. Ami ; Trade. — 4. Manitou ; Lev. — 5. An ; Confesses ; Se. — 6. Notent ; Ce ; Mur. — 7. Rix ; Crabes ; 8. Rat ; Hone ; Iso. — 9. Cheven ; Mi ; Emu. — 10. Vue ; Mélo-dieux. — 11. An ; Co ; Isolés. — 12. Canon ; Us ; Sole. — 13. Hot ; PV ; Usés. — 14. Ode ; Macreuzé. — 15. Nulle ; Bosses ; Te. GUY BROUTY.



ARTS ET SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra : Don Giovanni (sam. 20 h. 30) ; Moïse et Aaron (dim. 20 h. 30) ; Comédie-Française : Yriac (dim. et lundi 14 h. 30) ; Chaillot (au Théâtre de la Cité internationale) : la Régne blanc (sam. 20 h. 30) ; la Mémoire (sam. 20 h. 30) ; Théâtre de la Ville : Carolyn Carlson (sam. 18 h. 30) ; la Mémoire (sam. 20 h. 30) ;

Les autres salles

Antoine : le Tube (sam. 20 h. 30) ; dim. 15 h. et 20 h. 30) ; lundi, 15 h. ; Théâtre de la Ville : Carolyn Carlson (sam. 18 h. 30) ; la Mémoire (sam. 20 h. 30) ;

LE THEATRE CHARLES-DE-GAUCHERON annonce les dernières représentations de « DZI CROQUETTES » et la reprise à partir du 4 avril de la comédie de Dominique NOBAIN : « JAMAIS DEUX... SANS VOI ».

CHARLES-DE-GAUCHERON 64, rue du Rocher DERNIÈRES Le soir, dimanche et lundi à 21 h. DZI CROQUETTES 522-08-40

ST-ANDRÉ-DES-ARTS MARJOE QUOTIDIEN DE PARIS « La confession d'un enfant d'une étoile malade » LIBÉRATION « Dies, Mick Jagger et Karl Marx... un film captivant » NOUVEL OBSERVATEUR « Ce charlatan de génie crée des fautes idéologiques et musicales » LE MONDE « La force et la violence d'une confession publique bouleversante » Un film de Sarah Kernochan et Howard Smith.

ORSON WELLES Vérités et Mensonges Efor FAKE LE NOUVEAU CARRÉ Silvia Montfort 4 REPRESENTATIONS EXCEPTIONNELLES Jean-Marie Vivier et Monique Morelli Un spectacle qui a de la gueule CLAUDE FLEOUTER Tél. 277-88-40

U.G.C. MARBEUF (v.o.) - STUDIO MÉDICIS (v.o.) le PROFITEUR S'APROFITA

le meilleur film de YVES BOISSET JEAN CARMET PIERRE TORNADÉ PINO CARUSO PASCALE ROBERTS JEAN BOUISE ROBERT CASTEL MICHEL PEYRELON DUPONT LA JOIE GINETTE GARCIN VICTOR LANOUX ISABELLE HUPPERT JACQUES WILLEBERT DOLE POISSON JACQUES CHAILLEUX

Biothéâtre : Britannicus (sam. 20 h. 15, dim. 13 h.) ; les Fruits d'or (sam. 22 h. 30, dim. 17 h.) ; Bouffes-Parisiens : Fuzquiqui 20 onzième pas (sam. 20 h. 45 ; dim. 15 h. et 18 h. 30) ; Cartouche de Vincennes - Théâtre du Soleil ; l'Age d'or (sam. 18 h. et 20 h. 30 ; dim. 15 h.) ; Centre culturel sévillais : la Danse de mort (sam. et dim. 20 h. 30) ; Comédie-Caumartin : Boogie-Woogie (sam. 21 h. 10 ; dim. 15 h. 10 et 21 h. 10 ; lundi, 15 h. 10) ; Comédie des Champs-Élysées : le Zouave (sam. 21 h. ; dim. 15 h. et 18 h. 30) ; Cour de la Graciale : Jean Hugues (sam. 20 h. 30) ; la Femme aux deux visages (sam. 21 h.) ; Danton : Monsieur Sureau (sam. 21 h. ; dim. 15 h. et 21 h. ; lundi, 15 h.) ; Deux-Portes : la Femme morcelée (sam. 20 h. 30 ; dim. 18 h. 30 et 20 h. 30) ;

Edouard-VII : le Fape kidnappé (sam. 21 h. ; dim. 15 h. et 21 h.) ; Espace Cardin : Hot! Baltimore (sam. 20 h. 30) ; Espace Triboulet : Orchidée (sam. 20 h. 30) ; Créations actives (sam. 20 h. 30) ;

Essalon : salle J. La pupille veut être auteur (20 h. 30) ; salle II, Schumann, suite des études du procès de Gilles de Rais (20 h. 30) ; Dia, Balnear (20 h. 30) ; Fontaine : les Jours de la vie (20 h. 45 ; dim. 15 h. et 20 h. 45) ; Galie-Montparnasse : l'Abîme ; la Vie (sam. 20 h. 45 ; dim. 15 h.) ; Gymnase : Chat (sam. 21 h. ; dim. 15 h.) ;

Régence : l'Amour fou (sam. 21 h. ; dim. 15 h. et 21 h. ; lundi, 15 h.) ; Rucette : la Cantatrice cheuve ; la Léon (sam. 20 h. 45 ; dim. 14 h. 30 et 17 h.) ;

La Bruyère : l'Alibou de Zone (sam. 20 h. 45 ; dim. 18 h. 30) ; Lucernaire : Beckett - Jean Barbeau (sam. et dim. 20 h. 30) ; J.-B. Moraly (sam. et dim. 22 h.) ; Palais des deux (sam. 24 h. ; dim. 18 h. 30) ;

Médias : Christmas (sam. 20 h. 45 ; dim. 15 h. et 18 h. 30) ; Michel : Duce sur canapé (sam. 21 h. ; dim. 15 h. et 21 h. 10) ; Michéline : Duce sur canapé (sam. 21 h. ; dim. 15 h. et 21 h. 10) ; Moderne : Un jeu d'enfants (sam. 15 h. et 21 h. ; dim. 15 h.) ; Montparnasse : Madame Marguerite (sam. 21 h. ; dim. 15 h.) ;

Montparnasse : Queen of France (sam. 20 h. 30) ; Gilles Ribas (sam. 22 h.) ; Nouveautés : la Ballade (sam. 21 h. ; dim. 15 h. et 21 h. ; lundi, 15 h.) ; Nouvelle-Comédie : Britannicus (sam. 18 h. et 21 h.) ;

Opéra : la Bande à l'Orion (sam. 21 h. ; dim. 15 h. et 18 h. ; lundi, 15 h.) ; Opéra : la Cage aux folles (sam. 20 h. 30 ; dim. 15 h. et 20 h. 30 ; lundi, 15 h.) ;

Palais : la Pêche (sam. 20 h. 30) ; Poche-Montparnasse : le Premier (sam. 20 h. 30 et 22 h. 30) ;

Paris : les Mirabes dans Favus (sam. 22 h. 15 ; dim. 15 h. 30) ;

Régence : Derrière le rideau (sam. 21 h.) ;

Salut Georges : Croque-Monsieur (sam. 20 h. 30 ; dim. et lundi, 15 h. et 18 h. 30) ;

Studio des Champs-Élysées : Vieux Chapeau (sam. 20 h. 45 ; dim. 15 h. et 20 h. 45 ; lundi, 15 h.) ;

Théâtre de la Cité internationale, la Rose et le Coquelicot au voyage de Boulogneville (sam. 21 h.) ; Grand Théâtre : la Régne blanc (sam. 21 h.) ;

Théâtre de la Ville : Yves Rieu (sam. 21 h.) ; Alberto Vidal (sam. 21 h.) ;

Théâtre : Oblique ; Pilgrimage, cinéma-théâtre (de 14 h. à 24 h.) ; Théâtre d'Orléans : Barol et Maude (sam. 20 h. 30, et dim. 15 h.) ;

Théâtre de Paris : Crime et Châtiment (sam. 15 h. et 20 h. 45 ; dim. 15 h.) ;

Théâtre : Lorenzaccio (sam. 20 h. 30 ; dim. 15 h.) ;

Théâtre : la Résurrection de Marlowe (sam. 20 h. 30) ; le Baron perché (sam. 15 h. et 21 h. ; dim. 15 h.) ; Je m'appelle Rosa Luxemburg (sam. 22 h.) ;

Samedi 29-Dimanche 30 mars

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »

704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34 (De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34 (De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Les théâtres de banlieue Boulogne, T.H.E. : Philippe et Jonas (sam. 20 h. 30 et dim. 15 h.) ; Ivry, Théâtre des Quartiers : Domme que quelle soit une putain (sam. 21 h. ; dim. 15 h.) ; Malakoff, Théâtre 11 : Hamlet (sam. 20 h. 15) ;

Les musées-ballets Bolino : Josephine Baker (sam. 20 h. 30 ; dim. 15 h. et 20 h. 30) ; Casino de Paris : Evre Roland Petit (sam. 20 h. 45 ; dim. 19 h. 45 et 20 h. 45 ; lundi, 14 h. 45) ; Charles de Rochefort : Des Croquettes (sam. et dim. 21 h.) ; Folies-Bergère : la Folie (sam. et dim. 20 h. 30) ; Galaxy Princesses : Chardas sur glace (sam. 17 h. 30 et 21 h. ; dim. et lundi, 14 h. 30 et 17 h. 30) ; Nouveau Carré : Monique Morelli, la Léon (sam. 20 h. 30) ; Olympia : Nicoletta (sam. 21 h. 30 ; dim. 14 h. 30 et 21 h. 30) ;

Palais des sports : Holiday on Ice (sam. 21 h. ; dim. 14 h. 15 et 21 h. 15 et 21 h. ; lundi, 15 h. et 17 h. 30) ;

Les comédies musicales Châtelet : Valdes de Vienne (sam. 20 h. 30 ; dim. 14 h. 30 et 20 h. 30 ; lundi, 14 h. 30) ;

Comédie-Montparnasse : le Bonheur ? (sam. 21 h. ; dim. 15 h. et 20 h. 30) ; Henri-Varen Mogador : Fiesta (sam. 20 h. 30 ; dim. 14 h. 15 h. et 15 h. 45 ; lundi, 15 h.) ;

La danse Le Palais : Graciela Martínez, White dream (sam. 16 h. et 20 h. 30) ;

Les chansonniers Carreau de la République : le Cabot (sam. 21 h. ; dim. 15 h. et 21 h. 30) ;

Deux-Anes : au nom du père et du fils (sam. 21 h. ; dim. et lundi, 15 h. 30 et 21 h. 30) ;

Dir-Boues : Petrifions (sam. et dim. 22 h.) ;

Les concerts Bataillon-Marches, sam. 18 h. : Folklore chilien. Réveil éternel, sam. 20 h. 15 : Les Chansons de Noël, piano et trio Revival (Sach). Centre-ville, sam. 21 h. : Méphisto (musique électronique contemporaine). Nostalgia, 17 h. 45 : P. Cocheau, orgue. Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, dim. 10 h. 45 : R. Gauthier, orgue (Gulian, Bach, Albin).

Le jazz Olympia, sam. 17 h. : Zoo, groupe de Saint-Germain. Olympia, 21 h. : Théâtre de la Cité-Gallé-Montparnasse, sam. 18 h. 30 : Groupe Avatart.

cinémas Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinématèque Chaillot, sam. 15 h. : la Tule, d'A. Kozlov ; Benji, de J. Zinnemann ; le Jeune Homme et la Mort, de J. S. Angeli ; David, portrait d'un homme, de J. Zinnemann. D.Y. de Luat, 20 h. 30 : Telling Off, de M. Forman ; 21 h. 30 : Les Espaces, d'E. von Stroheim ; 18 h. 30 : Olivier Messiaen, de D. Dreyfus ; 20 h. 30 : Chronique d'Anna Magdalena, de J.-C. Malin ; 21 h. 30 : P. de P. de R. Rossellini.

Les exclusivités AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All. v.o.) ; U.G.C.-Marbeuf, 9 (227-47-19) ;

AL LONCO LA RIVIERA PANGO (Fr.). La Cité, 5 (237-90-50) ;

AU NOM DE LA RACE (Fr.) Studio Jeanne, 9 (237-47-22) ;

LE PETIT CLAIRON, DEUX PETITES BRIGADES DE LA STRASSE (Olin. v.o.) ; Cité-Haller, 1 (237-71-72) ;

FLIGHTS OF PARADISE (A. v.o.) ; Elysées-Point Show, 8 (227-97-29) ;

FAS SI MERCHANT QUE CA (Fr.) ; Concordia, 8 (227-92-24) ;

FLEIN LA GUEULE (A. v.o.) ; Médoc, 7 (227-76-20) ;

LES FRICTIONS AUSTRIENNES (Fr.) ; Média, 8 (227-25-97) ;

LES HERIERS EST EN FRISON (A. v.o.) ; Studio Galand, 6 (237-72-71) ;

SHERIFF (A. v.o.) ; Action-Christine, 6 (227-85-78) ;

SMOG (Suiss.) ; Marais, 6 (279-12-12) ;

LA TOUR INFERNALE (A. v.o.) ; Arlequin, 6 (248-62-25) ;

LES INNOCENTS AUX MAINS SALES, film français de Claude Lelouch, avec Jean-Paul Belmondo, Jean Rochefort, Jean-Pierre Marielle, Cluay-Falgaux, 6 (237-47-19) ;

QUE LA FETE COMMENCE, film français de Bertrand Tavernier, avec Jean-Pierre Marielle, Jean Rochefort, Jean-Pierre Marielle, Cluay-Falgaux, 6 (237-47-19) ;

ALCAZAR AU PAYS DES MERVEILLES (A. v.o.) ; Brimbor, 6 (237-15-71) ;

LE DICTATEUR (A. v.o.) ; Chamollon, 6 (237-47-19) ;

LA FUREUR DE VIVRE (A. v.o.) ; Olympia, 14 (237-67-13) ;

LA RUE VERS L'OR (A. v.o.) ; Bataillon, 10 (234-14-68) ;

TO BE OR NOT TO BE (A. v.o.) ; Bataillon, 10 (234-14-68) ;

VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A. v.o.) ; Kinopanorama, 10 (308-60-50) ;

Seul à PARIS LE MARAIS SMOG un film de Christian MOTTIER

LE PARIS V.O. STREISAND & CAAN Funny Lady Comme Vous Avez De La Chance!

Cinéma SPECIALE PREMIERE

Un show horrible pour Spivakov Pierre Spivakov quitte les perles et les bores de la dérivante Sarah pour la grappière et les bijoux baroques d'une post-star nommée Franka-Furter. Du petit Studio des Champs-Élysées à la grande Porte-Saint-Martin, Pierre Spivakov garde sa folie et son entrain, garde sa décoratrice Elisabeth Sorel : « Rocky Horror Show », le « transsexual musical » à l'impulsion de Londres, s'habille donc, en travestissement, de la Manche, de costumes insolentes. A Londres, le spectacle — qui se joue depuis trois ans — mise sur le dépeçage, sur une complexité immédiate avec des spectateurs bien imprégnés de « ghost culture », produit tout aussi inexportable que le gazon, le fleigme, Big Ben et la passe thé. A Paris, Spivakov l'adapte à son goût pour la palette et pour les phénomènes de foire.

Après avoir fait revivre avec éclat la grande Sarah Bernhardt, Spivakov chercheait un personnage à la démesure de son délire. Il est tombé, à Londres, sur Franka-Furter, ce mythe dérivant, ce mélange de Dracula et de Frankenstein, ce ni-vivant ni-mort, ce ni-homme ni-femme, « Franka-Furter, c'est moi ! », dit Spivakov, et il ajoute : « Je ne veux pas me spécialiser dans les travestis, mais j'aime les monstres ».

A partir du 2 avril, la Porte-Saint-Martin sera peuplée de « monstres » dansant et chantant, et parfois ravissant, créatures d'un autre monde : celui de la fantasmagorie, du fantastique. « Un genre », dit Spivakov, « est la mort est montrée sous sa forme la plus concrète, on l'on peut mêler la terreur et le rire, un genre où s'épanouit la beauté de l'horreur ».

Les menaces de la mort sont toujours présentes, mais leurs peurs artificielles exorcisent les vraies, la dérivante fait basculer la logique, et en outre dans la poésie. Pierre Spivakov, fasciné par la mort et par la folie, combat ses obsessions à coups d'armes de carton, de grimaces grotesques, de gaieté stridente. « Quelques-fois, dit-il, je me demande si tout cela est vrai. Je me tance en million de la forme, et je ne sais plus si je suis là, ou bien seul, dans une cellule blanche, en train d'inventer les gens. Et si je révais ? » Et même s'il révait, il inventerait des gens qui inventeraient Spivakov en train d'inventer un monstre étincelant de dorures. C. G.

* Porte-Saint-Martin, à partir du 2 avril.

L'Association mulhousienne pour la culture organise une trentaine de manifestations — expositions, spectacles, concerts — du 10 avril au 16 mai, afin de donner un aperçu de la création artistique en Alsace au cours de l'année 1974. A cette occasion, un colloque aura lieu sur « Les moyens d'une politique culturelle », et une exposition sera consacrée à Jean Arp du 7 mai au 29 juin.

LE PARIS V.O. STREISAND & CAAN Funny Lady Comme Vous Avez De La Chance!

DUPONT LA JOIE GINETTE GARCIN VICTOR LANOUX ISABELLE HUPPERT JACQUES WILLEBERT DOLE POISSON JACQUES CHAILLEUX

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

La direction de la régie Renault repousse au 3 avril une éventuelle reprise des négociations

Commencés à Billancourt, vendredi 28 mars à 16 h. 30, les premiers pourparlers exploratoires entre la direction de la régie Renault et les délégués généraux de toutes les organisations syndicales, qui se sont terminés à 19 h. 30, n'ont apporté aucun progrès par rapport à la situation antérieure.

Présence de deux délégués (C.G.T. et C.F.D.T.) de l'usine du Mans, qui ne figuraient pas sur la liste des participants. Mais elle allait ensuite repousser les trois propositions successivement présentées par les syndicalistes. D'abord, discussions ininterrompues pendant ce week-end, afin d'en présenter le bilan, mardi matin 1^{er} avril, au personnel. Ensuite, levée du « lock-out » (horaires réduits) de

l'usine du Mans, mardi matin, et ouverture simultanée des négociations. Enfin, reprise du dialogue mercredi 3 avril au matin, après que les ouvriers de la Sarthe aient suspendu la grève pendant durant les quatre heures « travaillées » de la veille. C'est-à-dire l'offre conforme au vote émis par les ouvriers du Mans le 26 mars.

Intransigeance

(Suite de la première page.)

Certes, il était prévisible que la négociation serait difficile, après une série d'étapes marquées par la radicalisation de l'attitude de la direction, qu'il eût agies des sanctions, licenciements et procès, contre les grévistes ou des réductions d'horaires qui imputaient parfois de moitié les fautes de paie. La direction de la Régie assure que le chômage technique ne traduit pas un « durcissement », mais il est imposé par le manque d'approvisionnement. Son objectif de faire tourner les usines, en tout cas, ne va pas jusqu'à empêcher de proposer de reporter au milieu de la première semaine d'avril l'ouverture des débats. Certains vont se demander si le freinage de la production, presque sans indemnisation pour le personnel, ne fait pas son affaire, dans la mesure où les trente mille voitures « perdues » depuis sept semaines risquent, dans la conjoncture présente, de venir gonfler les stocks.

Autre signe de friction : la fédération de la métallurgie C.G.T., poussée par sa centrale, a décidé une journée nationale le 3 avril sans consulter la C.F.D.T., qui porte du développement des initiatives dans les entreprises. La naissance de la Régie fera-t-elle naître une solidarité jusqu'ici velleitaire ?

Cette formule équivaut à exiger des grévistes du Mans qu'ils s'engagent à suspendre leur action. Ils n'y ont pas plus consenti que les jours précédents. Les responsables C.G.T. et C.F.D.T. de l'usine mancelle ont déclaré que le « combat » continuerait le 3 avril. Le matin, ils ont eu un meeting d'information, qui aura été précédé, lundi, par une réunion des délégués cégétistes et cégétistes de l'établissement.

A l'issue de la rencontre avec la direction M. Angal (C.G.T.) et Poirier (C.F.D.T.) se sont, devant la presse, élevés contre l'intransigeance de la Régie. La fédération des métaux C.G.T. de son côté, avait, dans l'après-midi, annoncé une journée nationale d'action et de solidarité, le 3 avril.

JOANINE ROY.

AGRICULTURE

La France va arrêter les importations de vin italien pendant un mois

M. Christian Bonnet a annoncé, vendredi 28 mars, aux dirigeants viticoles du Midi qu'il prendrait « les mesures et les contacts nécessaires pour assurer, en fait, les suspensions des importations de vins italiens jusqu'à la réunion du prochain conseil des ministres de l'Agriculture à Bruxelles ». En clair, le gouvernement français ne ferme pas « juridiquement » les frontières françaises aux vins de la péninsule, mais pendant un mois, il opérera « par la bande » en discutant avec le gouvernement italien et avec les négociants français pour arriver au même résultat.

Cette décision ambiguë laisse en suspens plusieurs problèmes. Rome acceptera-t-elle que ses

vignerons fassent les frais des décisions de Paris ? Déjà le gouvernement italien a élevé auprès de la Commission de Bruxelles une protestation officielle contre le boycottage des vins de la péninsule dans les ports français. Il réclame compensation du fait que les négociants qui ne peuvent plus débiter leur marchandise depuis quelques semaines. En outre, la Confédération nationale des producteurs de vins de France, qui a été créée par les vignerons de la région, a protesté auprès des autorités romaines contre la décision de M. Bonnet. Elle demande au gouvernement de « réagir avec fermeté » et d'écarter les clauses du traité de la C.E.E. Les vignerons du Midi se satisfont-ils de cette déclaration, alors qu'ils réclament la fermeture autoritaire des frontières ? A l'issue de la rencontre avec le ministre de l'Agriculture, le secrétaire général des chambres d'Agriculture, M. Sylvain Guizard, a répondu à l'appel d'un comité de vignerons qui porte « l'ensemble des importations, alors que l'engagement du négociant du 22 mars ne concernait que les vins de France ». Mais, pour M. Matfre-Baugé, l'un des principaux animateurs du mouvement, « la position du gouvernement est extrêmement nuancée ». Aussi, il a noté qu'il ne peut s'engager sans en référer aux syndicats viticoles de base.

La base ? Avant la trêve passée, elle a encore laissé espérer son rétablissement dans les départements du Midi : une citerne de vins de coupe pour les établissements Cissano vidés près de Frontignan, la cure d'un négociant de Capendu (Aude) répandue, un attentat contre une canalisation d'eau potable dans le Var... Après les violences de mercredi, les vignerons restent « vigilants », à tel point d'ailleurs que les employés de perception de l'Aude ont décidé de prendre des mesures pour se protéger.

Bref, les vignerons ont obtenu l'ouverture prochaine de discussions entre les pouvoirs publics et les professionnels sur la modification des règlements viticoles communautaires. N'est-ce pas encore une fois faire porter la responsabilité de la crise par d'autres ? Les viticulteurs italiens, qui n'ont pas répercuté sur leurs prix la dévaluation de la lire ; la commission de Bruxelles, qui n'autorise pas à temps les obligations de distillation.

Et ces protestations contre l'incohérence et la gabegie européenne ne cachent-elles pas quelques « larmes » plus nationales : les rendements excessifs, une viticulture négligée ? Car il faut tenir compte de tout cela pour appréhender complètement le problème de la surproduction structurelle du vin.

ALAIN GIROUD.

KIM IL SUNG THÈSES SUR LA QUESTION RURALE SOCIALISTE DANS NOTRE PAYS



Adoptées à la VIII^e session plénière du IV^e comité central du parti du travail de Corée. le 25 février 1964.

IV. QUELQUES MESURES IMMÉDIATES POUR CONSOLIDER LA BASE ÉCONOMIQUE DES FERMES COOPÉRATIVES ET AMÉLIORER LA VIE DES PAYSANS

L'économie rurale de notre pays se développe sans cesse grâce à la supériorité du système de l'économie coopérative socialiste et à la juste politique du Parti. Par suite de l'accroissement rapide de la production agricole, la base économique des fermes coopératives a été consolidée et la vie des paysans a été améliorée. Les fermes coopératives de notre pays, organisées sur les bases de la guerre, dans des conditions extrêmement difficiles dans l'absence de machines agricoles et à la pénurie de main-d'œuvre et d'animaux de trait, se sont transformées maintenant en solides exploitations socialistes capables d'augmenter la production et d'améliorer toujours davantage la vie de leurs membres. Nos paysans, qui, à cause de la guerre, avaient presque entièrement perdu leurs maisons, leurs meubles et ustensiles de ménage et souffert de la pénurie d'aliments et de vêtements, en sont arrivés tous aujourd'hui à vivre à un niveau égal à celui des paysans de la République populaire démocratique de Corée. C'est un grand changement intervenu dans le développement de l'économie rurale et dans la vie des paysans de notre pays.

coopérativisme agricole, les différences entre la ville et la campagne ont remarquablement diminué. Mais les campagnes sont encore considérablement en retard sur les villes et le niveau de vie des paysans est plus bas que celui des ouvriers et des employés de bureau, du fait que nos campagnes étaient autrefois dans un état trop arriéré. Nous devons veiller à ce que toutes nos fermes coopératives deviennent riches et que tous nos paysans vivent dans l'abondance. Il nous faut réaliser encore davantage les différences entre la ville et la campagne, continuer à relever le niveau de vie des ouvriers et des employés de bureau tout en amenant le niveau de vie des paysans à s'en rapprocher.

Notre tâche est de consolider davantage la base économique des fermes coopératives et d'élever le niveau de vie des paysans à un degré plus haut.

Il est que leur base économique ait été rapidement renforcée, nos fermes coopératives ne sont pas encore riches, car, à l'origine, elles furent organisées sur des bases trop faibles. Le niveau de vie de nos paysans est encore relativement élevé, ils ne vivent pas encore dans l'abondance, car ils étaient auparavant très pauvres. Depuis la Libération et, en particulier, depuis la réalisation de la

production agricole et en même temps alléger systématiquement le fardeau des fermes coopératives et des paysans. Maintenant que la puissance de notre industrie s'est accrue et que les bases d'une économie nationale indépendante sont devenues plus solides, nous pouvons prendre une série de mesures importantes pour diminuer le fardeau des fermes coopératives et des paysans et leur accorder des soins et des services de l'État.

Ces mesures sont :

1. L'ABOLITION DU SYSTÈME DE L'IMPÔT AGRICOLE EN NATURE

Le système de l'impôt agricole en nature a été mis en vigueur dans notre pays à la suite de la réforme agraire en 1946. L'impôt agricole en nature a été supprimé en 1955. Avant la Libération, nos paysans étaient spoliés de la plus grande partie de leur récolte par les propriétaires fonciers et les impérialistes japonais, sous forme de loyers, de redevances et de divers autres impôts onéreux. L'application de la réforme agraire et l'introduction du système de l'impôt unique en nature libèrent les paysans de cette exploitation et de ce pillage et leur permettent de disposer librement du reste de leur récolte après qu'ils en auront livré 25 % seulement à l'État. À l'époque, ce fut un grand changement révolutionnaire dans le développement des forces productives de l'agriculture et dans l'amélioration de la vie des paysans.

Le système de l'impôt agricole en nature a été mis en vigueur dans notre pays à la suite de la réforme agraire en 1946. L'impôt agricole en nature a été supprimé en 1955. Avant la Libération, nos paysans étaient spoliés de la plus grande partie de leur récolte par les propriétaires fonciers et les impérialistes japonais, sous forme de loyers, de redevances et de divers autres impôts onéreux. L'application de la réforme agraire et l'introduction du système de l'impôt unique en nature libèrent les paysans de cette exploitation et de ce pillage et leur permettent de disposer librement du reste de leur récolte après qu'ils en auront livré 25 % seulement à l'État. À l'époque, ce fut un grand changement révolutionnaire dans le développement des forces productives de l'agriculture et dans l'amélioration de la vie des paysans.

2. L'EXÉCUTION DE TOUTE LA CONSTRUCTION DE BASE DANS LES CAMPAGNES AUX FRAIS DE L'ÉTAT

Chaque année, dans notre pays, on entreprend d'immenses travaux de construction de base pour restaurer les bases matérielles et techniques de l'économie rurale. Dans la construction de base effectuée jusqu'ici dans les campagnes, les grands projets ont été tous entrepris par le financement de l'État, et les moyens et petits projets de construction rurale, la construction de fermes coopératives elles-mêmes. Dans ces cinq dernières années, du total des fonds financiers à la construction de base des campagnes, les fonds de l'État ont représenté plus de 80 %, tandis que celui des fermes coopératives n'était que 20 %.

Le pompage d'eau, des aires de battage, des étables, des granges et des centres électriques ruraux, les usines électriques, laissent à l'avenir à nos fermes coopératives à acheter avec leurs propres fonds l'énergie électrique, les petites machines agricoles, les engrais, les médicaments vétérinaires et les produits vétérinaires. Cela signifie que l'État se charge d'immenses travaux supplémentaires au bénéfice des paysans.

3. LA CONSTRUCTION D'UN HABITAT RURAL MODERNE AUX FRAIS DE L'ÉTAT

Les paysans de notre pays ont vécu pendant des millénaires dans des huttes délabrées. Après la Libération, le problème de logement dans les campagnes a été particulièrement aigu. Les dommages matériels de la guerre avaient aggravé la situation des logements dans les campagnes. Avec l'élévation de leur niveau de vie, nos paysans ont construit un grand nombre de maisons nouvelles avec l'aide active de l'État. Partout après l'organisation des brigades de construction rurale, la construction de logements a été entreprise encore plus largement dans les campagnes. La construction de logements n'y est déjà allée de soi.

Notre classe ouvrière doit lutter avec plus d'énergie pour appliquer avec succès les vastes mesures prises par l'État dans l'intérêt des paysans. Ce n'est qu'en développant davantage l'industrie socialiste qu'il est possible d'accroître une aide plus grande aux campagnes et d'élever les campagnes à un niveau des villes. Les ouvriers doivent innover sans cesse dans l'industrie, les transports, la construction et tous les autres domaines, afin de consolider la base économique du pays et de soutenir plus activement les campagnes.

Notre devoir sacré de la classe ouvrière d'aider les paysans et de leur assurer une vie heureuse, et toute la société. Plus les paysans réussissent dans l'agriculture, grâce à l'aide qui leur sera fournie de toutes parts, et plus sera consolidée la base de ravitaillement et des matières premières pour la population urbaine et pour l'industrie, et plus sera accélérée l'édification du socialisme.

Notre paysans doivent remplir leurs devoirs et leur rôle dans l'édification du socialisme en réalisant avec succès les tâches nouvelles qui sont confiées dans l'économie rurale. Ils doivent intensifier encore plus la lutte pour l'augmentation de la production en possédant un soutien actif de la classe ouvrière. Ils doivent fournir suffisamment de vivres, de produits d'élevage, de légumes et de fruits aux ouvriers et à la population urbaine, ainsi qu'une plus grande quantité de matières premières à l'industrie légère. Plus la production agricole s'accroît, plus le développement de l'industrie sera accéléré, plus les bases économiques du pays seront renforcées, et l'État pourra faire davantage encore pour les paysans.

Sous la direction de la classe ouvrière, les ouvriers et les paysans doivent étroitement s'unir et coopérer entre eux, tout le peuple doit unir fermement et lutter pour réaliser le socialisme mieux et plus rapidement.

FINANCES LOCALES

Provence à l'étiage

Texte très dense et difficile à lire en raison de la qualité de l'image. Apparaît à l'origine dans le journal "Le Monde".

ET CHIFFRES

Texte très dense et difficile à lire en raison de la qualité de l'image. Apparaît à l'origine dans le journal "Le Monde".

AFFAIRES LE DÉPART DE M. MAYOUX DU CRÉDIT AGRICOLE Au nom du changement ?

Directeur général du Crédit agricole depuis onze ans, M. Jacques Mayoix vient d'être déchargé de ses fonctions et ramis, sans affectation immédiate, à la disposition de son corps d'origine, l'Inspection des finances.

qu'à M. Chirac lorsqu'il détenait le portefeuille de l'Agriculture. N'avait-il pas la déplorable habitude de « déshabiller » un projet séduisant par un montrer les conséquences désastreuses au bout de quelques années ?

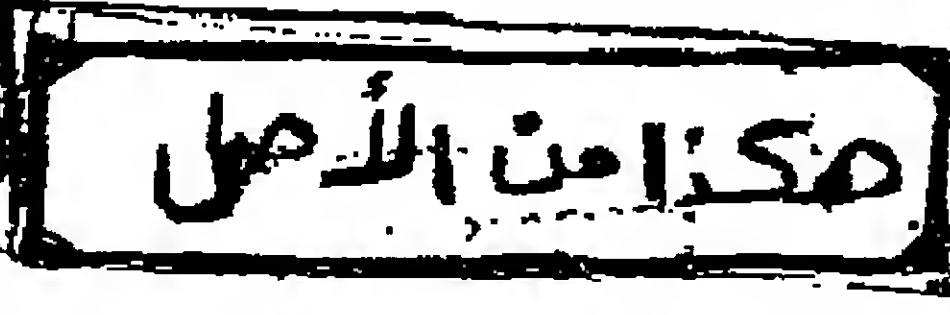
Quant aux banquiers, ses concurrents, n'en parlons pas : au fil des ans, il était devenu pour eux l'homme à abattre, et son établissement une prolifération maligne sur un corps pourtant resté à l'abri de la contagion. De moins en moins rural, le Crédit agricole, tout en tirant de l'agriculture près de la moitié de ses ressources, n'attache-t-il pas, pour ses prêts, des taux-pièges inférieurs, ô scandale, aux taux-pièges des autres banques ?

Blasé, il vient de bloquer l'application éventuelle par l'ensemble des établissements, d'une taxe de tenue de compte qui viendrait à point nommé améliorer des comptes d'exploitation en voie d'amaigrissement rapide. Mott : le déposant a suffisamment été groupé par l'inflation pour ne pas être davantage pénalisé. Sans doute, le problème de la gratuité de certains services bancaires se pose-t-il désormais avec vigueur, mais le Crédit agricole, rappelant qu'il traite une masse de capitaux par employé double de celle de ses concurrents, donne la priorité à l'amélioration de la gestion. Sans doute, rémunère-t-il malgrément ses actionnaires-sociétaires — il n'est pas le seul — et ne paie pas d'impôts sur ses bénéfices — encore faudrait-il que tous les établissements soient capables d'en payer...

Dans les milieux financiers, cependant, on se demande avec insistance si le remplacement de M. Mayoix n'a pas pour objectif véritable de ralentir quelque peu la croissance du « super-géant » qu'il dirigeait, en lui substituant une personnalité un peu plus souple. Car M. Mayoix, c'est bien connu, n'est pas simple du tout. Impressionnante machine intellectuelle, bureau de travail jusqu'à faire crier grâce à ses collaborateurs, il avait tellement pris à cœur les intérêts bien compris du monde agricole — à moyen terme s'entend, ce qui exclut des préoccupations trop immédiates ou trop électoraux — qu'il avait fini par se mettre à dos une foule de gens, notamment dans les cabinets ministériels, et jus-

Pour toutes ces raisons, M. Jacques Mayoix devait tôt ou tard, être remplacé. Reste à le remplacer, ce qui ne sera pas très facile, car il est, hélas ! probable qu'il ne se montrera pas plus accommodant à quelque poste où il pourrait être nommé.

FRANÇOIS RENARD.



صكزامن الاصل

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONJONCTURE

ÉNERGIE

Répondant à M. Marchais

M. D'ORNANO: nous ne manquerons pas d'essence.

« Je suis tout à fait formel, nous ne manquons et nous ne manquerons pas d'essence. Les Français ne doivent pas s'inquiéter pour leur départ en vacances », a déclaré, vendredi, M. Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie et de la Recherche. Il répondait ainsi directement à un article de Georges Marchais paru dans l'Humanité du 28 mars (le Monde du 29 mars), où le secrétaire général du parti communiste français écrivait : « Les Français pourraient manquer d'essence pour le départ en vacances. »

M. d'Ornano précisa que la France disposait de 3 340 000 tonnes de stock d'essence à la mi-mars, soit le même montant qu'en mars 1974, qui était alors considéré comme élevé, puisque les stocks n'atteignaient que 2 600 000 tonnes en mars 1973. « Il est tout à fait inadmissible d'estimer que nous manquons d'essence », a-t-il déclaré. « Les Français qui les conduisent à réaliser des stocks et à désorganiser le marché. D'autant qu'il est toujours possible d'importer de l'essence raffinée. »

[Paradoxalement, c'est parce que les stocks de produits pétroliers en France sont trop importants qu'il existe un risque — théorique — de tension sur le marché de l'essence ces prochains mois. Les réserves de raffineries ont un double emploi. L'état, elles servent à stocker le fuel domestique, qui est remplacé par les carburants d'aviation. La cession du temps et les économies d'énergie ont entraîné une baisse sensible de la consommation de fuel. Les Français sont donc pleins de produits. D'où la difficulté de procéder au remplacement du fuel par l'essence. Parallèlement, les ventes de carburant ont augmenté. Les Français utilisant ce produit ont souvent qu'on n'avait pensé. Il reste que les compagnies et les pouvoirs publics, sont, semble-t-il, en mesure de régler ce problème d'ajustement des stocks. Ce n'est pas le gouvernement à laisser s'installer une pénurie artificielle d'essence à la veille de l'été.]

LE QATAR RÉDUIT SA PRODUCTION DE PÉTROLE

« Nous avons décidé de réduire la production de pétrole de Qatar il y a plusieurs mois et cela n'a rien à voir avec la diminution de la demande des pays industrialisés », déclare le cheikh Al Thani, émir du Qatar, dans une interview à l'hebdomadaire Al Haddad. « Nous avons augmenté notre production l'été dernier pour satisfaire les besoins du monde en pétrole, mais nous nous sommes aperçus que nos revenus étaient supérieurs à ce que nous pouvions absorber et nous avons décidé de limiter la production selon nos propres besoins. »

EMPLOI

Contre le chômage

LES MANIFESTANTS ARRÊTENT LE « MISTRAL » ET LE « PARIS-TOULOUSE »

Plusieurs manifestations ont été organisées par les syndicats, le 28 mars, pour protester contre le chômage. A Laroche-Migennes, dans l'Yonne, qui compte six mille habitants, une centaine de manifestants C.G.T. ont arrêté le Mistral pendant une dizaine de minutes. A Châteauneuf, le train Paris-Toulouse a été bloqué trente minutes par une centaine d'ouvriers de la SNIA (aéronautique), de l'usine de Déols (Indre), qui redoutent des licenciements.

IMMIGRATION

« LUTTE OUVRIÈRE » (troubadiste) a publié mercredi 26 mars une déclaration protestant contre « l'appropriation des mesures qui imposent désormais aux ressortissants des États africains du sud du Sahara l'obligation de passer une carte de séjour ». Cette mesure est considérée comme « l'obligation d'une carte de séjour comme une mesure discriminatoire à l'égard des travailleurs immigrés » et « une firme de position exprimant pour les travailleurs immigrés les mêmes droits que pour les travailleurs français ».

Inflation et dépression

II. — Le rôle des « grandes unités »

par FRANÇOIS PERROUX

Dans un premier article (« le Monde » du 29 mars), François Perroux a décrit les taux réels nationaux utilisés actuellement pour lutter contre l'inflation, et notamment l'insuffisance de la politique monétaire.

La science économique traditionnelle nous habitue à voir le monde comme l'ensemble que forment les marchés des produits, où même, en extrapolant héroïquement, comme un seul marché en voie d'expansion, contrarié par les accidents de l'histoire. L'idéal serait un grand marché de concurrence approximative, corrigé le moins possible par ces « erreurs » que sont les nations.

Les modèles qu'on tire de là interdisent de comprendre l'existence de zones d'influence. Les « grandes unités » créent leurs espaces de production. Elles ont une capacité, sous-estimée par l'économie classique, de changer de marché quand elles estiment que leur marché intérieur ne peut pas satisfaire leur objectif de rentabilité. Cela est vrai des marchés d'approvisionnement en produits primaires et en produits semi-cuits, des marchés de main-d'œuvre et des marchés d'école; on préfère le lieu des infrastructures relativement efficaces et des clientèles payantes;

1) Les « grandes unités » créent leurs espaces de production. Elles ont une capacité, sous-estimée par l'économie classique, de changer de marché quand elles estiment que leur marché intérieur ne peut pas satisfaire leur objectif de rentabilité. Cela est vrai des marchés d'approvisionnement en produits primaires et en produits semi-cuits, des marchés de main-d'œuvre et des marchés d'école; on préfère le lieu des infrastructures relativement efficaces et des clientèles payantes;

2) Les G.U. créent leurs espaces de crédit. Soit en installant à l'extérieur leurs centres de distribution, soit en favorisant la spécialisation de centres extérieurs dans les opérations qui les intéressent. Les centres distribuent les eurodollars illustrant cette politique. Les Banques centrales, en Europe, ne s'y sont aucunement opposées. La conséquence fut l'asservissement du taux d'intérêt de la zone centrale à celui de l'eurodollar et les restrictions financières imposées à la politique nationale de régulation monétaire et bancaire.

3) Les G.U. créent leurs espaces de collecte de l'épargne. En Amérique latine, la décapitation des pauvres par les riches peut être quantitativement évaluée. Dans leurs rapports avec les pays européens, les États-Unis choisissent des stratégies un peu plus subtiles : elles mobilisent au bénéfice des G.U. une fraction de l'épargne du pays d'implantation. L'une des modalités intéressantes et insuffisamment étudiées est le transfert de technologies dont l'investissement est financé par l'épargne privée et par des fonds publics du pays récepteur.

Le réseau des G.U. exerce sur les pays intéressés deux actions inflationnistes. L'une, est à long terme. Avec de grandes différences en degrés et en effets, c'est un freinage de l'épargne disponible pour développer les entreprises et les populations locales. Des effets communs devaient être analysés en termes de secteurs et de propagation entre les secteurs; elle n'avait chance d'être retournée que par une politique économique armée de moyens sélectifs, c'est-à-dire n'hésitant pas à tirer parti de ce programme national (ou multinational), un peu arbitré par la puissance publique, qui appelait à l'indicateur de son appel à préférer amonceler les intérêts privés ou rappeler poliment les gouvernants aux devoirs de leur charge.

truit; il suggère, pour le deuxième semestre, une reprise de la croissance en termes réels du produit national mais avec une forte hausse des prix et un taux de chômage supérieur à 7%. Soit... Alors : récession surmontée ou grande dépression? Pas question que la grande dépression de 1929-1933 se répète. Bien! Mais « les problèmes de recyclage relatifs au pétrole, les faillites des banques et des corporations, et peut-être le chaos politique peuvent être attendus dans cette récession de portée mondiale, sévère à l'extrême (in this most serious world wide recession). »

Les responsables de ces grandes unités sur lesquelles j'ai insisté avec tant de malice, les hommes de gouvernement et les hommes d'Etat, sauront-ils à temps proclamer cette trêve ou signer cet armistice qui intéresse la vie et la liberté de chacun de nous?

FIN

La même analyse fait voir dans la crise pétrolière des phénomènes liés à des structures déterminées et signale l'explosion brutale des forces contenues, depuis longtemps, dans le système. Le plupart des pétrodollars se sont dirigés vers les États-Unis et vers les marchés des eurodollars. Les dépôts par les exportateurs de pétrole aux États-Unis plutôt que chez les importateurs peuvent amener ces derniers à emprunter davantage à l'économie « dirigée » qui, en janvier 1974, a abolit les contrôles sur les sorties de capitaux. En outre, la capacité d'absorber des investissements de développement, pour les pays arabes pris isolément toujours très insuffisante, varie selon les cas, ce qui tirent la plus grande partie de leurs recettes publiques du pétrole, plus forte pour les autres. De tout ça, en une courte période, il s'agit d'une énorme concentration d'actifs. En moyenne et longue période, les régions transnationales (Gertrand Russel) du développement arabe dépendent de choix collectifs et, non moins, les régions transnationales de réajustement monétaire et économique.

En bref, bien avant la crise pétrolière, l'inflation, son apparition et sa propagation étaient assez mal comprises et par conséquent mal combattues. Phénomène inintelligible en termes purement monétaires, l'inflation

devoir être analysée en termes de secteurs et de propagation entre les secteurs; elle n'avait chance d'être retournée que par une politique économique armée de moyens sélectifs, c'est-à-dire n'hésitant pas à tirer parti de ce programme national (ou multinational), un peu arbitré par la puissance publique, qui appelait à l'indicateur de son appel à préférer amonceler les intérêts privés ou rappeler poliment les gouvernants aux devoirs de leur charge.

Après ce qui vient d'être dit, les autorités monétaires et les autorités étatiques devraient d'abord à donner, en actes, la preuve qu'elles existent. Cette preuve est douloureusement difficile dans le réseau des grandes unités. Sans elle, pourtant, qui oserait parler, sans sourire, de la lutte contre l'inflation et de la réforme monétaire?

Un article signé P.A. Samuelson dans le Financial Times (31 décembre 1974) mérite d'être lu attentivement. En 1974, l'économie « dirigée » va très mal : décroissance, dans le second semestre, du produit réel national; taux de chômage de 6,5 % de la population active et novembre; l'indice des prix des biens de consommation dépasse 150 en septembre (base : 67 = 100). On comprend que le président Ford, sans pouvoir oublier l'inflation, accorde la priorité à la lutte contre la récession. Que dit Paul A. Samuelson? Un tableau synthétique des prévisions pour 1975 peut être consi-

HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL (*)

	EN 1 MOIS (Janv. 1975 comparé à déc. 1974)	EN 6 MOIS (Janv. 1975 comparé à juillet 1974)	EN UN AN (Janv. 1975 comparé à Janv. 1974)
● ENSEMBLE	0,8	6,1	13,9
● ALIMENTATION	0,9	5,1	11,6
Produits de base de céréales...	0,6	6,4	17,3
V viande de boucherie...	1	2,4	5
Pain et farines...	1	0,5	- 0,4
Volailles, lapins, produits à base de viande...	1,3	8	6,6
Produits de la pêche...	0,4	5,7	12,9
Lait, fromages...	1,5	7,3	16,7
Œufs...	0,5	6,9	6,8
Œufs...	1,4	4,8	25
Corp gras et beurre...	1,1	7,6	17
Légumes et fruits...	1,3	10,3	20,2
Autres produits alimentaires...	0,5	1,6	5,9
Boissons alcoolisées...	0,8	2,8	16,2
● PRODUITS MANUFACTURÉS	0,8	6,4	15,7
1) Habillement et textiles...	0,8	7,6	15,7
2) Autres prod. manufacturés	0,8	6	15,8
— Meubles et tapis...	0,7	6	17,7
— Savons et produits d'entretien...	1,1	7,5	22,7
— Véhicules et pièces...	1	10,1	27
— Papeterie, librairie, joujoux...	1	9,3	21,7
— Combustibles, énergie...	0,2	4,5	14,5
● SERVICES	0,8	6,6	13,5
Loyers...	0,5	5,3	11,3
Soins personnels, habillement...	0,3	4,2	15,2
Santé...	0,5	5,8	12,6
Transport public...	0,6	5	10,6
Hôtels, restaur., cafés, cantines etc. etc.	1,3	5,9	17,2

(*) Indice calculé par l'INSEE sur la base 100 en 1970.

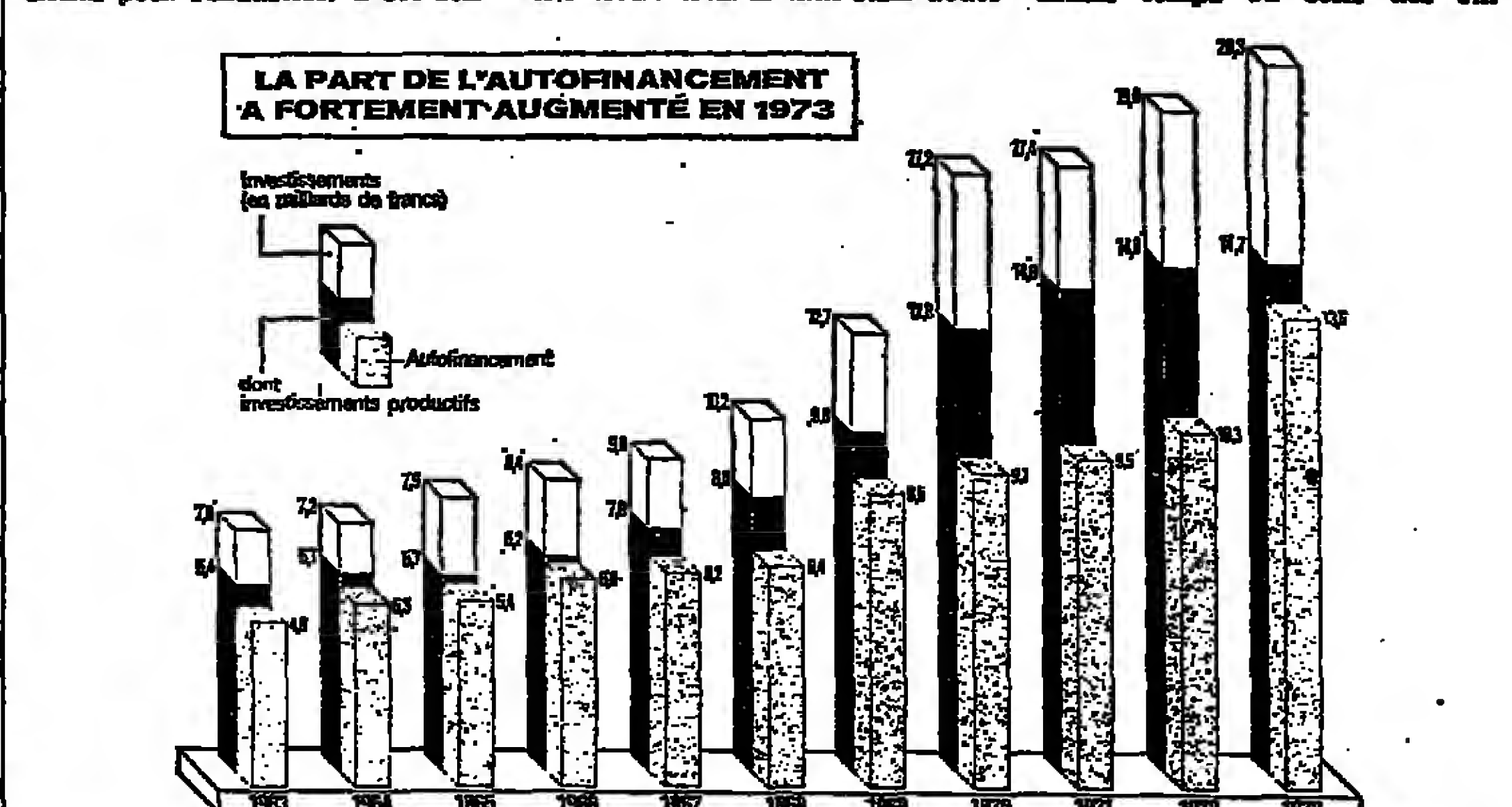
Une étude de la Centrale des bilans de la Caisse des dépôts et consignations

La progression des investissements productifs des grandes entreprises s'est nettement ralentie en 1973

« Je considère que le soutien calculé de l'économie française doit comporter une politique active de l'investissement », a déclaré M. Giscard d'Estaing lors de sa dernière allocution radiotélévisée. Ces propos auront sans doute été reçus avec soulagement par les milliers de patrons, même s'ils s'interrogent — quelquefois avec inquiétude — sur la forme que pourrait revêtir une éventuelle relance de l'investissement. Quel a

été le comportement des sociétés dans ce domaine ces dernières années? Une étude portant sur le comportement financier de quatre cent cinquante grandes entreprises, entre 1968 et 1973, permet de répondre à cette question. Réalisée par la Centrale des bilans de la Caisse des dépôts et consignations, elle met en évidence le tassement des investissements productifs intervenu en 1973 et les modifications dans les sources de financement.

La « spirale profits-prix » Fait important : l'année 1973 voit un retournement de tendance total, puisque la part de l'auto-financement dans les ressources longues fait un bond en avant, elle dépasse 60 % — dans le même temps où celle des em-



Ce graphique prend en compte tout l'auto-financement des entreprises qui n'est pas utilisé uniquement pour financer des investissements. C'est ce qui explique que les chiffres ne correspondent pas exactement aux pourcentages figurant dans le tableau ci-dessous.

voir là un effet de l'érosion des marges, qui n'a plus été en 1971 et 1972 que de 4,9 % des ventes, contre 5,2 % en 1970, et 5,8 % précédemment. — Une progression très nette de la part des ressources sur cession d'actifs, qui ont permis aux entreprises de céder des actifs situés dans des zones urbanisées et de réinvestir dans des zones offrant des subventions.

— Un recours croissant à l'emprunt qui a représenté 30 % des ressources longues entre 1970 et 1972, contre 10 % en 1968 et 1969. Conséquence de cette évolution, l'endettement à terme, qui représentait en 1968 2,4 années d'auto-financement, en constituait en 1972 4 années (voire même 11 pour la sidérurgie!). Autre conséquence : l'augmentation des frais financiers dont le poids par rapport à la production passe de 1,5 % à 2,5 % de 1968 à 1972, ce qui n'est pas négligeable même si le remboursement des emprunts se fait en monnaie dépréciée.

— Un recours croissant à l'emprunt qui a représenté 30 % des ressources longues entre 1970 et 1972, contre 10 % en 1968 et 1969. Conséquence de cette évolution, l'endettement à terme, qui représentait en 1968 2,4 années d'auto-financement, en constituait en 1972 4 années (voire même 11 pour la sidérurgie!). Autre conséquence : l'augmentation des frais financiers dont le poids par rapport à la production passe de 1,5 % à 2,5 % de 1968 à 1972, ce qui n'est pas négligeable même si le remboursement des emprunts se fait en monnaie dépréciée.

— Un recours croissant à l'emprunt qui a représenté 30 % des ressources longues entre 1970 et 1972, contre 10 % en 1968 et 1969. Conséquence de cette évolution, l'endettement à terme, qui représentait en 1968 2,4 années d'auto-financement, en constituait en 1972 4 années (voire même 11 pour la sidérurgie!). Autre conséquence : l'augmentation des frais financiers dont le poids par rapport à la production passe de 1,5 % à 2,5 % de 1968 à 1972, ce qui n'est pas négligeable même si le remboursement des emprunts se fait en monnaie dépréciée.

— Un recours croissant à l'emprunt qui a représenté 30 % des ressources longues entre 1970 et 1972, contre 10 % en 1968 et 1969. Conséquence de cette évolution, l'endettement à terme, qui représentait en 1968 2,4 années d'auto-financement, en constituait en 1972 4 années (voire même 11 pour la sidérurgie!). Autre conséquence : l'augmentation des frais financiers dont le poids par rapport à la production passe de 1,5 % à 2,5 % de 1968 à 1972, ce qui n'est pas négligeable même si le remboursement des emprunts se fait en monnaie dépréciée.

— Un recours croissant à l'emprunt qui a représenté 30 % des ressources longues entre 1970 et 1972, contre 10 % en 1968 et 1969. Conséquence de cette évolution, l'endettement à terme, qui représentait en 1968 2,4 années d'auto-financement, en constituait en 1972 4 années (voire même 11 pour la sidérurgie!). Autre conséquence : l'augmentation des frais financiers dont le poids par rapport à la production passe de 1,5 % à 2,5 % de 1968 à 1972, ce qui n'est pas négligeable même si le remboursement des emprunts se fait en monnaie dépréciée.

— Un recours croissant à l'emprunt qui a représenté 30 % des ressources longues entre 1970 et 1972, contre 10 % en 1968 et 1969. Conséquence de cette évolution, l'endettement à terme, qui représentait en 1968 2,4 années d'auto-financement, en constituait en 1972 4 années (voire même 11 pour la sidérurgie!). Autre conséquence : l'augmentation des frais financiers dont le poids par rapport à la production passe de 1,5 % à 2,5 % de 1968 à 1972, ce qui n'est pas négligeable même si le remboursement des emprunts se fait en monnaie dépréciée.

— Un recours croissant à l'emprunt qui a représenté 30 % des ressources longues entre 1970 et 1972, contre 10 % en 1968 et 1969. Conséquence de cette évolution, l'endettement à terme, qui représentait en 1968 2,4 années d'auto-financement, en constituait en 1972 4 années (voire même 11 pour la sidérurgie!). Autre conséquence : l'augmentation des frais financiers dont le poids par rapport à la production passe de 1,5 % à 2,5 % de 1968 à 1972, ce qui n'est pas négligeable même si le remboursement des emprunts se fait en monnaie dépréciée.

— Un recours croissant à l'emprunt qui a représenté 30 % des ressources longues entre 1970 et 1972, contre 10 % en 1968 et 1969. Conséquence de cette évolution, l'endettement à terme, qui représentait en 1968 2,4 années d'auto-financement, en constituait en 1972 4 années (voire même 11 pour la sidérurgie!). Autre conséquence : l'augmentation des frais financiers dont le poids par rapport à la production passe de 1,5 % à 2,5 % de 1968 à 1972, ce qui n'est pas négligeable même si le remboursement des emprunts se fait en monnaie dépréciée.

— Un recours croissant à l'emprunt qui a représenté 30 % des ressources longues entre 1970 et 1972, contre 10 % en 1968 et 1969. Conséquence de cette évolution, l'endettement à terme, qui représentait en 1968 2,4 années d'auto-financement, en constituait en 1972 4 années (voire même 11 pour la sidérurgie!). Autre conséquence : l'augmentation des frais financiers dont le poids par rapport à la production passe de 1,5 % à 2,5 % de 1968 à 1972, ce qui n'est pas négligeable même si le remboursement des emprunts se fait en monnaie dépréciée.

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Auto-financement	49,5	47,2	45,4	43,3	42,5	40,8	34,3	31,4	27,5	21,0	60,7
Ressources sur cessions ou exonérations	11,6	12,0	12,9	14,3	12,3	16,7	17,3	18,4	13,9	17,0	14,1
Emprunts d'actions en numéraire	3,9	3,2	10,4	4,3	3,3	2,2	6,7	7,5	5,8	5,8	4,5
Dettes à long et moyen terme	33,9	33,9	23,3	38,9	39,9	31,1	41,1	41,1	50,9	51,4	20,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Échantillon : 450 entreprises.

LES MARCHÉS DES CHANGES

Assèchement du dollar

Le franc tenu

BOURSE

LE MONDE

Logis

LA SEMAINE FINANCIERE

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

Redressement du dollar Bonne tenue du franc

Le redressement du DOLLAR et la bonne tenue du FRANC ont été les faits marquants d'une semaine pratiquement réduite à quatre séances par la fermeture, vendredi, des marchés des changes allemand, anglais et français.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

Table with columns: PLACE, Franc, Lira, Mark, Livre, \$ U.S., Franc suisse, Franc suisse. Rows: Londres, New-York, Paris, Zurich, Francfort.

Le bilan de ces quatre séances est finalement positif pour le DOLLAR, qui a monté sur toutes les places.

MARCHÉ DE L'OR

Table with columns: Or (en once), Or (en gramme), Or (en gramme), Or (en gramme), Or (en gramme), Or (en gramme), Or (en gramme).

Principales nouvelles des sociétés

L'AIR LIQUIDE. - Bénéfice net consolidé: 147,1 millions de francs contre 122,7 millions. Résultats consolidés augmentation supérieure à 20%.

Bourse de Paris

SEMAINE DU 24 AU 27 MARS

OPTIMISME IMPÉNITENT

A U cours de la semaine écoulée, réduite à quatre séances par les vacances pascales, deux renversements de tendance brutaux se sont produits à la Bourse de Paris.

Cette semaine avait en effet bien commencé. Le repli des valeurs françaises, qui s'était amorcé à la veille du week-end précédent, s'accélérait subitement lundi, avec un volume d'affaires accru.

La seconde est que sa confiance, qui reposait jusqu'ici sur l'espoir d'une reprise de l'expansion, bien déçu jusqu'à présent, se nourrit désormais du sentiment qu'une lente modification se fait jour dans l'état d'esprit des gouvernements.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Légère tension en fin de mois

Tombe la semaine dernière en dessous de 9% pour la première fois depuis août 1973, le loyer de l'argent au jour le jour a commencé par fléchir à 8 5/8%.

TITRES LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉS À TERME

Table with columns: Titre, Val. en francs, Val. en francs, Val. en francs, Val. en francs, Val. en francs.

Bourses étrangères

NEW-YORK LONDRES

Wall Street a finalement bien encaissé le choc causé par l'échec de la mission Kissinger au Proche-Orient et, mieux encore, celui de la nouvelle de l'assassinat du roi Fayçal d'Arabie Saoudite.

ALLEMAGNE

La semaine écoulée a été bonne pour les Bourses allemandes, qui ont monté de 2,5% en moyenne.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Hausse du cuivre et du coton

METEAUX. - La reprise s'est confirmée sur les cours du cuivre New-York. Pourtant, le report au 1er août 1975 est évalué par le département de l'agriculture aux États-Unis à 2,5 millions de tonnes au lieu de 3,5 millions de tonnes.

Cours des principaux marchés du 27 mars 1975

Table with columns: (Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente), METAUX, TEXTILES.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

Table with columns: Indices hebdomadaires de la Bourse de Paris, Indices quotidiens (I.N.S.E.E. base 100, 31 décembre 1974).

